Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Conseil Général de l'Isère

Union Départementale des Associations Familiales de L'Isère

LES SOLIDARITES ENTRE LES GENERATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE EN ISERE

-Décembre 2007

Résultats redressés – 355 ménages interrogés

Avant-propos

Dans un contexte sociétal marqué par les transformations de la famille (allongement de l'espérance de vie, baisse de la nuptialité et de la natalité, recomposition familiale, travail des femmes, mobilité professionnelle ou résidentielle accrue et risque de précarisation) au sein d'une société où les modes de vie sont également en rapide évolution, et sachant les contraintes pesant sur les financements publics et l'État, la question des solidarités familiales[1] s'est imposée progressivement depuis une vingtaine d'années.

Simultanément, de nombreux travaux ont été consacrés à l'analyse de la famille conjugale c'est-à-dire des relations entre parents et enfants ou entre conjoints mais beaucoup moins à l'analyse de la famille élargie et à l'ensemble de la parenté.

Or, un certain nombre d'enquêtes empiriques ont montré l'importance de l'entraide et du soutien apportés par le réseau de parenté ainsi que sa diversité[2].

Les fondements de ces comportements d'entraide ne sont pas seulement à rechercher du côté de la raison économique ou des contraintes juridiques (effets économiques importants sur le revenu des ménages) mais s'inscrivent plus largement dans le champ affectif, symbolique et culturel dans lequel sont immergées les familles (efforts importants de temps et d'écoute).

Dans un monde de plus en plus complexe, la famille constitue le meilleur des réseaux d'entraide. Et un rempart contre la galère. Elles sont le recours le plus sûr en cas de crise.

Pour l'UDAF, l'observation et le suivi des solidarités familiales sont essentiels. Depuis très longtemps, les associations familiales ont favorisé et développé toutes les formes d'entraides et de soutien au sein des familles et entre les familles. Aujourd'hui, les solidarités familiales occupent pour chacun d'entre nous, une place que cette enquête se propose d'observer.

---

[1] Cahiers de recherche de la MIRE, n° 9, Les solidarités familiales en question, Danièle DEBORDEAUX, juin 2000

[2] INSEE, Réseaux de parenté et entraide, 1997

Sommaire

AVANT-PROPOS **2**
LE SUJET **7**

PARTIE 1 - ETUDE QUALITATIVE **8**

LA DEMARCHE DE L'ETUDE QUALITATIVE **9**

CHAPITRE 1 LES RESEAUX SOLIDAIRES FAMILIAUX **10**

DESCRIPTION DES MENAGES INTERROGES **11**
LA VIE DES RESEAUX SOLIDAIRES AU SEIN DE LA FAMILLE **12**
Une question de liens 12
Une question d'education et de valeurs familiales 13
Et le réseau extrafamilial 14

CHAPITRE 2 LES STRATEGIES D'ENTRAIDE FAMILIALE **15**

LES TYPES D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN CONCRETEMENT PRATIQUES **16**
L'entraide domestique 16
Les transferts financiers 17
Les aides de réseau / en nature 18
Soutien moral et présence 19
LES EVENEMENTS DECLENCHEURS DE SOLIDARITE **20**
Les évènements heureux 20
Les évènements malheureux 20
LA SITUATION DE VIE DE L'ENTOURAGE FAMILIAL A L'INSTANT T DE LA DEMANDE **21**
LES OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE ET LE REFUS D'AIDER **22**
Les obstacles à la solidarité 22
Le refus d'aider 25

CHAPITRE 3 SOLIDARITE & ROLE DES POUVOIRS PUBLICS **26**

RECENSEMENT DES AIDES REÇUES DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS **27**
UN MANQUE DE REACTIVITE ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET FAMILLES **28**
UN MANQUE CRUEL D ('INFRA) STRUCTURES **29**
UN MANQUE DE RECONNAISSANCE **30**
DISPOSITIFS A INITIER POUR FAVORISER LES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES **31**

CONCLUSION DE L'ETUDE QUALITATIVE **32**

PARTIE 2 - ETUDE QUANTITATIVE 33

LA DEMARCHE DE L'ETUDE QUANTITATIVE 34
LIMITES ET REMARQUES 35

CHAPITRE 1 CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON 36

QUELQUES DEFINITIONS INSEE 36
355 MENAGES ONT PARTICIPE A CETTE ENQUETE 37
LA SITUATION FAMILIALE, 1ERE VARIABLE REDRESSEE 38
L'AGE, SECONDE VARIABLE DE REDRESSEMENT 39
SOUS REPRESENTATION DES MENAGES SANS ENFANTS A CHARGE 41
CADRES ET EMPLOYES SUR REPRESENTES - OUVRIERS ET PI SOUS REPRESENTES 42
UNE DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE REPRESENTATIVE 43
LA MOITIE DES MENAGES ONT UN REVENU MENSUEL ENTRE 1000€ ET 2000€ 44

CHAPITRE 2 DESCRIPTION DE L'ENTOURAGE FAMILIAL 45

DESCRIPTION GENERALE DU SCHEMA FAMILIAL 46
DES GRANDS-PARENTS AUTONOMES 47
3/4 DES MENAGES ONT ENCORE UN DE LEURS PARENTS 48
79 % DES MENAGES INTERROGES ONT DES ENFANTS 49
... DONT 60% DES MENAGES ONT DES ENFANTS A CHARGE 49
PRES D'1/3 DES MENAGES ONT DES PETITS-ENFANTS 51
LA FRATRIE, ELEMENT IMPORTANT DE L'ENTOURAGE FAMILIAL 52
LES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE 52

CHAPITRE 3 LES DIFFERENTES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES 53

LES EVENEMENTS DECLENCHEURS DE SOLIDARITE 54
75 % des évènements déclencheurs de solidarité sont « malheureux » 54
Maladie et revenus insuffisants, principales situations de solidarité 55
La maladie, évènement malheureux le plus cité 56
L'aide au déménagement, évènement heureux le plus cité 57

LES AIDES APPORTEES 58
90% des ménages ont apporté au moins une aide à l'entourage familial 58
Des aides apportées de façon quasi égale par chaque génération 59
92 % des aides apportées par choix 60
10 % des ménages ont déclaré n'avoir apporté aucune aide à leur entourage familial 61
Le manque de ressources financières, un frein à la solidarité 61

LES AIDES TEMPORELLES APPORTEES 62
86 % des ménages ont apporté une aide temporelle 62
36 % des aides temporelles apportées par la génération pivot 62
Le soutien moral représente 86 % des aides temporelles apportées 63
Des aides temporelles apportées au moins une fois par semaine selon 60 % des ménages 64
19 % des aides temporelles sont apportées à la mère 65
Le soutien moral apporté a la mère et a la fratrie 65
LES AIDES FINANCIERES APPORTEES 66
56 % des ménages ont apporté une aide financière 66
36 % des ménages qui ont apporté une aide financière gagnent entre 1000 et 2000 € 67
Un tiers des aides financières apportées sont destinées au transport 68
47 % des ménages apportent une aide financière au moins 1 fois par mois 69
La moitié des aides financières apportées aux enfants 70
Les enfants, principaux bénéficiaires des aides financières apportées pour le transport 70

LES AIDES REÇUES 71
59 % des ménages ont reçu une aide au cours des 12 derniers mois 71
38 % des aides reçues par la génération jeune au cours des 12 derniers mois 72
La génération pivot représente 41 % des ménages qui n'ont pas reçu d'aide 72
LES AIDES TEMPORELLES REÇUES 73
54 % des ménages n'ont pas reçu d'aide temporelle 73
39 % des aides temporelles reçues par la génération jeune 73
Principale aide temporelle reçue : le soutien moral et affectif 74
Aides reçues au moins une fois par semaine selon 59 % des ménages 75
Enfants et mères viennent en aide aux personnes interrogées 76
LES AIDES FINANCIERES REÇUES 77
71 % des ménages n'ont pas reçu d'aide financière 77
Qui reçoit des aides financières ? 78
Le don et le prêt d'argent, principales aides financières reçues 80
La moitié des menages reçoivent des aides financières annuellement 81
La moitié des aides financières reçues de la part des parents 82

CHAPITRE 4 OPINIONS SUR LES SOLIDARITES 83

QUI DOIT PROPOSER DES SERVICES ? 85
Les pouvoirs publics gèrent le transport des 0 -15 ans & proposent des services de garde 86
Les aides servicielles pour les jeunes de 16 à 25 ans proposées par les familles 87
Les associations, principales prestataires de services destinés aux personnes âgées 88
Parfaite répartition des aides aux personnes handicapées 89

QUI DOIT PROPOSER DES FINANCEMENTS ? **90**
Familles et pouvoirs publics partagent le financement des aides des 0-15 ans 91
les aides destinées aux jeunes de 16 à 25 ans financées par les pouvoirs publics 92
Le milieu associatif perçu en étant que financeur des aides aux personnes âgées 93
Les ménages s'expriment peu sur le financement des aides aux personnes handicapées 94

CONCLUSION DE L'ETUDE QUALITATIVE **95**

Valoriser les aidants familiaux 95
Créer des structures adaptées 96
Mieux communiquer sur les actions 96

CONCLUSION DE L'ETUDE QUANTITATIVE **97**

la famille est un lieu d'entraide et de soutien au quotidien 97
des solidarités intergénérationnelles diversifiées 98
la génération pivot est au coeur de la solidarité familiale 98
les solidarités entre les générations au sein de la famille sont choisies 99
les solidarités horizontales existent 99
la famille est un véritable rempart contre les difficultés de la vie 99

PROPOSITIONS **100**
Une meilleure reconnaissance et acceptation du rôle des aidants dans la famille 100
Informer sur les droits des familles 100
Travailler à la lisibilite des domaines d'intervention des differentes institutions 101

ANNEXE **102**

TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES **103**
BIBLIOGRAPHIE **105**
QUESTIONNAIRE **107**

Le sujet

À travers cette étude, l'Observatoire de la vie familiale souhaite prendre en compte l'ensemble des solidarités qui se développent dans les familles afin d'établir un constat départemental mais également de discerner ce que les familles estiment être de leur initiative et/ou du ressort des pouvoirs publics.

L'étude a pour finalité de décrire les situations familiales dans toute leur diversité et, notamment, les relations que l'on entretient avec son entourage proche mais aussi les relations au sein du couple afin de comprendre et de caractériser comment les ménages isérois construisent des relations d'entraide et de soutien dans leur famille.

Les données issues de l'étude apporteront des éléments de réflexion pour les institutions afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles iséroises.

Les objectifs se déclinent en trois points :

- Décrire le fonctionnement du réseau familial en tenant compte de la multiplicité des types de familles ainsi que de la variété des types de relations existantes ;

- Etudier les différentes formes de solidarités intrafamiliales ainsi que les obstacles constituant une entrave à leur mise en œuvre et les évènements déclencheurs ;

- Identifier les ajustements et les dispositifs à initier par les pouvoirs publics pour favoriser l'expression et l'exercice des différentes formes de solidarités familiales intergénérationnelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude s'est déroulée en deux temps distincts :

- Une phase qualitative, appuyée sur des entretiens individuels non-directifs, permettant une première exploration des trois grandes dimensions de la problématique ;

- Une étude quantitative, par le biais d'un questionnaire auto administré à un échantillon représentatif des ménages isérois. Cette seconde étape permet de quantifier les résultats précédemment obtenus, et de valider ou non les conclusions suggérées par la phase qualitative.

Partie 1 - Etude Qualitative

La variété des types de familles (monoparentale, nombreuse, nucléaire, etc.) est une évolution aujourd'hui acquise lorsque l'on aborde le concept de « famille ». On ne parle plus de « la famille » mais « des familles ».

Le fonctionnement des solidarités familiales varie selon les modes de pensée de chaque famille. Chacune a sa propre idéologie « de ce qu'est ou doit être la famille », représentation non figée et évolutive, élaborée au fil des années, en mêlant à la fois des positions liées à l'histoire familiale mais aussi en s'y opposant.

L'idée fondamentale - qui nous permet de comprendre comment les réseaux familiaux fonctionnent, comment les stratégies d'entraide familiale s'organisent mais également de caractériser les différentes perceptions des individus sur l'idée de « solidarité familiale » - est de ne jamais perdre de vue l'idée que la famille évolue (c'est d'ailleurs pour cela que nous parlons « des familles »), et est en perpétuel mouvement. Les situations de vie des individus à un instant T, tant au niveau familial que professionnel, jouent un rôle essentiel sur leur façon de concevoir et de pratiquer « la solidarité familiale ».

La démarche de l'étude qualitative

La finalité de l'étude qualitative est comprendre et expliciter les relations d'entraide et de soutien existant entre les différentes générations des familles et de déterminer comment les familles perçoivent le rôle de la famille et des pouvoirs publics concernant la solidarité.

L'objectif étant de décrire les situations familiales dans toute leur diversité et, notamment, les relations que l'on entretient avec ses parents, enfants, petits-enfants, beaux-enfants mais aussi les relations de couples afin de comprendre et de caractériser comment les ménages isérois construisent des relations d'entraide et de soutien au sein de leur famille.

Cinq entretiens individuels non-directifs d'une durée moyenne de 45 minutes ont été réalisés soit au domicile des personnes soit dans les locaux de l'UDAF. Ils ont été enregistrés puis intégralement retranscrits. Les entretiens visaient à laisser la personne s'exprimer librement et spontanément sur les cinq thématiques suivantes :

- Description de l'entourage familial ;
- Les solidarités apportées ;
- Les solidarités reçues ;
- Opinion sur les solidarités familiales et sur la place des pouvoirs publics.

Nous avons également reçu deux témoignages envoyés par des personnes touchées par le thème des solidarités et qui souhaitaient s'exprimer davantage sur le sujet. Ils ont été intégrés à l'étude qualitative.

Les verbatims qui illustreront l'analyse, seront identifiables grâce à des prénoms attribués à chaque entretien et témoignage (**Stéphanie**, **Audrey**, **Anne**, **Géraldine**, **Isabelle**, **Bernard** et **Florence**). Les prénoms ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées.

Une première lecture des entretiens a été conduite dans le but de vérifier la validité globale de la problématique, de mettre au jour des thématiques pertinentes pour la construction du questionnaire, et d'extraire des verbatims pour enrichir la construction du rapport final. Puis une analyse de contenu a été réalisée sur les thèmes abordés, les logiques argumentaires et les modes d'énonciations.

CHAPITRE 1

LES RESEAUX SOLIDAIRES FAMILIAUX

Dans ce premier chapitre, nous nous attelons à décrire au mieux les réseaux solidaires au sein de la famille.

Dans un premier temps, nous présentons les ménages interrogés à travers une rapide description de leur situation familiale et professionnelle.

Dans un second temps, nous allons tenter de caractériser la vie des réseaux solidaires au sein de la famille en approfondissant plus précisément sur les conceptions des relations intergénérationnelles.

Description des ménages interrogés

Cinq personnes ont accepté de réaliser un entretien non directif consacré au thème des solidarités intergénérationnelles au sein même de leur famille. Il s'agissait d' :

- Une famille monoparentale avec un enfant, en recherche d'emploi
- Un couple bi-actif avec trois enfants
- Un couple mono-actif avec trois enfants dont un porteur d'un handicap
- Un couple à la retraite

Les caractéristiques de ces ménages sont les suivantes :

- **Anne** est une femme âgée de 41 ans, médecin, mariée avec trois enfants âgés de 10, 4 et 2 ans (deux filles et un garçon). Son dernier enfant est né prématurément suite à une grossesse difficile. Elle vit avec son mari, âgé de 40 ans et qui est ingénieur dans une petite commune à la limite entre la Savoie et l'Isère. Elle a deux sœurs, ses parents et également son beau-père.

- **Géraldine** est une femme âgée de 57 ans, institutrice à la retraite, mariée avec trois fils respectivement âgés de 25, 22 et 20 ans. Le dernier est handicapé. Son mari, âgé de 58 ans, est cadre. Ils vivent dans un appartement situé dans l'agglomération d'une grande ville iséroise.

- **Isabelle** est une femme de 43 ans, actuellement au chômage, célibataire avec une fille de 15 ans. Dernière fille d'une famille nombreuse (elle a 7 frères et sœurs), elle vit dans le centre ville d'une grande ville iséroise dans un logement social et vient de perdre son père.

- **Bernard** est un homme âgé de 65 ans, retraité de l'armée, marié avec sept enfants (dont deux jumeaux) et 27 petits enfants dont une petite-fille (âgée de 5 ans) porteuse d'un handicap. Vit dans une commune iséroise avec sa femme dans leur maison de famille.

- Sa femme, **Florence**, est âgée de 60 ans, retraitée mère au foyer. Elle a récemment perdu sa mère, qui vivait dans une maison de retraite à proximité de leur maison de famille.

La vie des réseaux solidaires au sein de la famille

Les relations les plus souvent évoquées par les personnes interviewées sont :

- entre les parents et les enfants
- entre les grands-parents et les petits-enfants
- entre les frères et sœurs
- avec les neveux et nièces
- avec les cousins, cousines
- avec les amis

UNE QUESTION DE LIENS

Selon Anne, la solidarité familiale *« est une question de lien entre les frères et les soeurs, entre les parents et les grands-parents, les enfants et les parents »*.
Le périmètre des personnes mobilisées pour l'entraide et le soutien est intrinsèquement lié au réseau de parenté. L'idée de liens, de relations est récurrente dans les interviews. Ces notions apparaissent comme les éléments forts qui permettent de faire vivre et fonctionner les réseaux familiaux. Le lien est fondateur de l'esprit de famille et donc de l'esprit solidaire en famille. *« Il y a du lien dans notre famille »* affirme Géraldine.

Les comportements solidaires renforcent le lien et facilitent la vie des réseaux familiaux. *« Beaucoup de cousins qui sont dans la Drôme sont très présents, parfois plus que les beaux-frères ou les belles-sœurs. Et ce par des appels, un soutien [...] »* confie Géraldine. De son côté Anne nous dit *« on est une famille assez soudée. On sait que chacun est là s'il y a besoin. S'il y a un problème, on sait qu'on s'appellera »*.

Parfois les situations de solidarité débouchent sur de nouveaux liens, qui n'auraient peut-être pas existé sans cela. Anne nous raconte : *« ça été fantastique au niveau des relations, et ça a abouti à des relations qui n'aurait peut-être pas existé aujourd'hui.[...] C'est une jeune fille [sa nièce] que déjà j'apprécie beaucoup, elle a plein de qualités et dans cette période là on s'est liées, on s'est vraiment liées et en plus elle avait un peu des déboires sentimentaux alors on a beaucoup parlé et je pense que je l'ai aidée, car je l'ai écoutée, et on s'est très liées. »*

UNE QUESTION D'EDUCATION ET DE VALEURS FAMILIALES

La question de la mémoire familiale, de l'éducation et de l'apprentissage des valeurs et des comportements solidaires permet également de mieux comprendre pourquoi un individu agit de telle ou telle manière. Lorsqu'elle évoque son rôle de grand-mère, Florence nous explique qu'il consiste principalement à *« maintenir l'unité de la famille entre les générations afin que nos enfants puissent se retrouver, s'aimer, se connaître et former vraiment une unité familiale »* et Bernard ajoute : *« [c'est] le rôle des grands-parents normal, qui nous paraît normal en tout cas. Notre façon de voir les choses est essentiellement axée sur nos enfants et nos petits-enfants. »*

La façon de penser la solidarité entre les générations au sein de la famille varie selon les milieux sociaux, selon les conditions sociales des individus. Pour Audrey, les inégalités ont augmenté l'esprit de solidarité au sein de sa belle-famille : *« La solidarité a toujours existé dans ma belle-famille, car celle-ci fait partie d'une minorité au sein de la société, alors pour survivre, et vivre mieux, on se sert les coudes. »*

Face à des situations difficiles et imprévues, les comportements solidaires sont nécessaires et ne laissent pas le temps de réflexion sur le fait de choisir ou non d'aider. Le mot « nécessité » a été cité à plusieurs reprises par les interviewés pour expliquer les aides apportées non choisies. *« Ça a resserré les liens, moi j'ai perçu ça comme un devoir plus qu'une envie. Je pense que c'était dans le cadre de la nécessité, c'est la logique des choses d'intervenir et d'aider le plus possible »* dit Isabelle.

ET LE RESEAU EXTRAFAMILIAL…

Certes il y a *« [...] l'aide familiale, mais [il y a] aussi l'aide amicale à côté. Dans tout ça, j'ai eu pas mal d'amis autour de moi. Vraiment c'est une période difficile pour moi mais je me suis rendue compte que j'étais entourée»* affirme Anne.

Le réseau extrafamilial joue également un rôle important qui peut se révéler essentiel notamment lorsque le réseau familial fait défaut. On parle ici de l'ami(e) « considéré(e) comme un frère ou comme une sœur », de la parenté de substitution (neveux et nièces, parrain et marraine), un voisin ou encore une association, etc.
Anne dit à ce sujet : *« J'avais des amis autour qui venaient me voir. Certains aussi ont pris en charge ma fille. Il y a eu aussi des aides du côté de mes voisins qui ont pris en charge ma fille parfois 2 ou 3 jours, comme ça. »*

Géraldine insiste également sur l'importance du réseau amical. En effet, la solidarité apportée par son entourage amical lui a permis de frapper aux bonnes portes au bon moment lorsqu'elle a rencontré des difficultés avec son troisième enfant : *« je dirais qu'on a toujours eu la bonne adresse et la bonne porte où taper. Mais c'est vrai que si je n'avais pas eu un bon réseau d'amis qui connaissait déjà ce milieu là, des psys, des médecins, etc. »*

CHAPITRE 2

LES STRATEGIES D'ENTRAIDE FAMILIALE

« *La solidarité entre générations est consubstantielle à l'organisation de la famille*, explique André BURGUIERE, professeur d'histoire à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. *Si la famille existe, se construit et dure, c'est uniquement parce qu'elle se conçoit comme un phénomène de solidarité intergénérationnelle. »* [3] La principale forme de la solidarité entre générations est donc clairement familiale.

Dans cette partie, l'objectif est de comprendre comment se bâtissent et s'articulent les stratégies de recours, d'offre, les relais dans l'aide ou le soutien au sein du réseau familial ou du côté des proches. Et dans une conjoncture donnée, le périmètre de la mobilisation familiale ou des proches fluctue globalement autour de quatre éléments :

- Les types d'entraide et de soutien concrètement pratiqués
- Les évènements déclencheurs
- L'implication de l'entourage familial
- Les obstacles à la mise en oeuvre des aides et le refus d'aider

[3] Enquête Réseau de parenté et d'entraide (RPE) réalisée par l'INSEE en 1997

Les types d'entraide et de soutien concrètement pratiqués

« Nous aidons nos enfants, mes frères et sœurs, ma belle-mère en fonction de nos moyens humains et financiers, et ce réciproquement. » [Audrey] Quels sont concrètement les différents types d'entraide mis en œuvre entre les différentes générations au sein de la famille ? Quatre types d'entraide intrafamiliale ont été distingués.

L'ENTRAIDE DOMESTIQUE

L'entraide peut d'abord être domestique. *« De mon côté, ça a été de la présence, à soulager ma sœur en l'aidant pour les choses de la vie quotidienne »* explique Isabelle concernant les répits apportés à sa sœur. On distingue quatre activités principales :

- L'aide au bricolage, jardinage, déménagement.

Le déménagement est un évènement qui crée facilement un élan de solidarité au sein de la famille. *«Il y a deux ménages qui déménagent cet été, on ira les aider à faire les cantines »* dit Bernard.

- Les courses

Anne apporte une aide domestique à sa mère : *« Je lui fais ses courses [...] ».* Il en est de même pour Géraldine qui aide sa mère : *« Je fais régulièrement ses courses »*.

- L'entretien domestique (qui comprend le ménage, la cuisine, le linge)

Lors de sa grossesse, Anne a reçu le soutien de sa mère : *« Ma mère venait le matin, elle faisait le ménage, préparait le repas.»* Géraldine reçoit de l'aide de la part de son fils aîné : *« il va voir que je suis fatiguée, il va nettoyer, il va faire des petits plats. »*

- La garde d'enfants

La garde d'enfant est une solidarité très courante. Géraldine nous dit : *« Ma belle-sœur nous a aidé en gardant notre fils à plusieurs reprises ».* Pour sa part, Anne a fait appel à sa nièce pour l'aider à garder ses enfants pendant sa grossesse. *« Ma nièce a fait énormément et elle est restée ma baby-sitter attitrée après. C'est elle qui me garde les enfants. [...] Ma nièce revient régulièrement, on a même mis en place avec ma fille aînée un soutien scolaire, c'est elle qui l'aide. »* Pour Bernard et Florence, garder leurs petits-enfants va de soi, c'est le rôle des grands-parents, ce n'est pas perçu comme une solidarité : *« L'été, nos petits-enfants sont là, on s'occupe d'eux. Cet été, pendant que nos ménages déménageront, mon mari ira les aider et je garderai les enfants »* dit Florence.

LES TRANSFERTS FINANCIERS

Les transferts financiers peuvent tout d'abord être sous forme d'aides en argent, ponctuelles ou régulières. C'est la forme d'aides financières la plus exprimée lors des interviews. *« Ma grande sœur m'a aidée financièrement »* précise Anne.

Les transferts financiers peuvent aussi être sous forme de prêts intrafamiliaux à taux zéro. Pour surmonter des difficultés passagères ou acheter un bien relativement onéreux, le prêt d'argent est courant au sein de la famille. L'avantage est d'éviter le passage à la banque et donc d'échapper aux intérêts. Le fait de maintenir le remboursement permet d'une part de responsabiliser le bénéficiaire et d'autre part, de créer un but qu'il ne sous-estime pas le prêt reçu. Généralement, les bénéficiaires mettent l'accent sur leur volonté à rembourser le prêt familial. *« Papa nous a soutenu en prêt à taux 0. Il m'avait prêté pour ma voiture. Il avait aussi prêté aux petits-enfants. Ma nièce a pu avoir un ordinateur et faire des études tranquilles grâce à son grand-père»* explique Isabelle.

Enfin, les transferts financiers peuvent prendre la forme de dons, de cadeaux ou d'héritages. L'anticipation de futurs évènements malheureux, principalement chez les personnes âgées, les poussent à faire toutes les démarches nécessaires afin d'éviter justement d'éventuels conflits familiaux. Bernard et Florence, tous deux retraités, ont pris en main les choses afin de régler les problèmes de succession avec leurs enfants et Bernard nous explique : *« On a quelques biens et justement pour faire en sorte que les affaires se passent bien à notre départ, actuellement on essaie de faire une donation de nos biens donc là aussi ça a créé des discussions avec nos enfants pour savoir comment on fait pour être le plus juste possible et dans l'intérêt de chacun en fonction des besoins de chacun. On veut vraiment que cela soit réglé pour éviter des problèmes plus tard. »*

LES AIDES DE RESEAU / EN NATURE

Les aides de réseau / en nature peuvent être par exemple la mise à disposition d'un logement ou le prêt d'un véhicule. On trouve également le soutien de réseau qui mobilise les ressources sociales des individus pour trouver un emploi, un appartement ou même un bon plan.

Isabelle, qui a un neveu handicapé, a aidé sa sœur *« en la mettant en lien aussi avec des réseaux d'associations. [...] En donnant des lieux accessibles pour qu'ils puissent aller se promener sans rencontrer d'obstacles, en donnant des idées d'endroits pour aller se promener... »*

Les compétences professionnelles d'Anne lui permettent d'aider ses proches : *« j'essaie d'aider le plus possible comme je peux. J'utilise mon statut de médecin pour apporter quelque chose de plus... Ce que je peux leur apporter, c'est ça, c'est une certaine compétence professionnelle. Des conseils, un diagnostic. [...] En lien avec mon statut souvent j'aide ma famille, une autre de mes sœurs a eu de grosses difficultés avec une de ses filles et là, oui, j'ai été un relais, j'ai donné des adresses. »*

SOUTIEN MORAL ET PRESENCE

Le soutien moral et la présence sont, au regard de cette étude, apparus comme étant une catégorie de solidarité à part entière. Ce type de solidarité est couramment pratiqué et les moyens mis en oeuvre sont multiples et évoluent en même temps que la société. Il permet également de resserrer les liens familiaux entre les membres d'une famille.

Isabelle nous dit : *« Je pense qu'on est très à l'écoute les uns des autres ».* Anne est présente auprès de sa mère : *« Je vais la promener. »* Idem pour Géraldine : *« Quand il fait beau, j'essaie de la promener le plus souvent possible l'après-midi »*.

La présence de l'entourage familial, physique ou non, par le simple fait de prendre des nouvelles et/ou de se tenir informer de la vie de chacun (et pas forcément des déboires de chacun), permet de préserver les contacts entre les différents membres de la famille, de nourrir et faire exister le lien familial et donc les relations entre les générations. Anne l'exprime clairement. *« Mes sœurs ne sont pas venues physiquement mais elles m'ont toutes les deux aidée. »*

Visites, appels téléphoniques et cartes postales sont des moyens simples et rapides d'avoir des comportements solidaires. Ils sont attendus et appréciés, notamment par les personnes âgées qui souvent peuvent cumuler handicap, vieillesse, solitude et éloignement géographique de leur famille. A propos de sa mère, Bernard nous dit : *« Je l'appelle pratiquement tous les jours, mes petits-enfants et mes enfants l'appellent pour savoir si ça va, pour donner des nouvelles, pour savoir ce qui se passe. Il y a un lien très fort. Et puis d'elle-même quand ça ne va pas, elle appelle. [...] Je pense que ma mère souffre de la solitude d'une manière très forte. »*

« On se téléphone beaucoup » dit Florence. *« On ne se voit pas très souvent mais on se téléphone, on se maile »* explique Anne. *« Le téléphone, il sonne à longueur de journée. Internet, ça carbure »* s'exclame Bernard. Incontournable aujourd'hui, Internet est une manière nouvelle de communiquer rapidement et d'être en contact permanent avec tous les membres de l'entourage familial. À propos d'Internet, Isabelle raconte : *« Niveau Internet, ça fonctionne bien. Ce qui fait qu'aujourd'hui quand il y a une info à faire passer et ben tout le monde l'a en même temps, tout passe par mail et tout le monde lit l'information. »*

Les évènements déclencheurs de solidarité

La mise en œuvre de comportements solidaires entre les différentes générations au sein de la parenté est généralement liée à des évènements précis. Il y a deux grands types d'évènements :

LES EVENEMENTS HEUREUX

Les évènements heureux sont les mariages, les naissances, les voyages, les déménagements, les études, etc. *« Nos 40 ans de mariage, l'été dernier, on était 43, tous nos enfants étaient réunis, ça a été un évènement très heureux »* raconte Florence.

Les évènements heureux sont généralement connus par avance et permettent d'anticiper et d'organiser la mise en place d'une stratégie d'entraide. *« On fête Noël tous ensemble dans notre maison tous les deux ans. Là on est 42, c'est superbe, ça demande du travail, c'est bien organisé, nos quatre filles et nos belles-filles aident beaucoup ma femme »* affirme Bernard.

L'anticipation de la demande de soutien, afin d'optimiser la gestion de la situation à venir, renforce fortement les liens familiaux. Anne, à l'époque enceinte de son troisième enfant, a mis en place un planning précis pour assurer la garde de ses enfants : *« J'avais un peu anticipé les choses, j'avais prévenu ma maman, mes deux sœurs, en disant est-ce que vous pourrez m'aider. [...] J'avais tout prévu à l'avance pour être sûre qu'il y ait toujours quelqu'un avec moi. J'avais mon planning. On avait déjà un petit peu vu les disponibilités de chacun. [...] Et heureusement, il y avait du répondant derrière, [...] il y a vraiment eu tout un réseau d'aide qui s'est mis en place autour de moi. »*

LES EVENEMENTS MALHEUREUX

Contrairement aux évènements heureux, les évènements malheureux ne sont généralement pas prévisibles et sont subis par les familles. Le décès d'un proche, un accident, la perte d'un emploi ou encore un problème de logement sont des exemples d'évènements malheureux. *« Mes parents assuraient leurs loyers et ont été expulsés car fin de bail »* explique Stéphanie.

Les évènements malheureux nécessitent une stratégie d'entraide immédiate, une mobilisation dans l'urgence des membres de l'entourage familial. Le témoignage d'Audrey illustre cette mobilisation : *« Mon père est décédé et ma mère se retrouve seule, loin et malade. Je décide de la prendre chez moi, un petit appartement avec tout l'aménagement dont elle avait besoin (lit médical, appareillage respiratoire, kiné...) de juin à août. »*

La situation de vie de l'entourage familial à l'instant T de la demande

La situation de vie de l'entourage familial à l'instant T de la demande ne permet pas toujours une mobilisation sans faille des réseaux. En effet, les membres de l'entourage familial peuvent également se trouver eux-mêmes dans une situation délicate et être dans l'incapacité de répondre à une demande de soutien. Lors de sa grossesse, Anne nous raconte : *« ma petite sœur, à ce moment là se dépatouillait dans ses problèmes sentimentaux, c'était au moment de son divorce, ce n'était pas le moment de l'embêter mais elle a été présente quand même. Elle a été présente affectivement, amicalement, elle ne pouvait pas physiquement, ses deux enfants étaient encore petits. »*

Les obstacles à la mise en œuvre de l'aide et le refus d'aider

Une attention particulière a été accordée aux situations de conflits et aux évènements graves pour cerner les obstacles à la mise en oeuvre de l'aide mais également au refus d'aider. De ce fait, face à des chocs ou des changements brutaux de vies (accident, décès, etc.), les conjonctures temporelles, familiales, financières et professionnelles influent directement sur les individus et sont révélatrices du fonctionnement familial et mettent en avant la question des solidarités négatives (ou contraintes) voire de ruptures de solidarité.

LES OBSTACLES A LA SOLIDARITE

û La perte des repères et la diminution des valeurs familiales

La notion d'éducation est l'idée à travailler afin de faire évoluer les mentalités, mais aussi de remettre des valeurs au cœur de la famille. *« Je pense que la solidarité, comme l'éducation des enfants et des ados, est l'affaire de tous. Même si la famille est la première responsable, tout un chacun doit lever les manches ! Le contraire d'une société individualiste et arriviste »* dit Audrey.

La perte des repères, l'augmentation de l'individualisme, la hausse des incivilités, sont autant d'obstacles à la solidarité familiale et s'expliquent, à travers les témoignages, par la disparition des valeurs de la famille. *« Dans ma propre famille, la concurrence est de mise, ainsi que l'intolérance. C'est à mes yeux, un obstacle immense à la solidarité »* concède Audrey.

û L'éloignement géographique

Avec la mobilité, qualité de plus en plus appréciée par les recruteurs à l'embauche, les familles sont, de ce fait, de plus en plus dispatchées aux quatre coins de la France, voire de l'Europe. Pourtant au fil des différents entretiens réalisés, l'éloignement géographique n'apparaît pas comme un obstacle absolu à l'entraide et au soutien familial. Selon Anne, *« la distance importe peu à partir du moment où il existe une réelle intention d'aide. [...] Je pense que la distance importe peu, ça facilite quand on est proche mais quand il y a une vraie volonté d'aide, la distance ne compte pas. »*

Et pour être encore plus précise dans l'idée qu'elle veut exprimer, Anne nous donne un exemple concret : *« Je vois à la crèche, par exemple, quand il y a des problèmes familiaux pour maladie ou autre, souvent j'entends que la mamie qui habite Bordeaux, vient passer une semaine pour aider et soutenir ses enfants. Et inversement, il y a des grands-parents qui habitent à 5 minutes de leurs petits-enfants et qui ne font jamais l'effort de proposer leur aide, ils ne gardent jamais leurs petits-enfants même s'il y avait besoin. »*

On constate tout de même des situations où les familles se retrouvent dans un grand désarroi alors qu'elles souhaitent aider leurs proches. Face à l'aboutissement plus ou moins rapide des démarches administratives et le manque de structures, les familles n'ont d'autres solutions que de faire de nombreux et éreintants trajets pour aider leurs proches. Il est important de d'évoquer l'existence de difficultés énormes pour les familles dans leur projet de mise en place de réseau d'entraide intergénérationnelle, notamment lorsque l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire. L'éloignement géographique devient alors un frein considérable aux comportements solidaires. Le témoignage d'Audrey va dans ce sens : *« Mon père est tombé malade. Il vivait à ce moment là avec ma mère déjà malade depuis plusieurs années. J'ai donc effectué à l'époque, deux à trois allers-retours par semaine entre le domicile de mes parents, l'hôpital où était mon père, et chez moi, et ceci pendant treize mois. »* Il paraît difficile voire inconcevable de laisser la même personne soutenir un membre de sa famille en difficulté sur le long terme sans lui laisser de répit. Mais c'est pourtant ce qu'illustre l'extrait ci-dessus où la famille n'est ni soutenue ni soulagée.

û Le poids de la famille

Face à une situation non choisie, s'entraider est perçu comme normal mais cette situation peut peser sur la vie sociale et active des individus. Les aidants peuvent être amenés à faire des sacrifices et/ou des concessions. Géraldine nous raconte : *« J'ai dû choisir, j'ai abandonné des choses que je faisais pour l'association. Je ne m'en sortais plus. Il y a plein de choses comme ça que j'ai laissé tomber. Ça a eu des répercussions sur les activités que je faisais, oui. »* Anne nous explique aussi : *« mon mari a pris des dispos. Il n'a pas eu le choix ne serait-ce que pour gérer le quotidien à la maison. Et pendant les 3 semaines, c'est lui qui a tout géré. Je sais qu'il a fait des sacrifices pendant la période de ma grossesse. Ça a été un gros sacrifice pour lui mais à aucun moment il ne me l'a fait ressentir. »*

La solidarité choisie peut se transformer en une solidarité contrainte et subie. Bernard a conscience de ce problème : *« des fois, les parents c'est pesant et nous aussi on pèse sans doute »* et il ajoute *« on essaie de peser sur eux le moins possible, maintenant on ne sait pas ce qui peut se passer. »* De même pour Isabelle, se retrouvant sans emploi ni logement, est retournée vivre chez ses parents : *« je suis revenue habiter 3 mois chez mes parents, j'avais quand même déjà plus de 30 ans. C'était vécu plus par ma mère comme un poids ».*

Pour mieux comprendre comment une solidarité choisie peut parfois changer et devenir une solidarité subie, Florence donne un autre exemple : *« Pendant 40 ans, nos mères respectives ont passé les vacances d'été avec nous et les enfants. Ça a été une grâce et en même temps un poids parce que faut pas imaginer, jamais de vacances seuls, ça a été dur. De ne pas pouvoir, par exemple, le matin être en petite tenue en famille dans le divan sans avoir à composer, à faire un effort sur soi-même pour être aimable. »*

Isabelle aborde le même thème et explique qu'elle ressent le besoin d'une prise de distance avec sa famille. *« Il y a des périodes où j'ai besoin de prendre du recul. Des fois, c'était trop lourd et on n'arrivait pas à prendre de la distance, c'est la contre partie des liens familiaux, faut arriver à faire la part des choses sans que ce soit étouffant pour arriver à garder son cap »* Et de continuer : *« Il y a les bons côtés de la famille nombreuse et les côtés plus lourds avec des fois une entraide qui est un petit peu forcée, pas forcément choisie. On a besoin de s'épanouir et le problème des liens familiaux, c'est que ça peut empêcher d'avancer, de grandir, ça peut être un poids, un fardeau qu'on traîne. On avait des liens de soutien qu'on se sentait un devoir. La famille, c'est peut-être un lieu de répit, c'est sécurisant. Mais c'est aussi pesant, chargé d'obligations et du sentiment qu'il n'y a pas d'autres issues. »*

LE REFUS D'AIDER

Les situations malheureuses et inhabituelles peuvent parfois faire fuir. La peur et l'incompréhension prennent le dessus face à la différence et au changement. Géraldine se souvient : *« je pense au frère de mon mari, lui il n'a pas du tout donné signe de vie à l'annonce du handicap de mon fils, il s'est retranché, une autre belle-sœur aussi trop fragile, ça lui faisait peur. »*

La mésentente familiale peut également expliquer l'absence d'aide intrafamiliale. C'est le cas d'Audrey qui témoigne : *« La restriction [de solidarité familiale] est vis-à-vis de ma mère. Nous formons un couple mixte. Si la famille de mon mari l'a accepté, pas mes parents. Au bout de 20 ans, nous en sommes toujours à la rupture des liens.»*

Les interventions publiques correctives, comme la tutelle ou la curatelle, sont pour leur part souvent vécues comme de la solidarité contrainte dans la parenté.
Le cas d'Isabelle qui refuse de se porter garante pour son frère suite au décès de leur père est explicite : *« Par rapport à notre frère, il y a des choses que je ne veux pas porter que mon père faisait. Un exemple concret entre autre, notre père était garant de son appartement. Je ne veux pas me retrouver à être le soutien familial comme mes parents l'ont été. J'ai préféré dire que s'il y a besoin un jour d'avoir un tuteur, notamment financier, alors que ce soit extérieur à la famille pour conserver des relations plus saines de communication entre nous et qu'on ne se retrouve pas dans une position parent avec lui. »*

CHAPITRE 3

SOLIDARITE & ROLE DES POUVOIRS PUBLICS

Dans ce second chapitre, ce sont les questions liées aux solidarités et aux rôles des pouvoirs publics. Nous tentons d'étudier l'imaginaire construit autour des pouvoirs publics, des familles et de leurs fonctions solidaires associées à chacun. Pour cela, nous étudions les représentations qu'ils peuvent générer autour des comportements solidaires.

Plus globalement, la construction de ces représentations débouche t-elle sur des attentes, cohérentes ou incohérentes, en matière de production de la solidarité, des familles envers les familles, des familles envers les pouvoirs publics, des pouvoirs publics envers les familles ?

Comment les différents types d'aides se combinent-ils entre eux ? Comment s'articulent les aides demandées et proposées à la famille avec celles des collectivités ou de l'entourage ?

« Solidarités entre générations. Une grande idée, appliquée, vécue par les générations précédentes, sans doute. Aujourd'hui, la société est là pour aider aussi : l'Etat, les associations. » [Audrey]

Recensement des aides reçues de la part des pouvoirs publics

Au cours des entretiens, les personnes interviewées ont évoqué les aides reçues de la part des pouvoirs publics, mais aussi leurs incompréhensions, leurs attentes et leurs besoins par rapport aux partenaires publics et sociaux.

Lors des différents entretiens réalisés, les personnes interrogées ont évoqué différentes aides reçues de la part des pouvoirs publics, tels que les Caisses d'Allocations Familiales, les CPAM ou les Conseils Généraux. L'aide familiale est l'aide la plus souvent citée mais ne répond pas toujours aux besoins et aux attentes des ménages. En plus de sa nièce qui venait garder ses enfants et qu'Anne a rémunérée, elle a également bénéficié d'une aide familiale pour faire l'entretien domestique : *« J'avais toujours mon aide familiale avec des heures moins importantes, et elle faisait le gros ménage et le repassage. Elle venait 2 heures par semaine.»*

« Ma mère a enfin voulu d'une aide familiale » soupire Géraldine. L'aide familiale est très importante pour les familles car elle leur permet d'avoir des répits. Géraldine a été soulagée lorsque sa mère a accepté d'avoir une aide familiale. En effet, les personnes âgées sont souvent réticentes aux aides extérieures à la famille. Cela leur renvoie le fait qu'elles vieillissent et qu'elles perdent peu à peu leur capacité physique. C'est difficile à accepter mais tant qu'elles ne se résolvent pas à faire appel à des aides familiales, ce sont les familles, souvent les femmes qui s'occupent d'elles et ces dernières en souffrent. Le fils de Géraldine perçoit une allocation spéciale pour personne handicapée : *« mon fils lui perçoit l'allocation spéciale parce qu'il n'est pas du tout autonome. »*

Un manque de réactivité entre pouvoirs publics et familles

La complexité des démarches administratives provoque régulièrement des situations d'attentes et de stress où la lenteur des procédures, mais aussi le manque d'actualisation et de révisions des lois sont sources d'incompréhension de la part des familles. La société est en constante évolution, la famille y compris. L'application de textes juridiques et l'absurdité de certaines propositions faites aux familles pour surmonter des situations de vies difficiles peut laisser perplexe, voire choquer : *« [Mes parents assuraient leurs loyers et ont été expulsés car fin de bail.] Là toutes les portes se sont fermées. PERSONNE ne leur accordait un logement et des courriers ont été envoyés de partout (même au Conseil Général) mais en vain (en général, l'âge de mon père était une barrière). Et là, enfin un logement lui est attribué grâce à l'intervention du Maire. À la vue de notre détresse, elle aura un petit rez-de-jardin, à cinq kilomètres de mon domicile. Âgée de 58 ans à cette époque, nous sommes en quête d'aide pour l'accompagner dans sa vie quotidienne (ménages, repas, courses...) et là toutes les portes se referment à nouveau, soit disant qu'elle n'avait pas l'âge !? Ou elle ne remplissait pas les conditions (elle était alitée 18h sur 24, avait l'AAH et prise à 100% par la Sécu) »,* témoigne Stéphanie.

De son côté, Géraldine, à travers l'exemple suivant, exprime son incompréhension face à des besoins et des aides indispensables et vitaux. L'absurdité de certaines situations illustre bien le fossé qui existe entre les familles et les pouvoirs publics. Les familles sont alors obligées de se lancer dans des batailles médicales, juridiques et administratives pour avoir gain de cause : *« on a dû se battre pour notre fils. Il y a une petite structure pour enfants polyhandicapés mais il n'y avait pas de couverture infirmière pour la journée et la nuit. Et il a fallu se battre pour avoir une surveillance infirmière à temps plein. C'est fou ça, ça ne devrait pas être ! »*

L'étude au cas par cas apparaît comme une manière plus adéquate de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des familles. C'est une solution intéressante, qui se veut proche des familles et de leurs besoins. Mais de par leur manque de réactivité et d'efficacité face à des situations d'urgence de vie - lié au manque de révision et d'évolution des textes juridiques – les familles se retrouvent bien souvent dans des situations qu'elles ne maîtrisent plus et donc qu'elles subissent. *« Morale de l'histoire : ce n'est pas faute d'avoir voulu l'aider et de mettre en oeuvre tout ce qui nous était permis mais beaucoup de portes se sont fermées, nous laissant là désespérés, et maman est décédée en juillet, seule chez elle, un matin de canicule »* conclut Stéphanie.

Un manque cruel d (’infra) structures

Des aides inadaptées, des situations complètement omises et oubliées, un manque cruel de structures tant pour les personnes âgées, handicapées que pour les jeunes ou les enfants, les rémunérations des salariés handicapés trop faibles, etc. Autant de situations vécues par les familles, dans l’attente de révisions de lois et de textes par les pouvoirs publics, qui pour faire face doivent mener de véritables batailles, comme le témoigne Géraldine : *« il y a un réel manque de place, il n’y a pas de structures pour personnes vieillissantes. Parce que les personnes handicapées qui travaillent en CAT (centre d’aides par le travail) vieillissent très vite et ont besoin d’une structure de repos à 40 ans et non à 80 ans. Elles travaillent à temps plein, fatiguent beaucoup plus vite que nous et elles ne gagnent même pas le SMIC. C’est un non-sens, je trouve. Une partie de leur salaire est reversée car l’Etat ne recouvre pas le logement. Donc pour moi, l’Etat n’est pas présent. »* Géraldine insiste sur ce point et nous fait remarquer le nombre infime d’infrastructures existantes réservées aux adultes handicapés : *« Comme il manque cruellement des places en adultes, on a ce qu’on appelle des amendements Creton. C’est vraiment qu’ici qu’ils proposent ça, c’est vraiment dommage, il faudrait qu’ils proposent ça dans d’autres bassins du département. »*

Autre situation difficile à gérer pour les familles, la question de la garde des enfants en bas âge. Anne évoque le manque d’infrastructures destinées à la petite enfance. Durant sa grossesse, il lui a été très difficile de trouver comment faire pour garder ses enfants. Entre l’attente, le coût des places dans ces structures, et les horaires inadaptés à la vie des ménages, il devient difficile voire impossible aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. *« Mon fils n’était pas encore scolarisé et n’était pas en collectivité parce que je n’avais pas le choix de la collectivité, il était gardé à la maison par une nourrice qui venait. De fait, il n’y avait pas de structure pour le prendre en charge dans la journée. Donc il a fallu bien organiser tout cela, au début j’ai bataillé et j’ai réussi à trouver une place en crèche dans un premier temps, à mi-temps. Et heureusement il y a une place qui s’est libérée. Dans un premier temps, ils l’ont pris en halte-garderie, une structure mélangée. »* Cet exemple illustre bien le problème du manque de places pour les jeunes enfants.

Un manque de reconnaissance

La non-reconnaissance des aidants familiaux est vécue comme une réelle injustice par les familles qui se démènent pour apporter les meilleurs soins à leur proches malades ou handicapés. Géraldine poursuit : *« [quand je me suis occupée de mon fils handicapé] Franchement je ne comptais pour rien ! Je l'ai fait progresser à la maison, je me suis occupée de lui, je n'ai pas repris le travail et j'avais rien du tout, je n'avais aucun salaire, aucune aide. »*

C'est un mélange de sentiments négatifs qui est exprimé par les familles. De la dévalorisation aux sentiments de rejet et de mésestime exprimés par les familles, les individus ont une perception plutôt mauvaise du rôle joué par les pouvoirs publics et donc l'Etat.

Il est important de reconnaître les aidants familiaux à travers le soutien qu'ils apportent aux familles, dans les efforts et le temps passé à aider et soutenir leurs proches dans le besoin.

Dispositifs à initier pour favoriser les solidarités intergénérationnelles

û Valoriser les aidants familiaux

Il faut développer la reconnaissance des aidants familiaux en les rémunérant au même titre qu'une aide familiale ou en leur permettant de prendre un congé spécial pour venir en aide à un proche en difficulté. Par exemple, pour garder ses enfants Anne a fait appel à sa nièce et l'a rémunérée : *« en juin une de mes nièces est venue, qui avait à l'époque 18 ans. Elle était entre la fin de ses études et un travail qu'elle était en train de rechercher. Elle est venue à la maison et je l'ai embauchée comme aide familiale. Elle était d'accord pour venir m'aider, donc je l'ai rémunérée. »*

û Créer des structures adaptées à chaque type de personnes

Construire de nouvelles infrastructures pour les enfants en bas âge afin de multiplier le nombre de places à proposer aux familles, adapter les établissements destinés aux personnes handicapées en fonction de leur niveau de handicap et de leur âge, tant au niveau médical que matériel, permettre plus facilement le rapprochement familial lorsqu'une personne âgée doit être placée en hébergement spécifique, etc. Autant de manière d'améliorer la vie des personnes aidants ou aidées. Par exemple, Géraldine propose pour les personnes handicapées : *« Je parlerai plutôt de justement nous aider à faire des structures pour qu'ils soient bien [les personnes handicapées], avec un environnement qui leur conviennent, la possibilité d'avoir plus de professionnels. »*

û Mieux communiquer sur les actions entre pouvoirs publics et familles

Améliorer les relations entre les pouvoirs publics, les associations et les familles pour donner la possibilité aux familles de ne pas perdre de temps avec les démarches administratives. Géraldine nous rappelle : *« les démarches, c'est moi qui les ai menées. Jamais l'Etat, c'est moi, c'est la famille qui a fait les démarches à chaque fois. »*

CONCLUSION DE L'ETUDE QUALITATIVE

L'étude qualitative révèle un point essentiel sur les liens familiaux : « ce n'est pas la fréquence avec laquelle on rencontre ses proches qui joue le plus sur l'intensité des solidarités familiales : le facteur déterminant, c'est le sentiment de proximité avec la famille ». On peut être « très proche » sans se voir toutes les semaines ni tous les mois.

Pour permettre aux différentes générations d'avoir des comportements solidaires au sein de la famille, les pouvoirs publics ont un rôle crucial : valoriser les comportements solidaires des individus et leur apporter des solutions et des relais adaptés, au plus proche des attentes, besoins et demandes des familles.

La solidarité familiale entre les générations demeure très présente. Elle s'adapte, elle évolue en fonction des possibilités de chacun et des politiques d'équipement et de services présentes sur un territoire donné, mais aussi des besoins exprimés. La solidarité familiale complète la couverture assurée par la protection sociale, pilier de la solidarité entre générations. L'intervention publique tend à réguler les relations entre les individus et les familles et à organiser les solidarités. Les témoignages recueillis laissent transparaître tant une demande d'amélioration de l'action conjuguée des pouvoirs publics et des familles que d'intégration de l'innovation dont les familles et les associations sont porteuses. La question de la subsidiarité est permanente en filigrane des propos des interviewés et interroge sur la primauté de l'intervention : famille ou pouvoirs publics.

Partie 2 - Etude Quantitative

La démarche de l'étude quantitative

Le questionnaire a été réalisé en collaboration avec l'UDAF de la Haute-Savoie puis envoyé en mode auto-administré au panéliste de l'Observatoire. Les thèmes définis dans la partie qualitative sont également abordés dans ce questionnaire :

- L'entourage familial : description du réseau familial, de l'éloignement géographique, du lieu d'habitation ;
- Les solidarités apportées et reçues : types, fréquences, destinataires et personnes à l'origine des aides temporelles et financières reçues, par choix ou contraintes, les évènements déclencheurs et les raisons d'absence d'aides ;
- Les personnes qui apportent et reçoivent de l'aide : types, fréquences et personnes à l'origine des aides temporelles et financières reçues, les évènements déclencheurs ;
- Opinions : rôle des familles, des pouvoirs publics et des associations sur le financement et la prestation de services pour quatre populations (les 0-16 ans, les 17-25 ans, les personnes âgées et les personnes handicapées) ;
- Signalétique : âge, sexe, situation familiale, enfants à charge, revenus, lieu d'habitation...

Un redressement a été effectué sur deux variables (l'âge et la situation familiale). L'objectif de ce redressement est de donner à l'échantillon traité une représentativité maximale des familles de l'Isère grâce aux données issues du recensement INSEE[4] datant de 1999. C'est une étape essentielle puisqu'elle assure la fiabilité et la pertinence des résultats de l'enquête.

Le logiciel d'enquête Question 2000 et Excel ont été utilisés pour exploiter les données avec :

- Des tris simples ;
- Des tris croisés ;
- La création de trois sous populations représentant les différentes générations (jeune, pivot et âgée) afin d'analyser les solidarités intergénérationnelles.
- Des analyses textuelles et de recodage pour les questions ouvertes.

[4] INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

Limites et remarques

Le chapitre concernant les caractéristiques de l'échantillon de l'étude quantitative montre les sur ou sous représentations de certaines catégories après avoir redressé les données brutes avec deux variables. L'analyse tient compte de ces écarts.

Le redressement *: un échantillon brut peut être redressé en fonction de trois critères au plus qui servent de variables de contrôle de la représentativité entre l'échantillon théorique et la population mère (= département de l'Isère). Un poids est alors attribué à chaque individu afin de contrebalancer l'effet de sur et sous représentation de certains groupes. Au-delà de trois critères, cela risquerait de provoquer de fortes distorsions. Un poids ne doit également ni dépasser 3, ni être nul pour que le redressement soit valide.*

Le test du khi-deux *: il permet de vérifier s'il existe une association entre deux variables. Le logiciel Question Data effectue le test statistique du Khi-2 sur le tableau des résultats. En fonction de la valeur du Khi-2 et du nombre de degrés de liberté, le logiciel calcule la probabilité exacte. Si l'on se donne un seuil de 5% de risque (P=0.05), une probabilité inférieure à ce seuil signifie qu'il existe une dépendance entre les deux variables ligne et colonne. Le hasard intervient seulement dans moins de 5 cas sur 100, dans la répartition observée des effectifs dans le tableau : il est considéré comme négligeable et l'hypothèse d'indépendance est rejetée. En plus de la valeur du Khi-2, le logiciel calcule la probabilité exacte associée à la valeur obtenue du Khi-2. Si l'on se fixe un seuil de probabilité de 0.05 par exemple, une valeur inférieure à ce seuil indiquera qu'il existe une relation significative entre les 2 questions. Si la valeur de la probabilité est supérieure, l'hypothèse d'association est à rejeter. Si la case est statistiquement significative par rapport à l'effectif théorique, le programme affichera soit un +, soit un -. Le signe « plus » signifie que l'effectif de la case est supérieur à l'effectif théorique et le signe « moins » signifie que l'effectif est inférieur. Un signe « moins » ou un signe « plus » correspond à un seuil de P=0.10, 2 signes correspondent à un seuil de P=0.05 et 3 signes correspondent à un seuil de P=0.01..*

La notion de « beaux-parents », initialement intégrée et combinée à celle des parents n'a pas toujours été bien comprise. En effet, nous avons remarqué la présence dans la partie ouverte « autres membres de la famille », des réponses liées aux beaux-parents. Ces réponses ne sont donc pas incluses dans la partie « parents ». Il s'agit peut-être - non des parents du conjoint - mais plutôt du nouveau conjoint de la mère ou du père du répondant (suite à un divorce ou un veuvage par exemple). Les familles recomposées ne sont donc pas facilement identifiables.

Les non réponses sont identifiées dans les tableaux mais ne sont pas incluses dans les pourcentages. Elles n'apparaissent donc pas sur les représentations graphiques.

Les pourcentages sont arrondis automatiquement et sont égaux à 100. Les résultats présentés sont redressés, un poids a été attribué aux individus afin d'obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages isérois.

En tenant compte de ces limites et en gardant à l'idée que certaines parties méritent un approfondissement, ce travail présente l'intégralité du questionnaire **Solidarités entre générations**.

CHAPITRE 1

CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

Quelques définitions INSEE

- **Ménage** : un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

- **Famille** : une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

- **Famille monoparentale** : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

- **Famille nombreuse** : une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

355 ménages ont participé à cette enquête

L'exploitation et l'analyse des résultats s'appuient sur les 366 questionnaires retournés dont 355 sont finalement exploitables. En effet, 11 questionnaires ont été supprimés, il s'agissait de deux questionnaires doublons - personnes issues du même ménage -, de huit questionnaires retournés par des ménages n'habitant plus en Isère et d'un questionnaire insuffisamment renseigné.

L'échantillon a été redressé sur deux variables de contrôle de la représentativité : la tranche d'âge de la personne référente du ménage interrogé et la situation familiale du ménage enquêté. Après redressement, l'échantillon est statistiquement fiable pour démarrer l'exploitation des données. Des sous populations (génération, situation familiale) ont été créées ainsi que des indicateurs (solidarité) afin d'obtenir des résultats pertinents pour répondre aux objectifs de cette enquête.

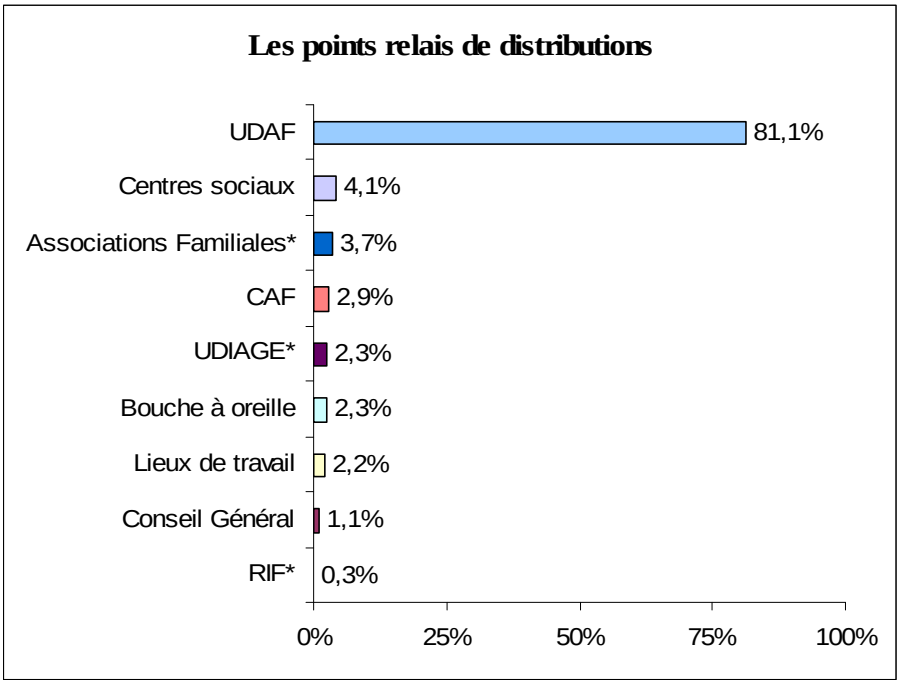

Lecture : 81,1 % des questionnaires réceptionnés sont des retours de l'envoi postal réalisé par l'UDAF aux membres du panel de l'observatoire de la vie familiale de l'Isère.

* UDIAGE : Union Départementale Iséroise d'Information et d'Action Gérontologique

* Associations Familiales : APF (Association des Paralysés de France) ; MFR (Maison Familiale Rurale) ; CSF (Confédération Syndicale des Familles) ; ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) ;

* RIF : Relais Informations Familles

La situation familiale, 1ère variable redressée

La variable de la situation familiale est la première variable de redressement de l'échantillon. La situation familiale des ménages interrogés est primordiale pour comprendre et différencier les pratiques et perceptions des solidarités au sein de la famille. En effet, les difficultés divergent selon que les personnes interrogées vivent seules ou en couple, avec ou non des enfants à charge actuellement. Les aides demandées ne sont pas les mêmes.

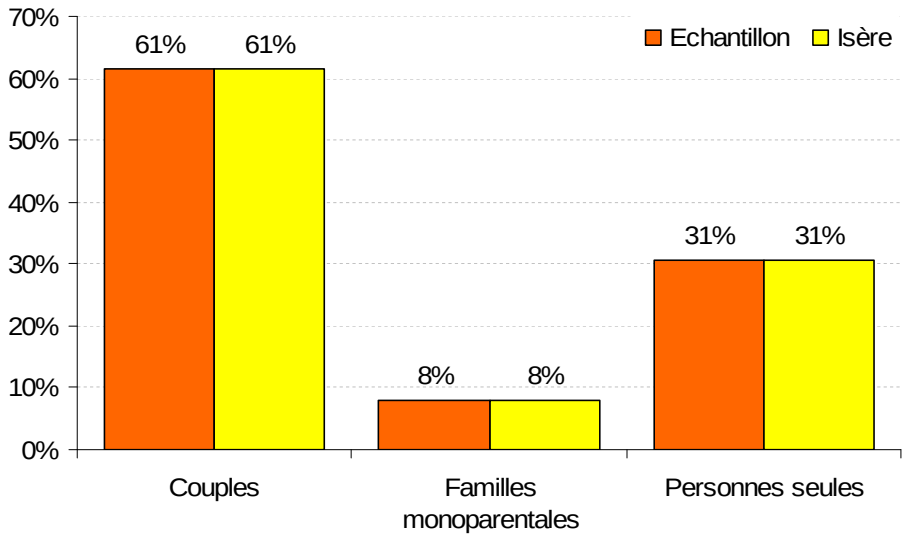

Lecture : Après redressement, l'échantillon est représentatif de l'ensemble des ménages isérois sur la situation familiale. En effet, 61 % des ménages sont en couple, 8 % sont des familles monoparentales et 31 % sont des personnes seules.

L'âge, seconde variable de redressement

L'âge est la deuxième variable redressée afin de fiabiliser la représentativité de l'échantillon. C'est un critère primordial de l'étude qui permet de comparer les solidarités apportées et reçues entre les différentes générations familiales. Modèle défini par Claudine ATTIAS-DONFUT, le découpage de l'échantillon en trois générations, le regroupement des ménages âgés de 40 à 59 ans constitue **la génération pivot**, leurs enfants adultes c'est-à-dire les ménages âgés de moins de 40 ans représentent **la génération jeune**, et leurs parents c'est-à-dire les ménages de 60 ans et plus, **la génération âgée**.

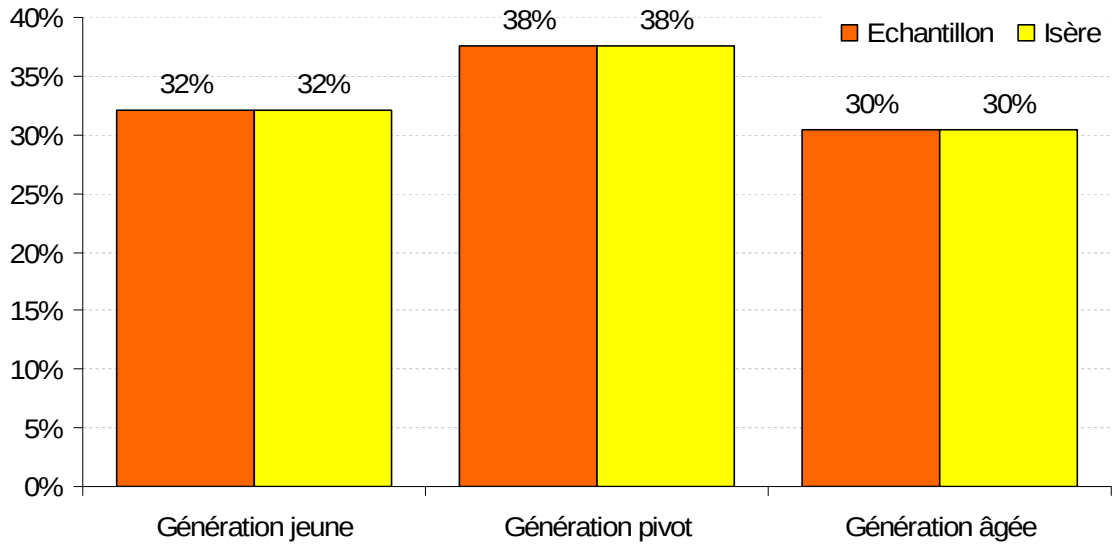

Lecture : le découpage en trois générations est un indicateur fort de l'étude. C'est un outil fondamental pour expliquer les stratégies de solidarités existantes au sein de la famille entre les différentes générations.

Aujourd'hui, plus que jamais, grâce à l'allongement de la vie, la coexistence des générations est forte. Plus généralement, il apparaît que le cycle de vie est en profonde mutation. Claudine ATTIAS-DONFUT avait posé la base de l'interaction entre les cycles de vie et les relations entre les générations en les identifiant l'une à l'autre. Cette approche, très pertinente, mérite d'être développée et est ici établie sur le thème des relations entre les générations.

Récapitulons : 355 ménages ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un total de 574 adultes, dont 344 femmes et 230 hommes, et 335 enfants à charge.

Dans l'échantillon, 246 ménages sont des familles dont 168 ont actuellement des enfants à charge.

Parmi les 187 ménages n'ayant pas d'enfants à charge, 109 sont des personnes seules et 78 sont des couples (dont respectivement 43 et 68 ont eu des enfants mais qui ne sont plus à leur charge aujourd'hui).

Schéma de la situation familiale des ménages interrogés

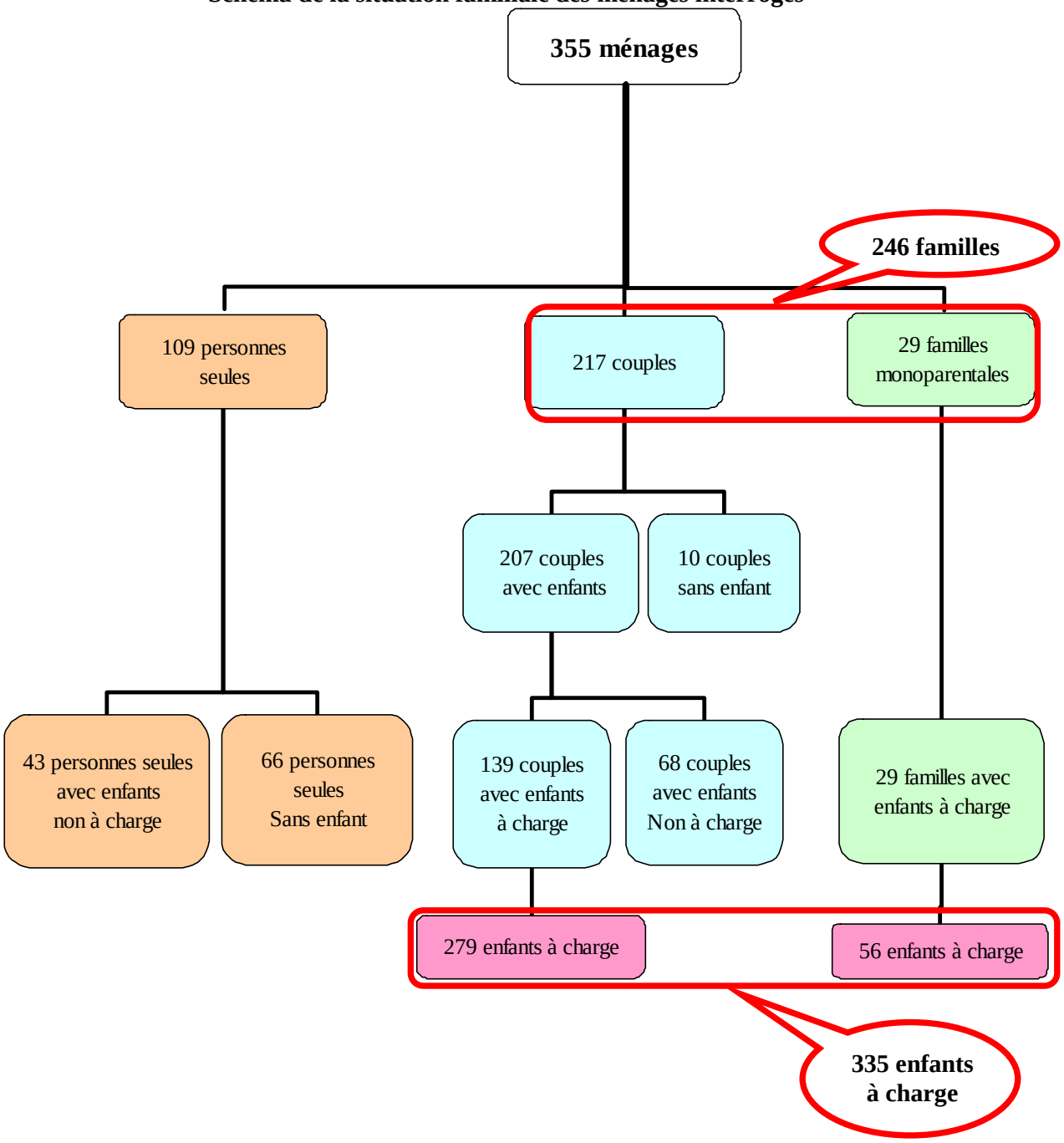

Sous représentation des ménages sans enfants à charge

Parmi les ménages interrogés, 53 % n'ont aucun enfant à charge et 47 % ont des enfants à charge dont 13 % ont un enfant, 18 % en ont deux, 13 % en ont trois et 3 % en ont quatre ou plus. Par rapport aux données départementales, les ménages sans enfant à charge sont sous représentés, ceux ayant 3 enfants à charge sont sur représentés. Les autres tranches (1 enfant à charge, 2 enfants à charge et 4 enfants et plus à charge) sont représentatives des données iséroises.

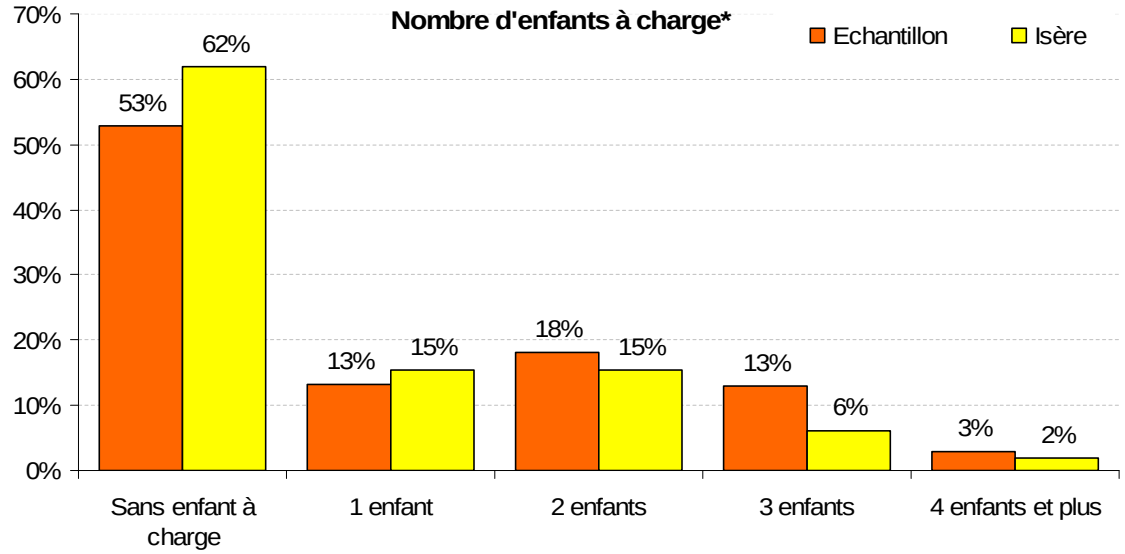

** Enfants ayant moins de 25 ans vivant au domicile familial.*

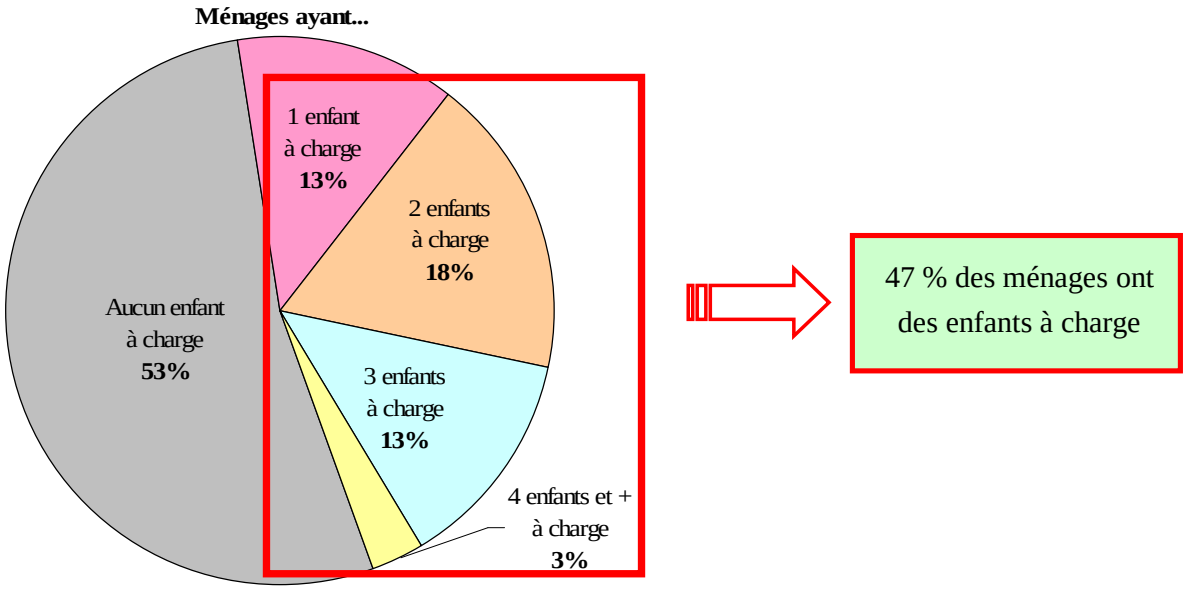

Lecture : Plus de la moitié des ménages (53 %) n'ont aucun enfant à charge actuellement.

Cadres et employés sur représentés - Ouvriers et PI sous représentés

Les cadres (CSP de la personne de référence du ménage interrogé) et les employés sont sur représentés dans l'échantillon alors que les professions intermédiaires (PI) et les ouvriers sont sous représentés. Les agriculteurs, artisans, retraités et les ménages compris dans la catégorie « autres » (c'est-à-dire homme ou femme au foyer, étudiant, chômeur, etc.) sont représentatifs des ménages à l'échelle départementale.

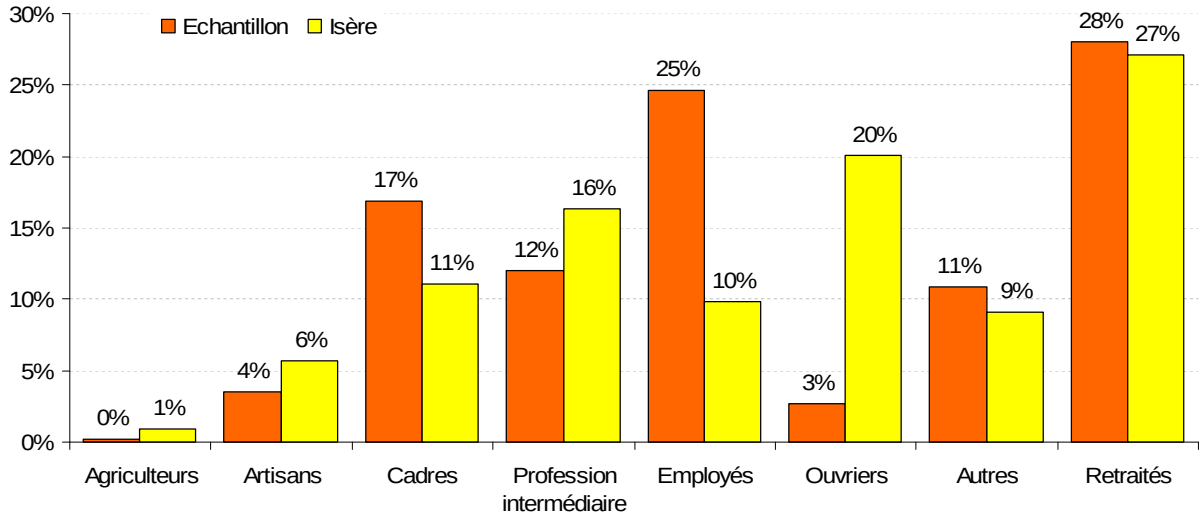

Lecture : 28 % des ménages interrogés sont retraités et 4% sont des artisans, commerçants.

Une distribution géographique représentative

Le département de l'Isère est découpé en quatre zones d'habitation. Les arrondissements de Vienne et de La Tour du Pin sont bien représentés dans notre échantillon. En revanche, l'agglomération grenobloise est sous représentée alors que l'arrondissement de Grenoble, hors agglomération, est sur représenté.

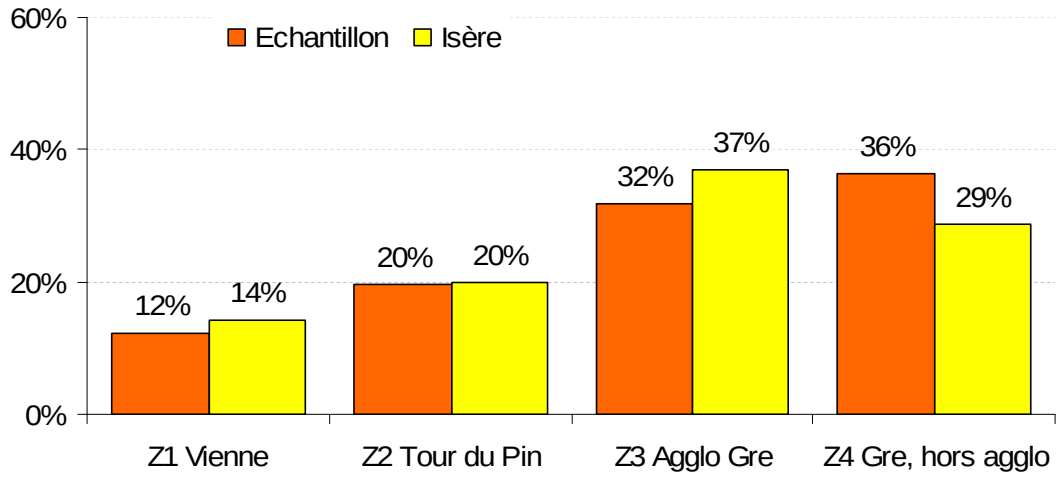

Lecture : Les zones 1 et 2 sont représentées, la zone 4 sur représentée et la zone 3 sous représentée par rapport au zonage départemental.

La moitié des ménages ont un revenu mensuel entre 1000€ et 2000€

6 % des ménages interrogés ont répondu disposer d'un revenu de moins de 1000 € par mois, 46 % perçoivent entre 1000 € et 2000 € par mois, 27 % gagnent entre 2001 € et 3000 € par mois et ils sont 13 % à toucher plus de 3000 € par mois. On note également que 8 % des ménages interrogés n'ont pas souhaité se prononcer.

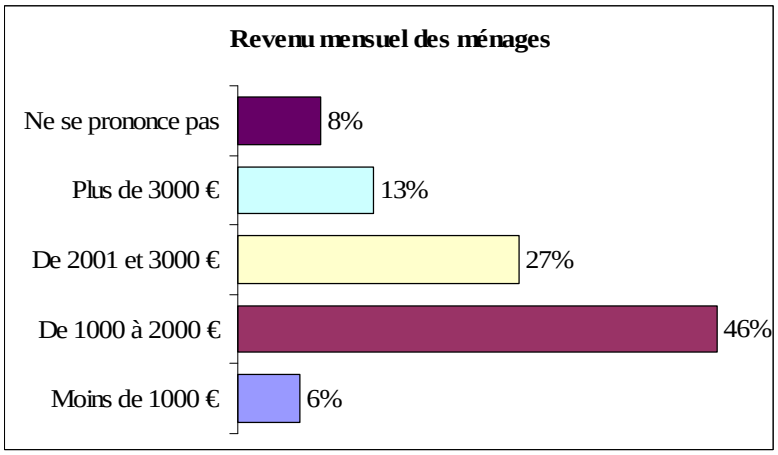

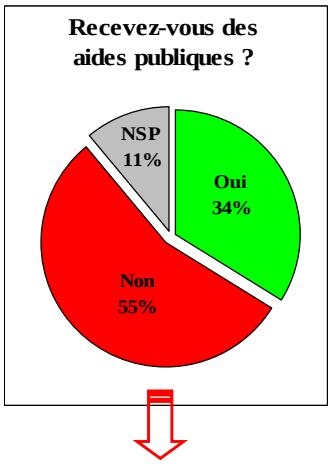

Un tiers des ménages (34%) reçoivent des aides publiques. 55 % des ménages ne reçoivent pas d'aides publiques et 11 % ont répondu qu'ils ne savaient pas s'ils en recevaient.

Parmi les ménages déclarant recevoir des aides publiques, on constate que 34 % sont des couples disposant d'un revenu se situant entre 2001 € et 3000 € par mois, suivis avec 22 % des personnes seules percevant entre 1000 € et 2000 € par mois.

Parmi les ménages qui ne déclarent pas recevoir d'aides publiques, on constate que 7 % sont des familles monoparentales et des personnes seules qui gagnent moins de 1000 € par mois. 26 % sont des couples touchant de 1000 € à 2000 € de revenus par mois et 17 % des personnes seules situées dans la même tranche de revenu.

Recodage des aides publiques reçues
Allocations familiales
Allocation éducation enfant handicapé
Allocations logements (APL)
PAJE
Complément libre choix mode de garde
Bourse

Les allocations familiales sont les aides publiques les plus souvent citées dans la question ouverte.

CHAPITRE 2

DESCRIPTION DE L'ENTOURAGE FAMILIAL

Description générale du schéma familial

88 % des ménages interrogés ont des frères et sœurs, 79 % ont des enfants, 74 % ont des parents, 30 % ont des petits-enfants et 22 % ont des grands-parents.

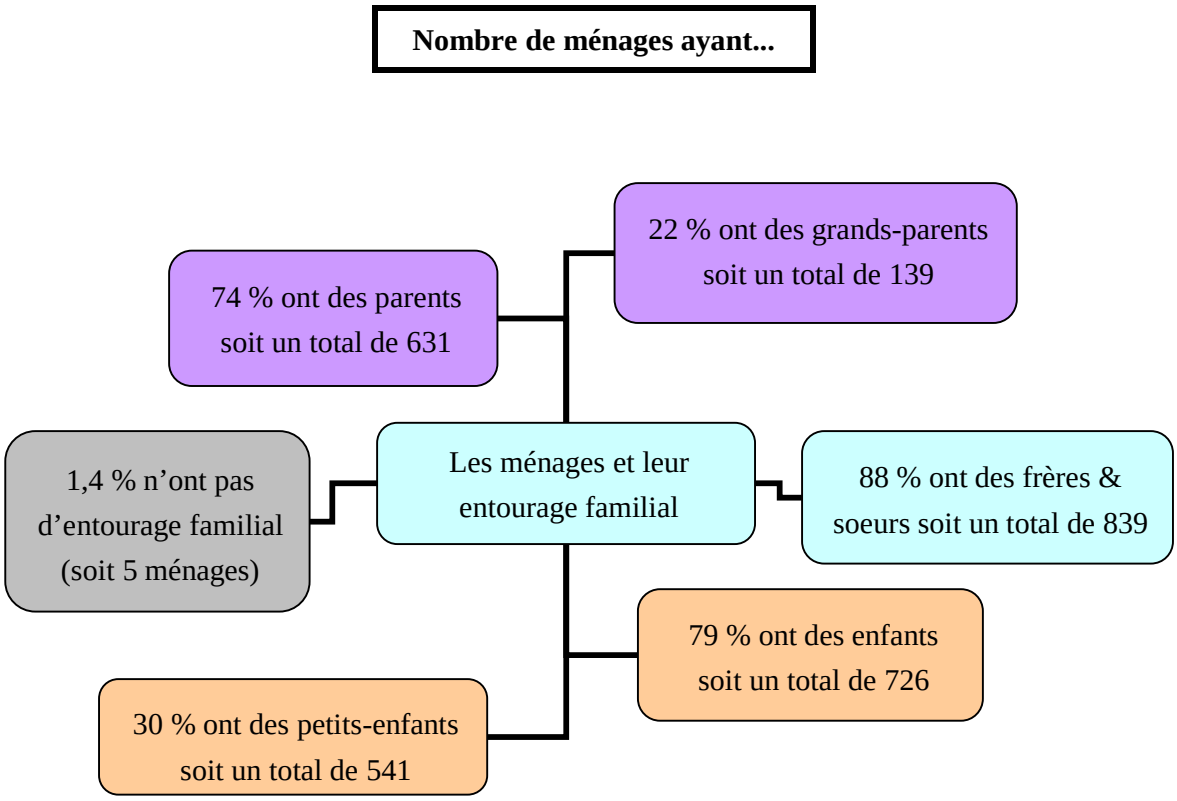

On remarque également que parmi l'ensemble des ménages interrogés, 1,4 % ont répondu n'avoir aucun entourage familial.

Des grands-parents autonomes

22% des ménages ont répondu avoir encore au moins un de leurs grands-parents. Parmi ces ménages, deux tiers sont issus de la génération jeune et logiquement la génération âgée est peu présente (9%).

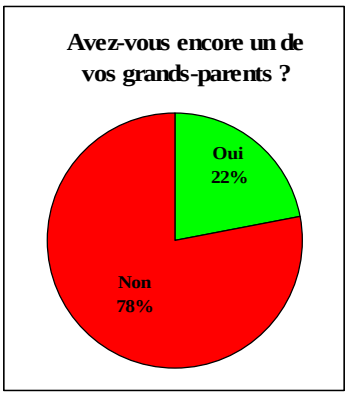

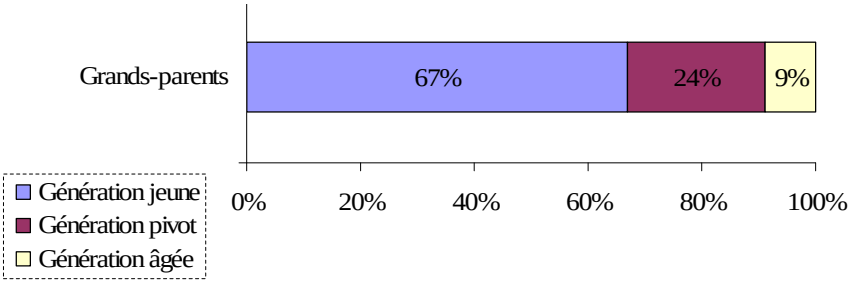

Pour un total recensé de 173 grands-parents, 87% sont autonomes et vivent chez eux, 8% sont en maison de retraite et 5% sont dans une autre situation (habitent chez d'autres membres de la famille).

Les grands-parents vivent...			
Chez eux	En maison de retraite	Autre	Total réponses
87%	8%	5%	100%

Lecture : 87% des grands-parents vivent chez eux.

Près de la moitié des grands-parents vivent en Isère (46%) et 23% habitent en Rhône-Alpes (hors Isère).

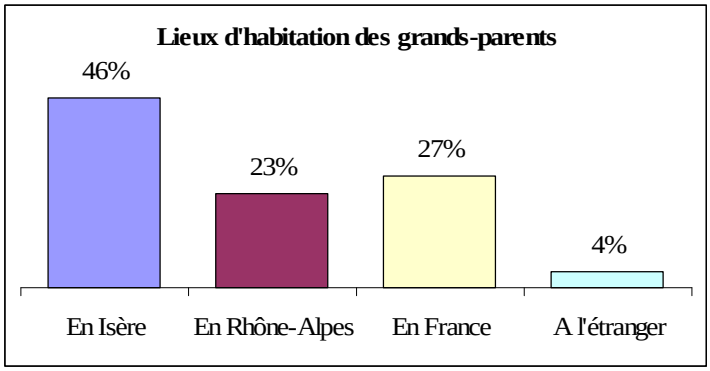

3/4 des ménages ont encore un de leurs parents

Trois ménages sur quatre ont encore au moins un de leurs parents et/ou beaux-parents. Génération jeune et pivot représentent 79 % d'entre eux.

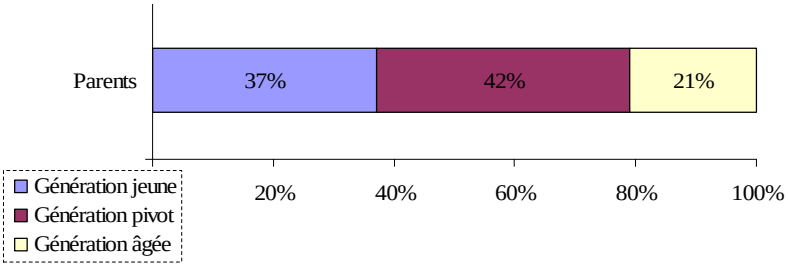

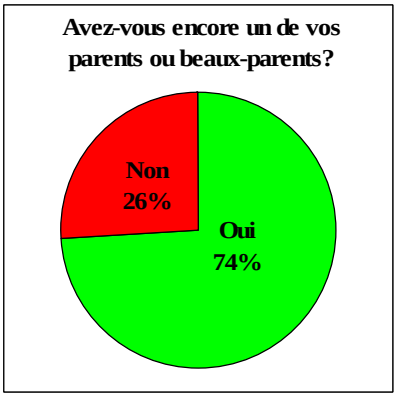

Pour un total recensé de 631 parents et beaux-parents, 91 % sont autonomes et vivent chez eux, 5 % sont en maison de retraite, 1 % sont dans une autre situation (habitent chez d'autres membres de la famille) et 3 % logent au domicile des personnes interrogées.

Les parents et beaux-parents vivent...				
Chez eux	Chez vous	En maison de retraite	Autre	Total réponses
91%	3%	5%	1%	100%

Lecture : 91% des parents et/ou beaux-parents vivent chez eux.

Près de la moitié des parents et beaux-parents vivent en Isère (46%), 20 % habitent en Rhône-Alpes (hors Isère).

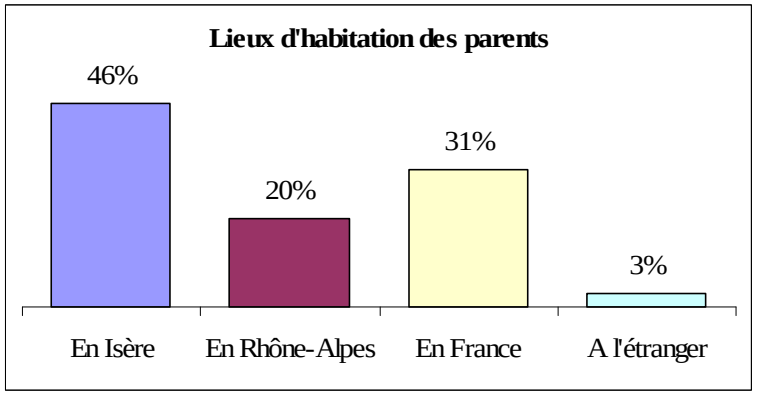

79 % des ménages interrogés ont des enfants...

Quatre ménages sur cinq ont des enfants. La génération pivot représente 44 % d'entre eux, suivi de la génération âgée (35 %). La génération jeune, avec 20 %, est celle qui a le moins d'enfant.

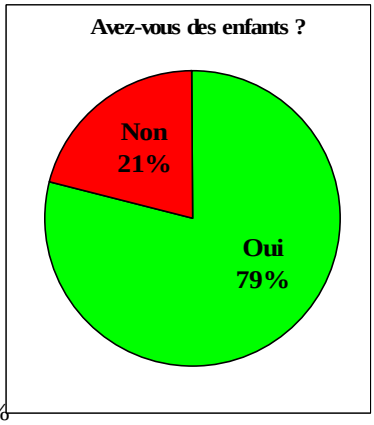

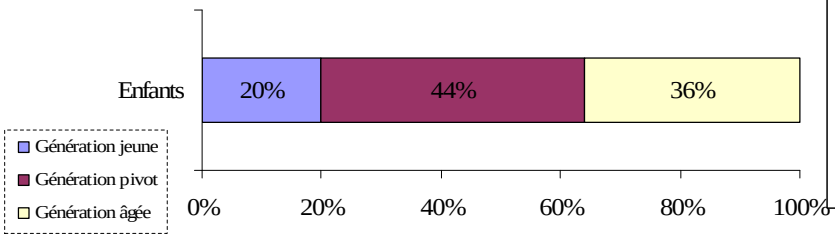

... dont 60% des ménages ont des enfants à charge

Parmi les ménages ayant des enfants, 60 % déclarent avoir actuellement des enfants à charge.

Parmi les 60 % de ménages qui ont des enfants actuellement à charge, la majorité sont des ménages de la génération pivot (59 %).

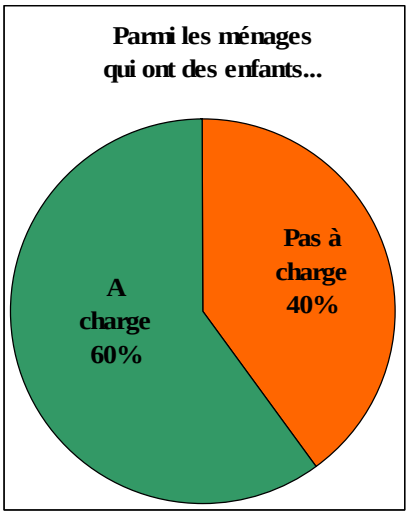

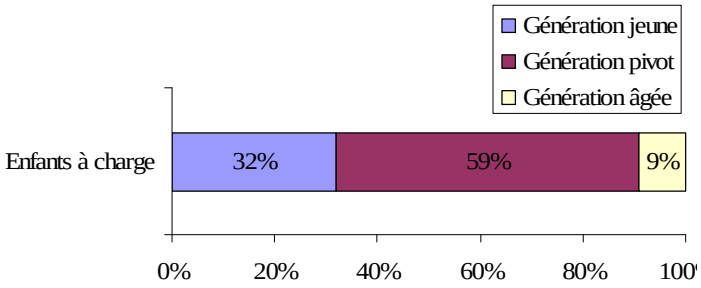

Pour un total de 726 enfants recensés (à charge ou non), près de la moitié sont des enfants à charge (335). Parmi ces derniers, un tiers a moins de 7 ans, un second tiers a entre 7 et 12 ans.

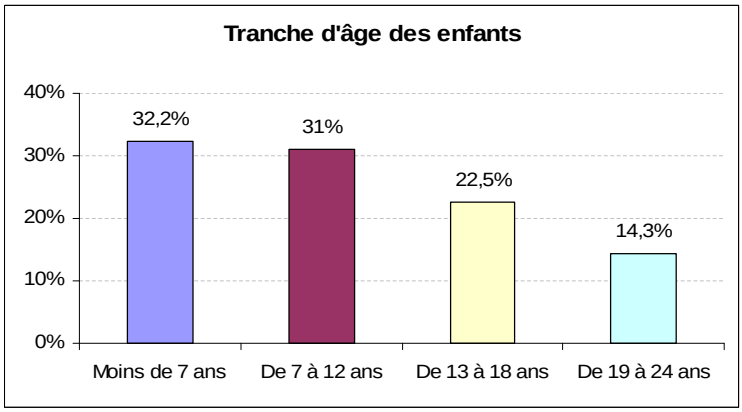

Fort logiquement, les ¾ des enfants qui ne sont plus à charge des ménages sont autonomes et vivent « chez eux ». On remarque toutefois que 24 % vivent encore chez leurs parents (*« chez vous »*).

65 % des enfants à charge vivent au domicile des parents (*« chez vous »*) et 32 % sont autonomes. On constate que l'analyse des termes « chez eux » et « chez vous » est floue pour les ménages. En effet, les réponses ouvertes expriment une alternance des 2 réponses notamment pour les jeunes étudiants qui reviennent seulement le week-end au domicile familial.

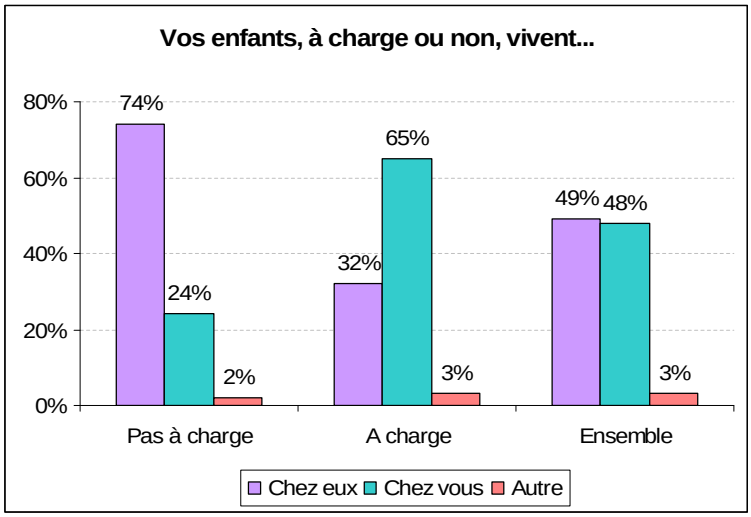

Lecture : Les enfants à charge ou non sont équitablement répartis entre vivre « chez eux » (49 %) et vivre « chez vous » (48 %).

On constate que deux tiers des enfants qui ne sont plus à charge, habitent en Isère et 15 % vivent en Rhône-Alpes. Les lieux d'habitation des enfants restent relativement proches de celui des parents.

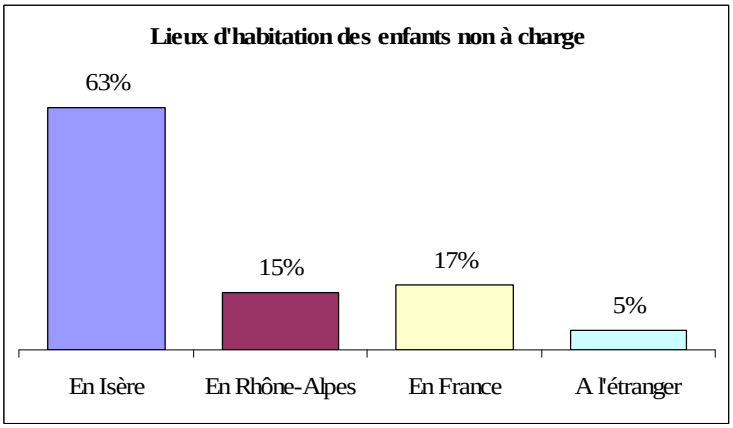

Lecture : 63 % des enfants qui ne sont plus à la charge des ménages vivent en Isère.

Près d'1/3 des ménages ont des petits-enfants

30 % des ménages ont des petits-enfants.

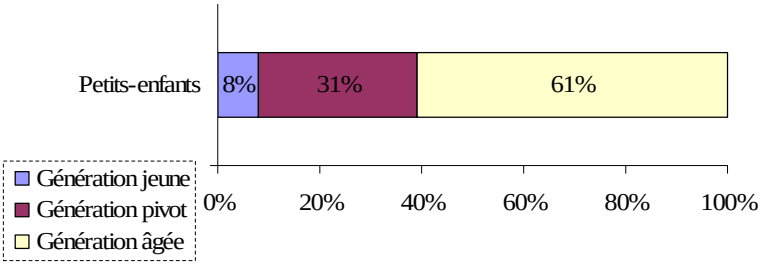

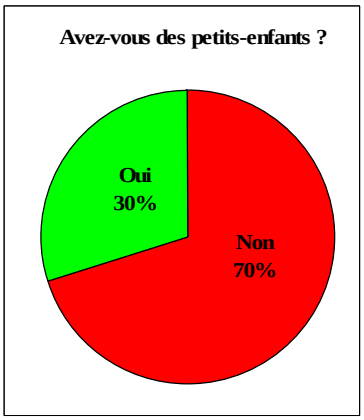

Lecture : 61 % des ménages qui des petits-enfants de la génération âgée, 31 % de la génération pivot.

Pour un total recensé de 541 petits-enfants, 88% sont autonomes et vivent chez eux et 9% logent au domicile des ménages interrogés ce qui sous-tend qu'ils habitent chez leurs grands-parents.

Les petits-enfants vivent...			
Chez eux	Chez vous	Autre	Total réponses
88%	9%	3%	100%

Lecture : 88% des petits-enfants habitent chez eux.

Près de la moitié des petits-enfants vivent en Isère (47%), 23 % habitent en Rhône-Alpes (hors Isère).

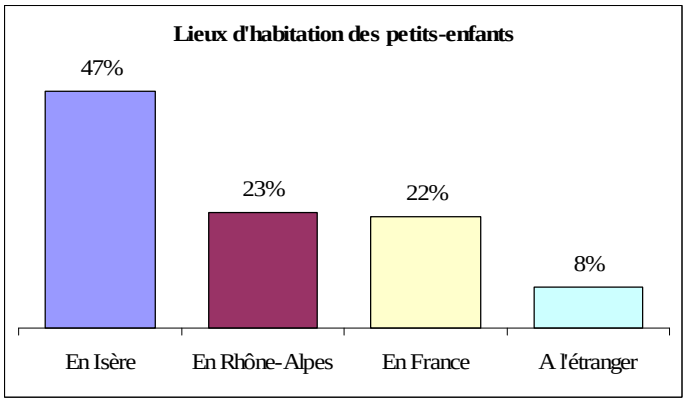

Lecture : 8% des petits-enfants vivent à l'étranger.

La fratrie, élément important de l'entourage familial

88 % des ménages ont des frères et sœurs. 12 % des ménages n'ont ni frères ni soeurs.

Pour un total recensé de 839 frères et sœurs, la quasi-totalité est autonome (95%) et 3 % logent au domicile des ménages interrogés.

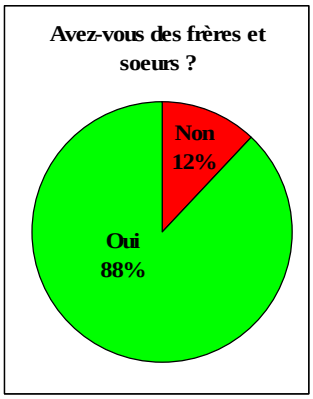

Les frères et soeurs vivent...			
Chez eux	Chez vous	Autre	Total réponses
95%	3%	2%	100%

Lecture : 95 % des frères et sœurs habitent chez eux.

39 % des frères et sœurs des ménages interrogés vivent en Isère, 19 % habitent en Rhône-Alpes (hors Isère).

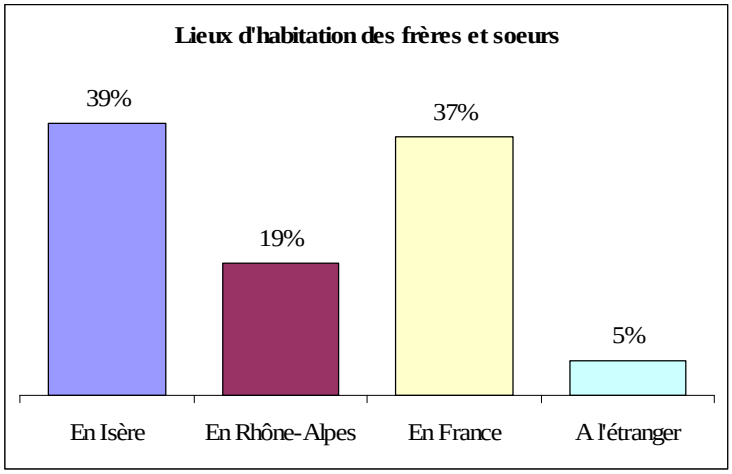

Lecture : 37% des frères et sœurs habitent en France, 5% vivent à l'étranger.

Les autres membres de la famille

Afin de mieux comprendre à qui les familles iséroises font référence lorsqu'elles affirment aider ou être aidées par d'autres membres de leur famille, peuvent également être mentionnés :

- Les oncles et les tantes
- Les neveux et les nièces
- Les autres membres de la famille
- Les beaux-parents
- Les cousins et cousines
- Les beaux-frères et belles-sœurs

CHAPITRE 3

LES DIFFERENTES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES

La garde des petits-enfants, le coup de pouce pour se dépêtrer des formulaires administratifs, le financement des études des enfants... Et bien d'autres choses. Une famille vit aussi au rythme des mains qui se tendent des parents vers les enfants, des enfants vers les grands-parents mais aussi entre frères et sœurs. Et si c'est de l'argent, c'est aussi du temps que l'on accepte de donner. Tout simplement parce que la famille a encore un sens.

Il n'est pas simple de savoir ce que recouvrent ces « solidarités familiales » mais c'est à travers ce troisième chapitre que nous vous apportons quelques éclairages. En matière de solidarité, on pense d'abord à solidarité financière. On constate, et ce n'est pas une surprise, qu'elle est le plus souvent exercée des parents vers les enfants. « Les aides financières se concrétisent principalement par une participation aux transports, aux loisirs et au don et prêt d'argent. »

Mais il n'y a pas que l'argent dans la vie des familles. Il y a aussi le temps consacré à son entourage familial. C'est là l'autre facette des solidarités familiales. Et elle compte. Sur l'ensemble des ménages exerçant une solidarité familiale, 86 % apportent une aide en temps.

Les évènements déclencheurs de solidarité

75 % DES EVENEMENTS DECLENCHEURS DE SOLIDARITE SONT « MALHEUREUX »

« La solidarité s'exerce aussi dans un contexte donné. Il y a des situations qui intensifient la solidarité et d'autres qui la réduisent. Par exemple, dans des situations de crise : les années d'après guerre ont été très intenses au niveau de la solidarité. Sur une petite échelle, un problème de transport en commun génère de la solidarité alors qu'une situation d'abondance en diminue son intensité.»[5]

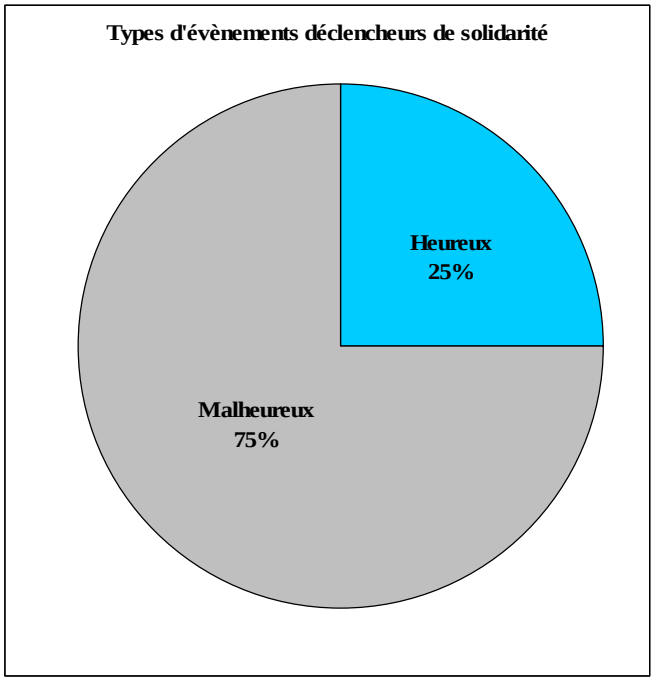

Les évènements malheureux créent un climat de soutien et d'entraide familiale. Ils sont souvent à la source des stratégies d'entraide familiale. En effet, comme l'indique le tableau suivant, 75 % des évènements déclencheurs de solidarité recensés sont identifiés « malheureux ». Dans cette catégorie, on trouve la maladie, le deuil, le divorce mais aussi le handicap, le manque de revenus, les accidents, la perte d'emploi ou encore les problèmes de logement.

Parmi les 25 % d'évènements « heureux », sources de solidarité, se trouvent la naissance, les voyages, les études ou encore les déménagements.

[5] Germain DULAC, sociologue et chercheur indépendant, lors d'une conférence sur la famille au Québec en 2005.

MALADIE ET REVENUS INSUFFISANTS, PRINCIPALES SITUATIONS DE SOLIDARITE

La maladie, avec 28 %, est la situation qui déclenche le plus de comportements solidaires de la part des ménages isérois. Le manque de revenus, avec 13 %, est la deuxième situation citée par les ménages comme étant à l'origine de l'aide apportée. La réponse « Autres » avec 10 % se positionne en troisième position. On observe ensuite que la recherche d'emploi (9 %), le déménagement (9 %), le deuil (8 %) et les études (7 %) sont également des situations qui génèrent des comportements solidaires de la part des ménages isérois.

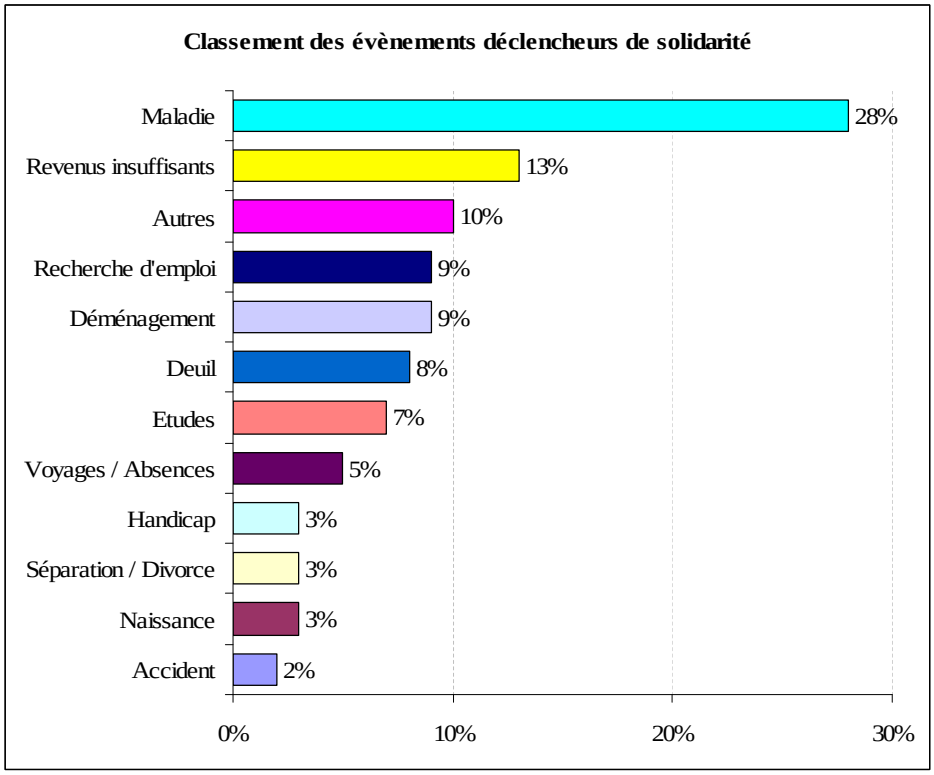

On constate que la réponse « Autre » concerne 10 % des situations qui déclenchent de l'aide. Le tableau ci-dessous nous permet de mieux comprendre à quoi correspondent les réponses ouvertes. Les notions de vieillesse, de solitude et d'isolement apparaissent fréquemment ainsi que la garde d'enfant.

Recodage « autres situations »	
Vieillesse	12
Solitude / Isolement	11
Garde d'enfants	9
...	...
Total	**39**

LA MALADIE, EVENEMENT MALHEUREUX LE PLUS CITE

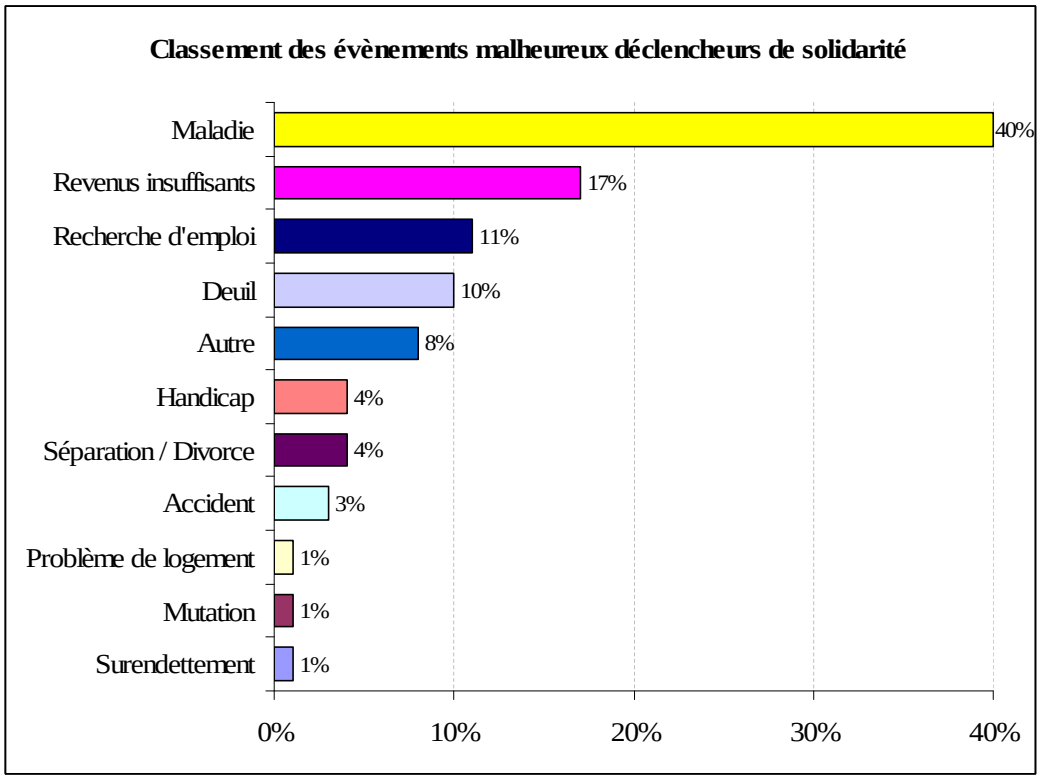

Parmi les évènements malheureux, la maladie est la situation la plus souvent citée. En effet avec 40 %, la maladie enclenche des comportements solidaires de la part de l'entourage familial. En deuxième position, avec 17 %, les revenus insuffisants génèrent des mises en place d'entraide au sein du réseau familial. On trouve ensuite la recherche d'emploi (11 %) et le deuil (10 %).

L'AIDE AU DEMENAGEMENT, EVENEMENT HEUREUX LE PLUS CITE

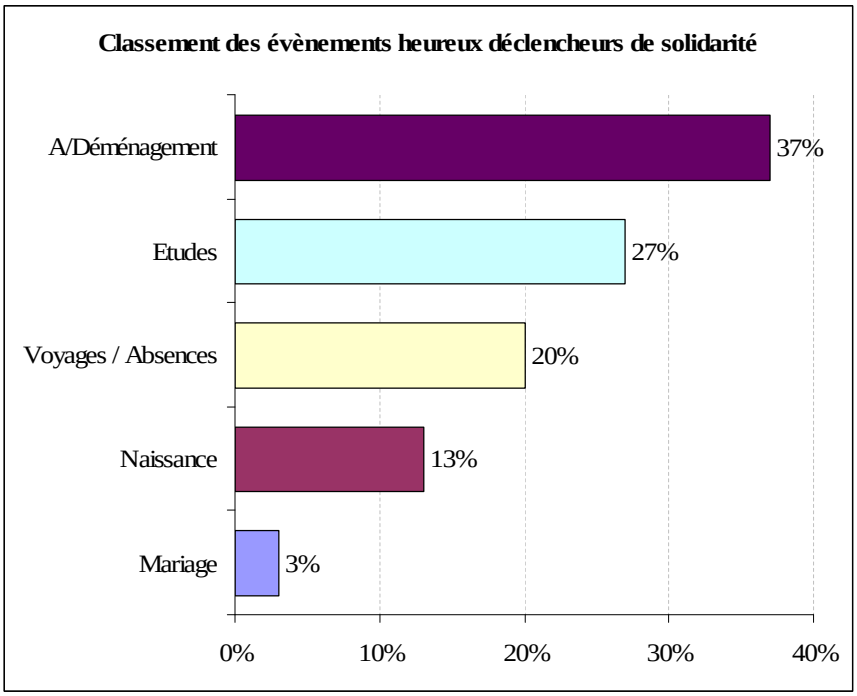

Parmi les évènements heureux déclencheurs de solidarité, l'aide au déménagement est la situation contextuelle la plus courante avec 37 %. Viennent ensuite les études (27 %), les voyages (20 %) et les naissances (13 %).

Les aides apportées

90% DES MENAGES ONT APPORTE AU MOINS UNE AIDE A L'ENTOURAGE FAMILIAL

« Dans la famille, l'entraide est vivante et multiforme. Son importance est confirmée par de nombreuses études, réalisées en France et dans plusieurs pays occidentaux. Cependant, pour importante qu'elle apparaisse au niveau macro-social, l'entraide intergénérationnelle est très variable dans ses formes et son intensité et ne concerne pas toutes les familles. De plus, elle est inégale selon les phases du cycle familial. On connaît le rôle que jouent les ressources matérielles et affectives des familles dans leurs capacités d'échanges, mais, pour comprendre la dynamique de ces échanges, il faut encore approfondir l'analyse des pratiques d'entraide et leurs motivations.» [6]

Répartition des aides apportées	
Aides temporelles et financières apportées	52 %
Uniquement aide temporelle apportée	34 %
Uniquement aide financière apportée	4 %
Aucune aide apportée	10 %
Total réponses	100 %

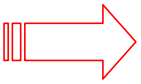

90 % des ménages ont apporté de l'aide

90% des ménages ont apporté de l'aide à leur entourage familial au cours des 12 derniers mois.

52 % des ménages affirment avoir apporté une aide temporelle et une aide financière alors que 38 % ont apporté un seul type d'aide (aide temporelle 34 % ; aide financière 4 %).

On note également que 10 % des ménages n'ont apporté aucune aide à leur entourage familial.

[6] Claudine ATTIAS-DONFUT, La dynamique de l'entraide intergénérationnelle, in *Age, Génération, Activité : Vers un nouveau contrat social ?* , CNAF, Paris, France, 1998

DES AIDES APPORTEES DE FAÇON QUASI EGALE PAR CHAQUE GENERATION

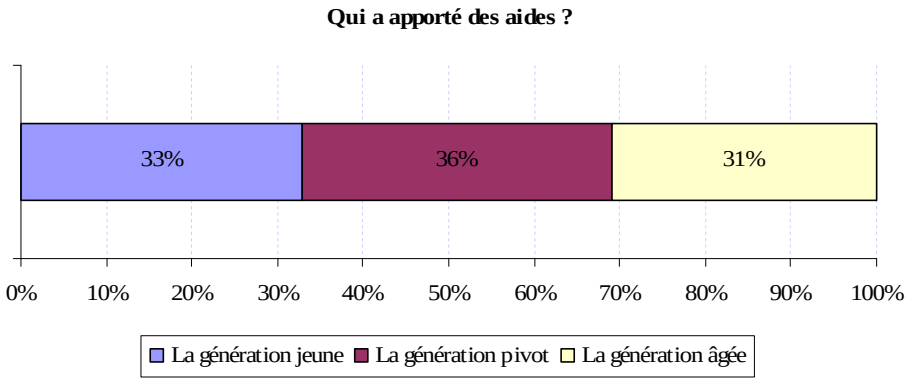

La génération pivot a apporté 36 % des aides, la génération jeune 33% et la génération âgée 31 %.

92 % DES AIDES APPORTEES PAR CHOIX

La mise en oeuvre de l'aide et du soutien ou son refus peut être le résultat de ruptures et/ou de conflits entre les différents membres de l'entourage familial. « Les conjonctures économiques, sociales et familiales, telles que des changements brutaux de vie (divorce, décès, mutation, éloignement géographique, etc.) peuvent être révélateurs des choix des familles d'apporter de la solidarité ou de créer une situation de rupture de solidarité. Il est nécessaire de prendre en compte aussi bien la mise en oeuvre des comportements solidaires au sein de la parenté que le refus de l'aide ou du soutien et, dans les deux cas, d'en examiner les éléments déclencheurs et les divers discriminants. »[7]

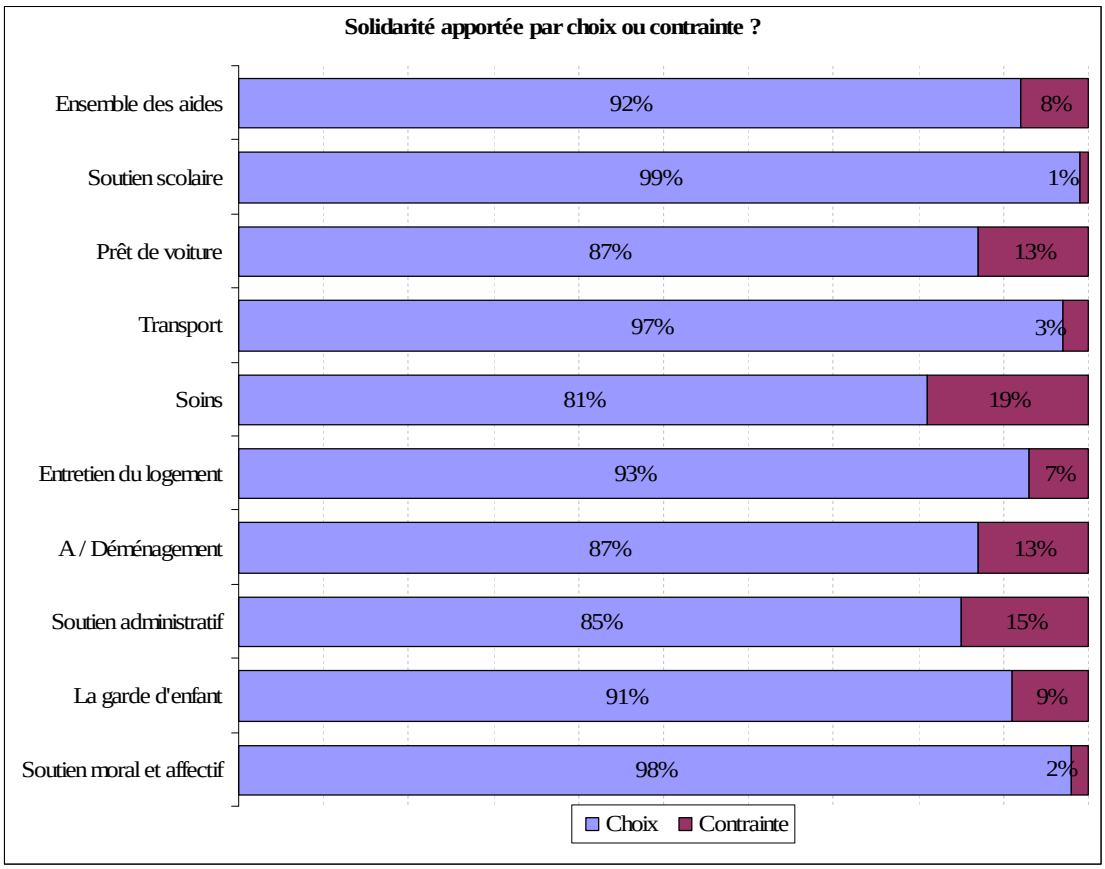

La quasi-totalité des ménages isérois (92%) ont choisi d'apporter de l'aide. Le soutien moral qui, rappelons-le, représente 86% des aides temporelles apportées, est un comportement solidaire choisi par 98% des ménages. La solidarité familiale intergénérationnelle peut parfois être source de désaccord et de conflit potentiel, 8% des solidarités ont été apportées par contrainte dont les soins (19%) et l'aide administrative (15%).

[7] Germain DULAC, sociologue et chercheur indépendant, lors d'une conférence sur la famille au Québec en 2005.

10 % DES MENAGES ONT DECLARE N'AVOIR APPORTE AUCUNE AIDE A LEUR ENTOURAGE FAMILIAL

La génération pivot représente plus de la moitié des ménages qui n'ont pas apporté d'aide.

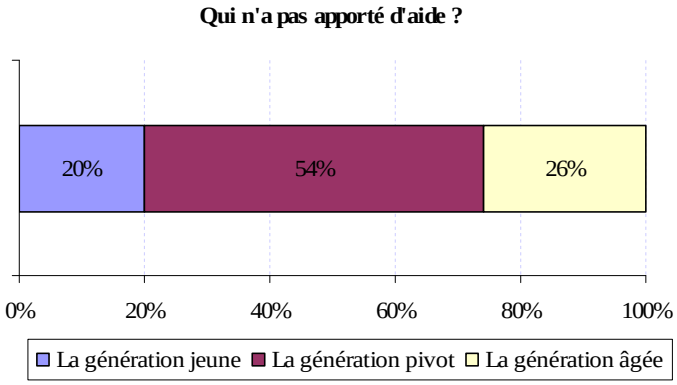

LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIERES, UN FREIN A LA SOLIDARITE

Avec 52 %, *l'absence de sollicitation* de l'entourage familial est la principale raison évoquée par les ménages pour expliquer leur absence d'aide apportée. On peut donc émettre l'hypothèse suivante : l'entourage familial n'a pas demandé d'aide car il n'en avait pas besoin, d'où le taux important de cette réponse. Cette raison est principalement citée par la génération pivot (58 %).

Avec 26 %, la seconde raison la plus citée est *« pas assez de ressources financières »*. Le manque de ressources financières est un réel frein à la solidarité, notamment pour la génération jeune. En effet, cette réponse a été citée à 91 % par de jeunes ménages.

Pourquoi vous n'avez apporté aucune aide ?

Absence de sollicitation	52%
Pas assez de ressources financières	26%
Pas lieu d'être	10%
Trop éloigné géographiquement	5%
Vous êtes en difficulté	4%
Mésentente familiale	3%
Total	100%

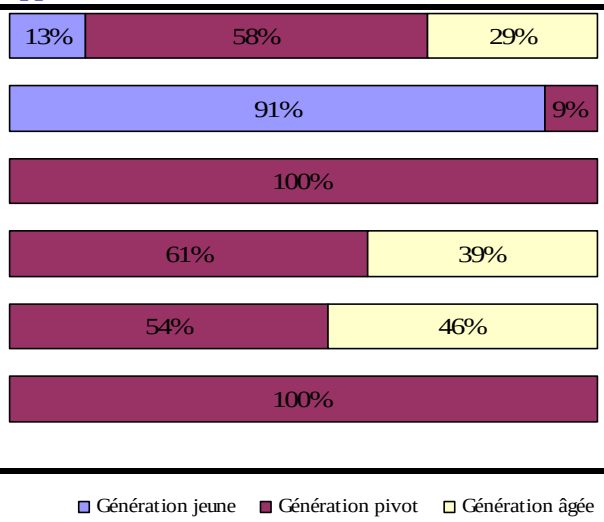

Les aides temporelles apportées

86 % DES MENAGES ONT APPORTE UNE AIDE TEMPORELLE

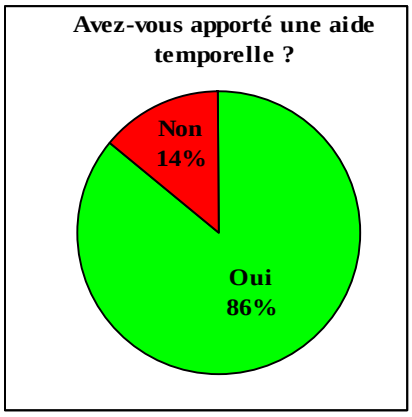

La quasi totalité des ménages ont apporté une aide temporelle à leur entourage familial.

36 % DES AIDES TEMPORELLES APPORTEES PAR LA GENERATION PIVOT

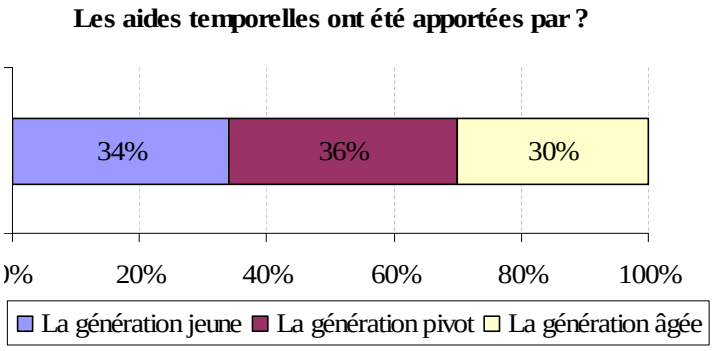

Parmi les ménages ayant apporté une aide temporelle à leur entourage familial, 36 % sont issus de la génération pivot, 34 % de la génération jeune et 30 % de la génération âgée.

LE SOUTIEN MORAL REPRESENTE 86 % DES AIDES TEMPORELLES APPORTEES

Les ménages isérois ont apporté au total **1002** aides temporelles au cours des 12 derniers mois à l'ensemble des membres de leur entourage familial.

Répartition des aides temporelles apportées

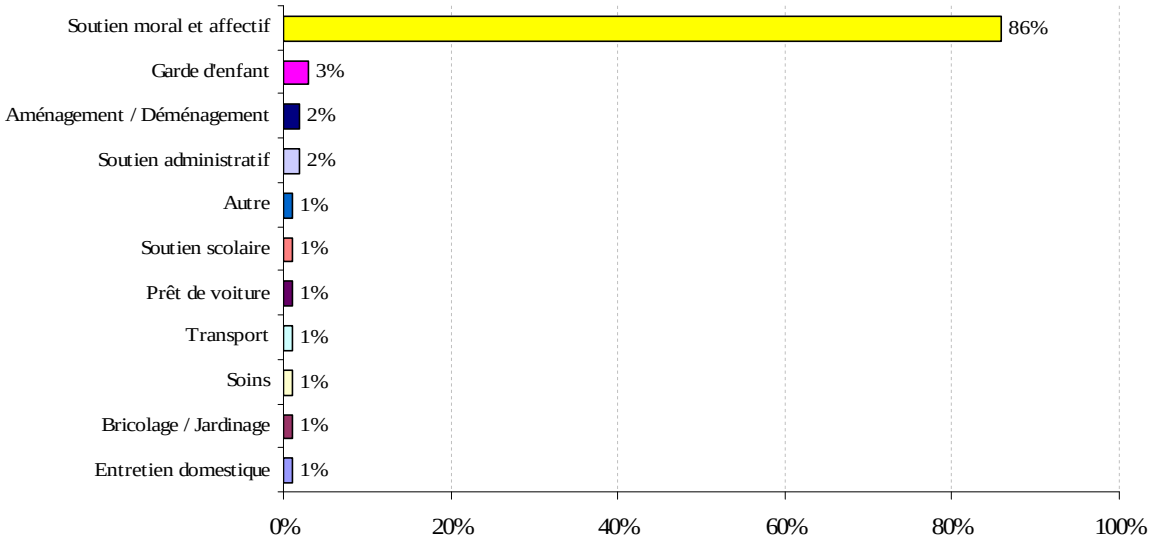

Le soutien moral et affectif représente 86 % des aides temporelles apportées par les ménages isérois. C'est l'aide temporelle la plus apportée. Les 14 % d'aides restantes concernent la garde d'enfant (3 %), le soutien administratif et l'aide à l'a/déménagement (2 % chacun), le bricolage et le jardinage, les soins, le transport, le prêt de voiture et enfin le soutien scolaire (1 %).

La réponse « autre » totalise 1% des aides en temps apportées, elle comprend : l'hébergement, la garde de personnes âgées, malades et handicapées ainsi que la tutelle/curatelle.

DES AIDES TEMPORELLES APPORTEES AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE SELON 60 % DES MENAGES

« Selon une étude de l'INSEE de 1999, 13 % des personnes qui rendent service à leur famille le font cinq fois par semaine : à elles seules, elles totalisent la moitié du nombre total de services rendus. »

Fréquence des aides temporelles apportées	
Tous les jours	11%
Plus de 3 fois par semaine	9%
2 à 3 fois par semaine	10%
1 à 2 fois par semaine	**32%**
1 fois par mois	24%
1 fois par trimestre	8%
1 fois par semestre	4%
1 fois par an	2%
Total réponses	100%

Plus de 60 % des ménages apportent une aide temporelle au moins une fois par semaine

Un tiers des ménages (32 %) apportent une aide temporelle une à deux fois par semaine à leur entourage familial. 11 % des ménages apportent une aide temporelle quotidiennement à leurs proches. 9 % affirment aider leur entourage familial plus de trois fois par semaine et 10 % les aident deux à trois fois par semaine.

19 % DES AIDES TEMPORELLES SONT APPORTEES A LA MERE

Répartition de l'aide temporelle apportée à l'entourage familial ?

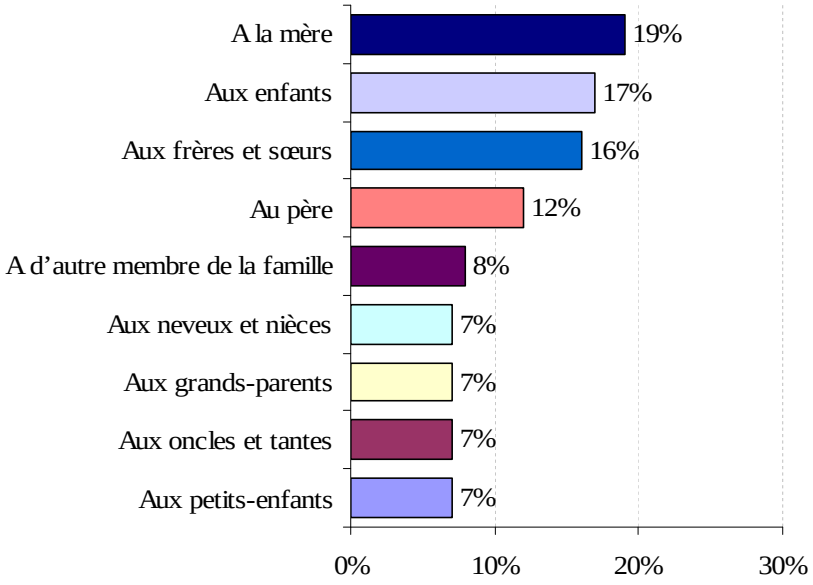

La mère est le membre de l'entourage familial le plus aidé en temps par les ménages isérois (19%), suivie des enfants (17 %), de la fratrie (16 %) et du père (12 %).

LE SOUTIEN MORAL APPORTE A LA MERE ET A LA FRATRIE

A qui le soutien moral et affectif a été apporté ?

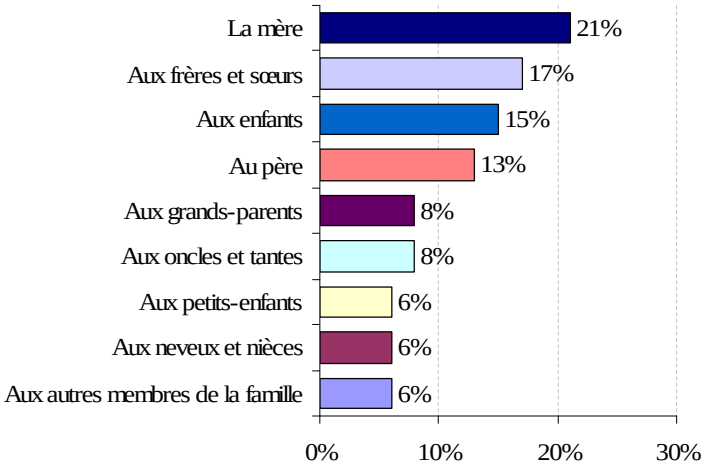

Le soutien moral et affectif est principalement apporté à la mère (21 %), à la fratrie (17 %), aux enfants (15 %) et au père (13 %).

Les aides financières apportées

56 % DES MENAGES ONT APPORTE UNE AIDE FINANCIERE

44 % des ménages déclarent n'avoir apporté aucune aide financière aux membres de leur entourage familial au cours des 12 derniers mois. Par rapport aux aides temporelles, les aides financières sont moins apportées.

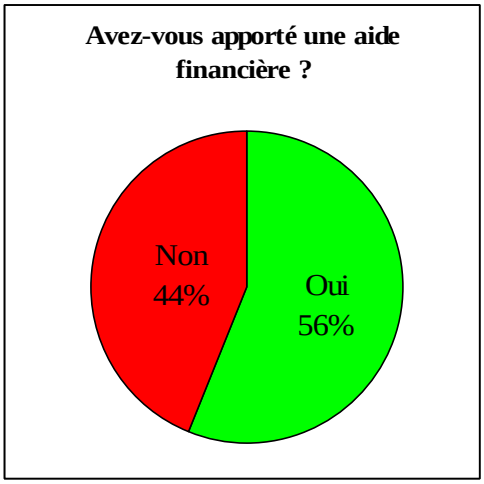

56 % des ménages ont donc apporté de l'aide financière à leur entourage familial. Parmi eux, 36 % perçoivent un revenu mensuel situé entre 1000 et 2000 €, 32 % disposent de 2001 à 3000 € et 21 % plus de 3000 € par mois. 5 % des ménages ayant apporté une aide financière gagnent moins de 1000 € par mois.

36 % DES MENAGES QUI ONT APPORTE UNE AIDE FINANCIERE GAGNENT ENTRE 1000 ET 2000 €

Répartition des ménages ayant apporté une aide financière selon leur revenu	
Moins de 1000 €	5%
Entre 1000 à 2000 €	**36%**
Entre 2001 et 3000 €	32%
Plus de 3000 €	21%
Ne se prononce pas	6%
Total	100%

Le niveau de revenu des générations a-t-il un rôle sur le fait d'apporter une aide financière à l'entourage familial ? Le tableau suivant nous permet de répondre à cette question.

On constate que 39 % des aides en argent sont apportées par la génération âgée dont 4 % disposent de moins de 1000 € par mois, 48 % de 1001 € à 2000 € et 42 % plus de 2000 € par mois. Quel que soit le niveau de revenu de la génération âgée, c'est la génération qui apporte le plus d'aides financières.

Avec 36 %, la génération pivot apporte quasiment autant d'aides financières que son aînée. Mais elle gagne davantage. En effet, parmi la génération pivot qui apporte des aides financières, 73 % gagnent plus de 2000 € par mois, 21 % touchent entre 1000 et 2000 € par mois et seulement 2 %, moins de 1000 € par mois.

Enfin la génération jeune est la génération qui apporte le moins d'aides financières. En effet, seuls 25 % des aides financières apportées lui sont attribuées. Parmi ces jeunes ménages qui apportent un soutien financier, 9 % gagnent moins de 1000 € par mois, 42 % touchent entre 1000 € et 2000 € par mois et 42 % ont plus de 2000 € par mois.

Aide financière apportée par...	
La génération jeune	25%
La génération pivot	36%
La génération âgée	39%
Total	100%

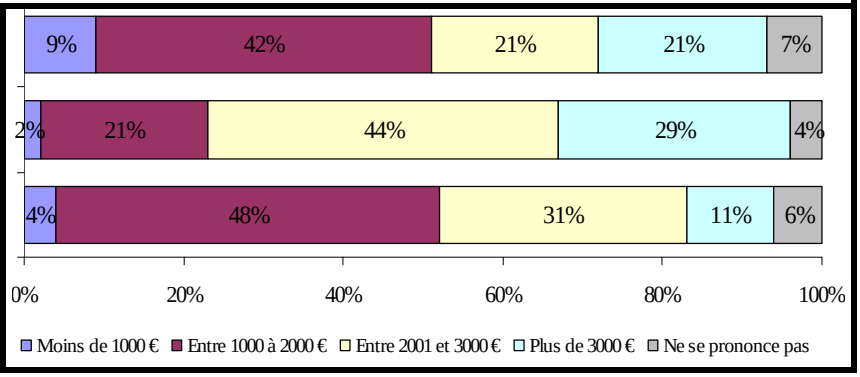

UN TIERS DES AIDES FINANCIERES APPORTEES SONT DESTINEES AU TRANSPORT

313 aides financières ont été apportées par les ménages isérois au cours des 12 derniers mois à leur entourage familial.

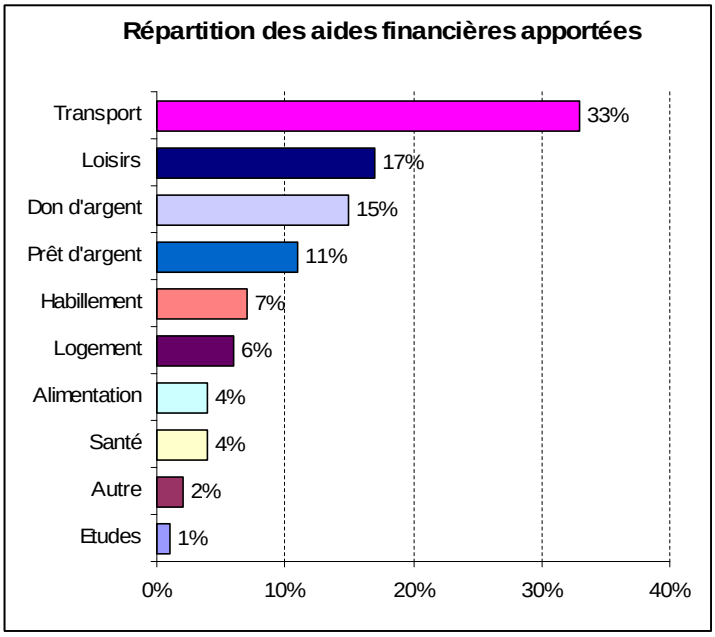

Les ménages interrogés apportent essentiellement des aides pour financer les modes de déplacement des membres de l'entourage familial. En effet, avec 33 %, le transport est l'aide financière la plus apportée. Puis 17 % des aides en argent sont apportées pour les dépenses liées aux loisirs de l'entourage familial. Suivent la donation d'argent (15 %) et le prêt d'argent (11 %). Les aides financières restantes se partagent entre l'habillement (7 %), le logement (6 %), la santé (4 %), l'alimentation (4 %) et les études (1 %).

47 % DES MENAGES APPORTENT UNE AIDE FINANCIERE AU MOINS 1 FOIS PAR MOIS

Par rapport aux aides temporelles, les ménages apportent principalement les aides financières mensuellement (37 %). En effet, seulement 10 % des aides financières sont apportées chaque semaine. En revanche, on remarque que 31 % des aides financières sont apportées une fois par an ou de manière exceptionnelle, notamment à l'occasion des fêtes de Noël ou des anniversaires.

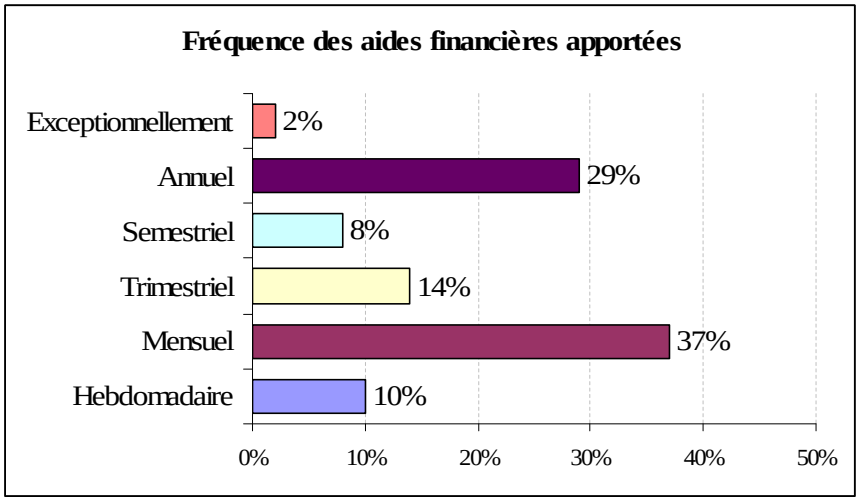

LA MOITIE DES AIDES FINANCIERES APPORTEES AUX ENFANTS

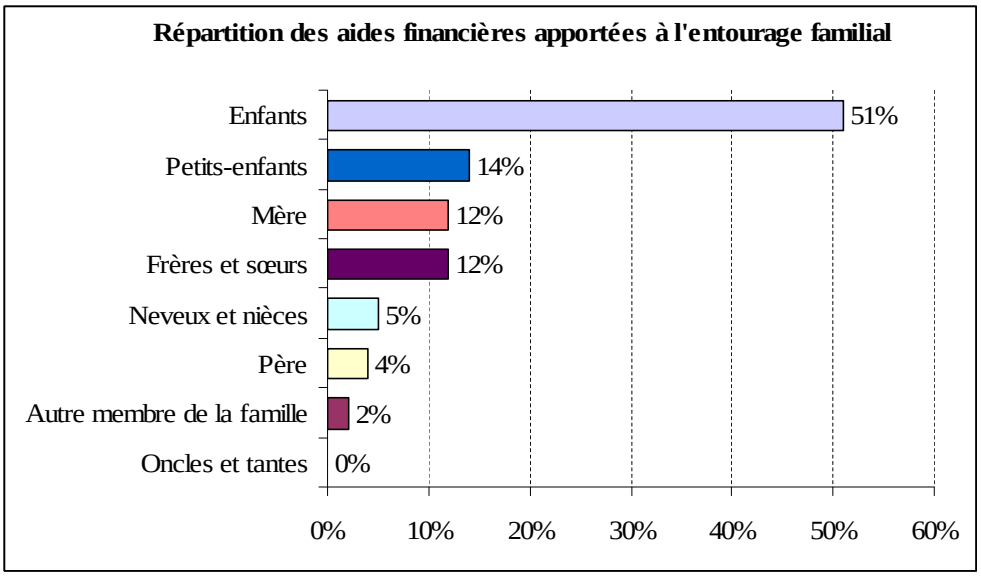

Les enfants sont les membres de l'entourage familial les plus aidés financièrement par les ménages isérois (51 %), suivis bien loin derrière par les petits-enfants (14 %), la fratrie et la mère (12 % chacun).

LES ENFANTS, PRINCIPAUX BENEFICIAIRES DES AIDES FINANCIERES APPORTEES POUR LE TRANSPORT

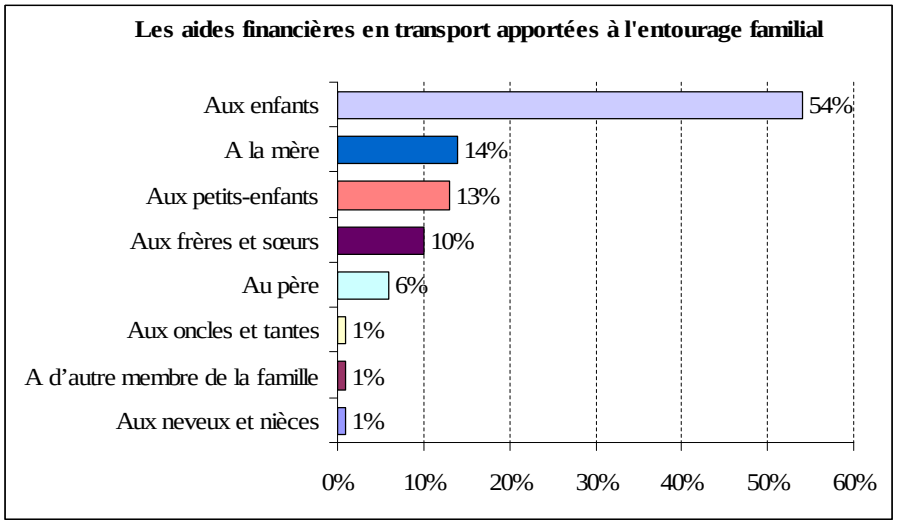

Avec 54 %, c'est plus de la moitié des aides de transport qui est destinée aux enfants des ménages interrogés.

Les aides reçues

59 % DES MENAGES ONT REÇU UNE AIDE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Les aides reçues	
Aides temporelles et financières reçues	**16%**
Uniquement aide temporelle reçue	**30%**
Uniquement aide financière reçue	**13%**
Aucune aide reçue	41%
Total répondants	100%

59 % des ménages ont reçu une aide

59 % des ménages ont reçu au moins une aide de leur entourage familial au cours des douze derniers mois. En effet, 16 % ont reçu une aide temporelle et une aide financière tandis que 43 % affirment avoir reçu un seul type d'aide (aide temporelle 30 % ; aide financière 13 %). On note également que 41 % des ménages n'ont reçu aucune aide de la part de leur entourage familial au cours des douze derniers mois.

38 % DES AIDES REÇUES PAR LA GENERATION JEUNE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

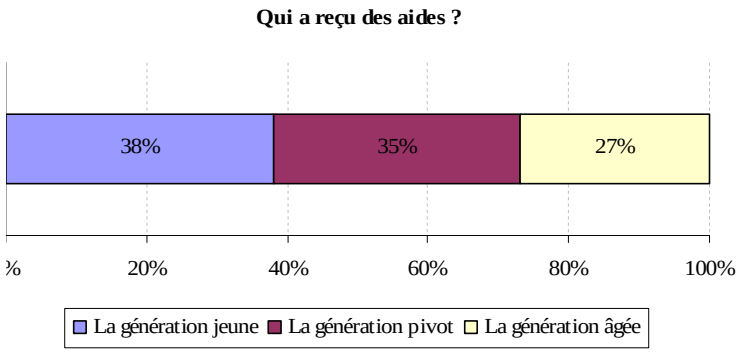

Parmi les ménages bénéficiaires, 38 % sont des ménages issus de la génération jeune, 35 % sont issus de la génération pivot et 27 % de la génération âgée.

LA GENERATION PIVOT REPRESENTE 41 % DES MENAGES QUI N'ONT PAS REÇU D'AIDE

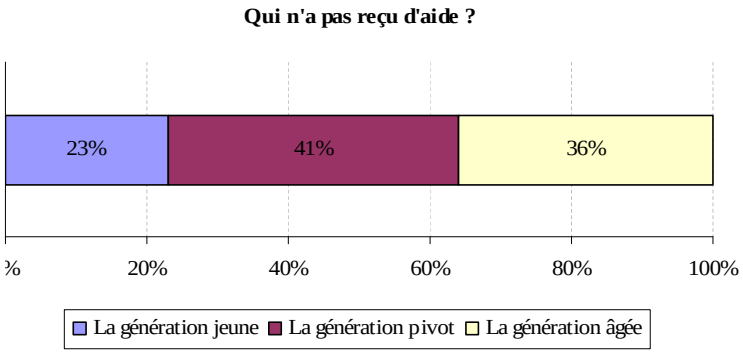

Parmi les ménages qui n'ont pas reçu d'aide, 41 % sont issus de la génération pivot, 36 % de la génération âgée et 23 % de la génération jeune.

Les aides temporelles reçues

54 % DES MENAGES N'ONT PAS REÇU D'AIDE TEMPORELLE

46 % des ménages isérois ont reçu de l'aide temporelle de la part de leur entourage familial au cours des 12 derniers mois.

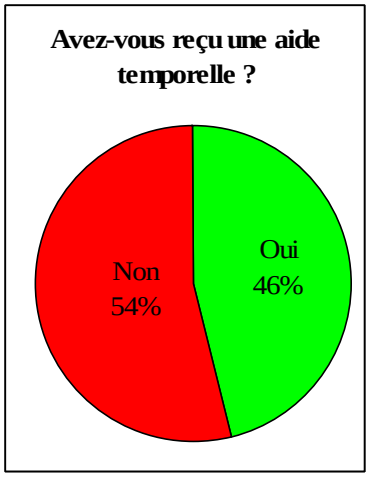

39 % DES AIDES TEMPORELLES REÇUES PAR LA GENERATION JEUNE

Parmi les ménages ayant reçu de l'aide en temps de la part de leur entourage familial, 39 % appartiennent à la génération jeune, 35 % à la génération pivot et 26 % à la génération âgée.

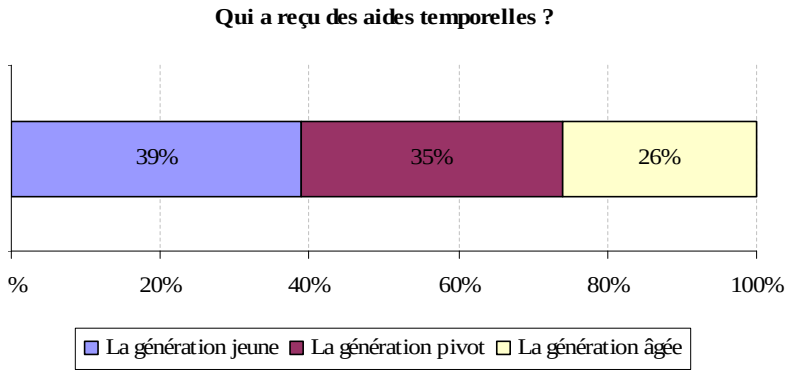

PRINCIPALE AIDE TEMPORELLE REÇUE : LE SOUTIEN MORAL ET AFFECTIF

746 aides temporelles ont été reçues par les ménages au cours des douze derniers mois. Il s'agit principalement de soutien moral et affectif. Avec 47 %, c'est l'aide temporelle la plus reçue par les ménages.

La garde d'enfant (12 %) et le bricolage/jardinage (9 %) sont également des aides en temps reçues par les ménages. Ensuite, on trouve l'aide aux courses (6 %), l'entretien domestique et l'aide à l'a/déménagement (5 % chacun), le transport (4 %) et le prêt de voiture (3 %). Puis, avec 2 %, le soutien administratif, l'hébergement et les soins, et avec 1 % la garde de personne âgée, malade et handicapée. Enfin on note que le soutien scolaire et la tutelle/curatelle ne sont pas des aides temporelles reçues par les ménages interrogés.

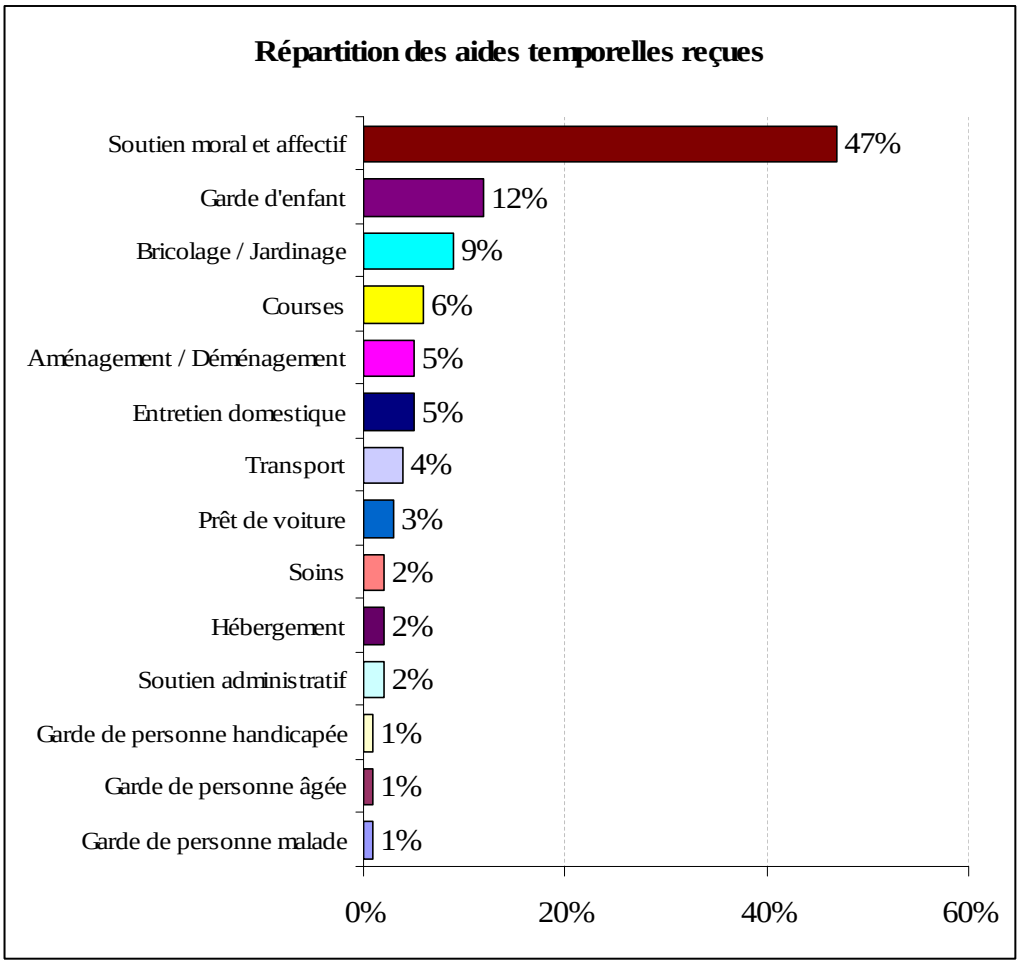

AIDES REÇUES AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE SELON 59 % DES MENAGES

Fréquence de l'aide temporelle reçue	
Tous les jours	10%
Plus de 3 fois par semaine	9%
2 à 3 fois par semaine	11%
1 à 2 fois par semaine	**29%**
1 fois par mois	17%
1 fois par trimestre	15%
1 fois par semestre	9%
Total réponses	100%

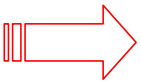

59 % des ménages reçoivent une aide temporelle au moins une fois par semaine

29 % des ménages reçoivent de l'aide en temps une à deux fois par semaine de la part des membres de leur entourage familial. 10 % en reçoivent quotidiennement, 9 % plus de trois fois par semaine et 11 % deux à trois fois par semaine.

ENFANTS ET MERES VIENNENT EN AIDE AUX PERSONNES INTERROGEES

Les ménages isérois reçoivent principalement des aides en temps de la part de leurs enfants et de leur mère. En effet, près de la moitié des aides temporelles proviennent de ces membres de l'entourage familial (24 % chacun). On note également que 18 % des aides sont reçues du père et 16 % sont issues de la fratrie.

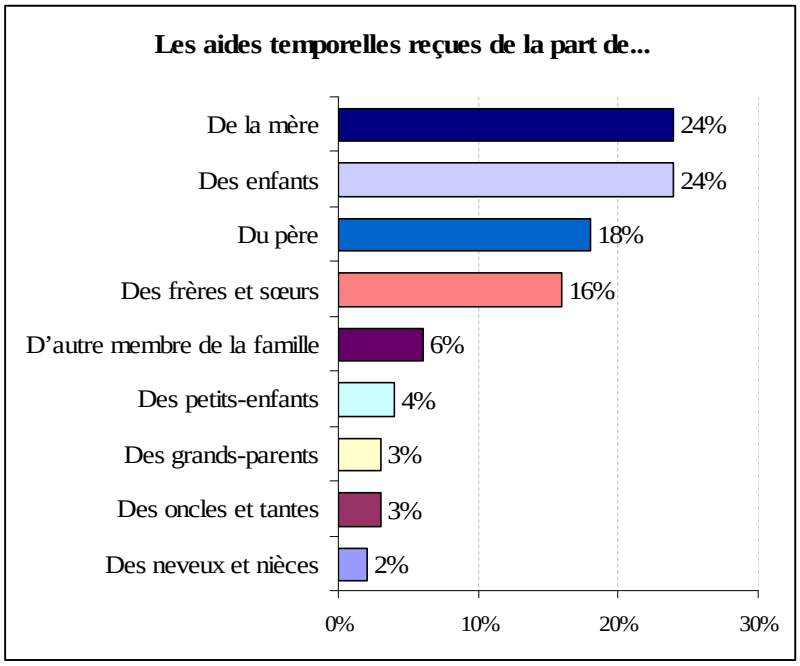

Les aides financières reçues

71 % DES MENAGES N'ONT PAS REÇU D'AIDE FINANCIERE

71 % des ménages déclarent n'avoir reçu aucune aide financière de leur entourage familial au cours des 12 derniers mois.

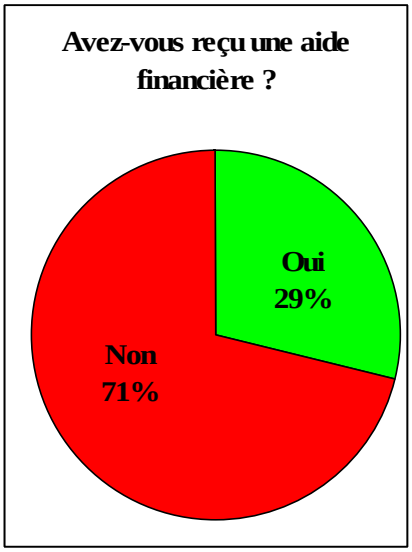

QUI REÇOIT DES AIDES FINANCIERES ?

Moins d'un tiers des ménages (29 %) ont reçu une aide financière de leur entourage familial. Parmi eux, on retrouve principalement des ménages issus de la génération jeune (moins de 40 ans), touchant un revenu mensuel de 2000 € au plus. Un tiers cumule aides familiales et aides publiques.

û Près de la moitié sont des ménages de moins de 40 ans

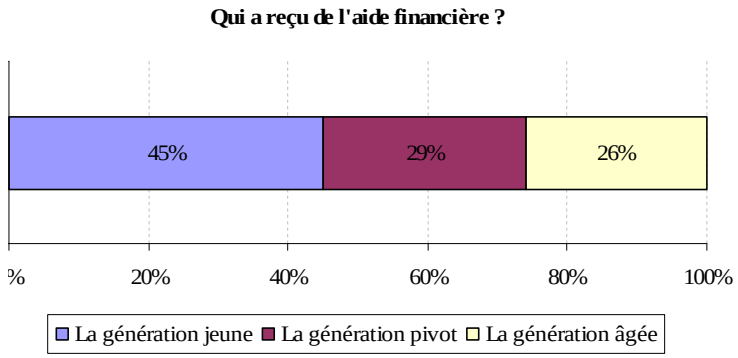

Près de la moitié des ménages bénéficiaires d'aides financières sont issus de la génération jeune (45 %), 29 % de la génération pivot et 26 % de la génération âgée.

û Près de la moitié des ménages gagnent moins de 2001 €

Ménages ayant reçu une aide financière	
Moins de 1000 €	**5%**
Entre 1000 à 2000 €	**44%**
Entre 2001 et 3000 €	30%
Plus de 3000 €	12%
Ne se prononce pas	9%
Total	100%

44 % touchent un revenu mensuel situé entre 1000 et 2000 €, 30 % gagnent entre 2001 et 3000 € et 12 % touchent plus de 3000 € par mois. 5 % gagnent moins de 1000 € par mois.

û Un tiers bénéficie également d'aides publiques, principalement des couples

Recevez-vous des aides publiques ?	
Oui	**34%**
Non	56%
Ne sait pas	10%
Total	100%

Ménages recevant des aides publiques	
Couple	66%
Famille monoparentale	6%
Personne seule	28%
Total	100%

On constate que les couples sont les principaux ménages ayant bénéficié d'aide financière de la part de leur entourage familial. 34 % perçoivent également des aides publiques. Plus de la moitié des ménages ayant reçu de l'aide financière ont estimé que celle-ci correspondait à moins de 10 % de leurs ressources familiales annuelles. 28 % ne savent pas.

Estimation du taux d'aides financières reçues par rapport à l'ensemble des ressources familiales annuelles des ménages ayant reçu une aide financière

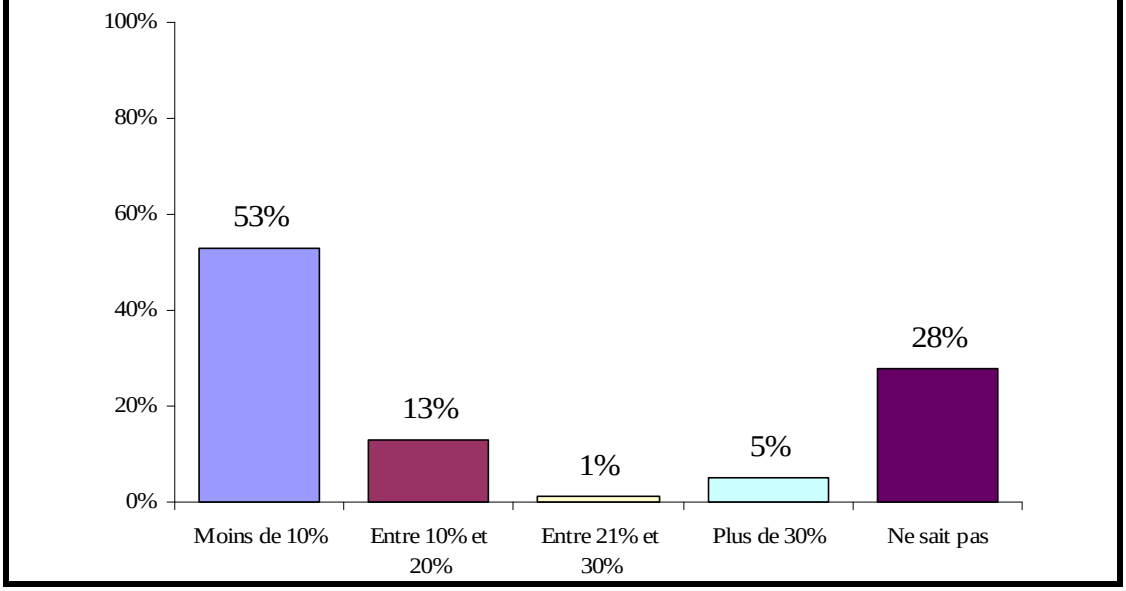

LE DON ET LE PRET D'ARGENT, PRINCIPALES AIDES FINANCIERES REÇUES

Les ménages ont déclaré avoir reçu **173** aides en argent au cours des 12 derniers mois de la part de leur entourage familial.

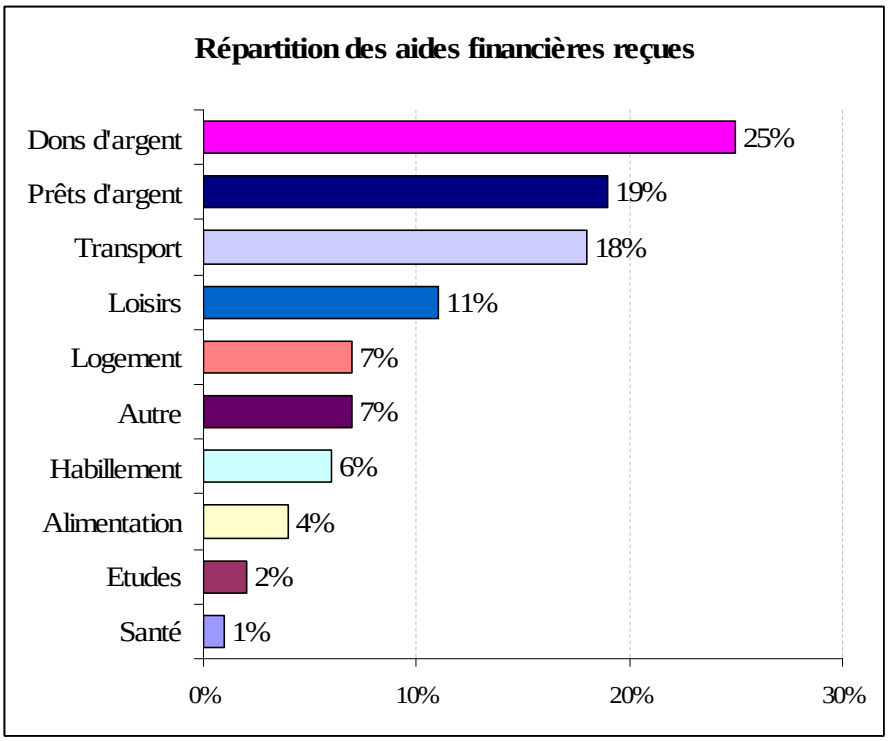

Les principales aides reçues sont les dons d'argent (25 %) et les prêts d'argent (19 %), suivis par des aides permettant de financer les modes de déplacement des ménages. En effet, avec 18 %, c'est la troisième aide financière la plus reçue. Puis avec 11 %, on retrouve les aides reçues pour des dépenses liées aux loisirs. Moins reçues, les aides liées au logement (7 %), à l'habillement (6 %), l'alimentation (4 %), aux études (2 %) et à la santé (1 %).

LA MOITIE DES MENAGES REÇOIVENT DES AIDES FINANCIERES ANNUELLEMENT

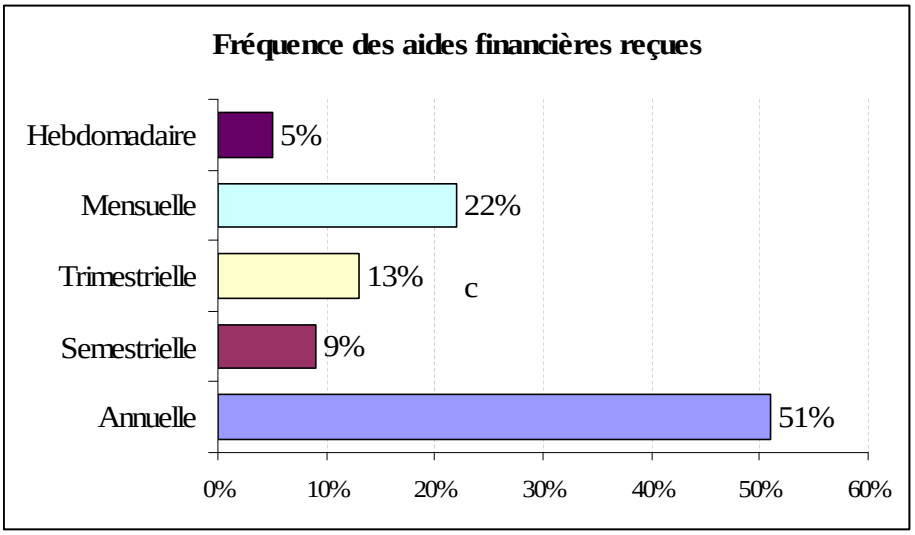

La moitié des ménages reçoivent de l'aide en argent de manière annuelle. En effet, 51% des ménages ont répondu être dans cette situation qui regroupe les dons reçus lors des fêtes de Noël ou d'un anniversaire. 22% des ménages reçoivent une aide financière chaque mois. En revanche, on remarque que seulement 5 % des ménages déclarent recevoir des aides financières une fois par mois.

LA MOITIE DES AIDES FINANCIERES REÇUES DE LA PART DES PARENTS

Au cours des douze derniers mois, près de ¾ des aides financières reçues par les ménages isérois proviennent de leurs parents (61 % soit 34 % de la part de la mère et 27 % du père). Les grands-parents, avec 12 %, contribuent aussi à aider financièrement les ménages.

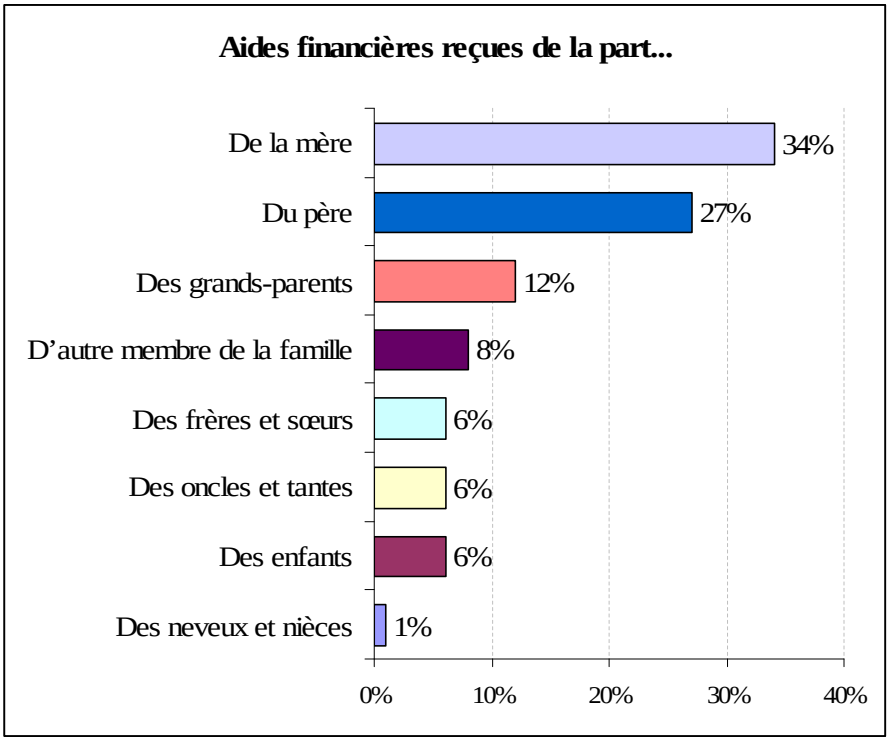

CHAPITRE 4

OPINIONS SUR LES SOLIDARITES

«La vitalité des réseaux de solidarité familiale est cruciale dans le contexte du désengagement de l'État, mais cela signifie un recours plus fréquent aux proches qui offrent un soutien, des échanges financiers ou leur équivalent en biens et services. Cet appel à la famille et au père résulte de la croissance des coûts sociaux en matière de santé et de soutien ainsi que de la difficulté de trouver des réponses aux besoins liés au vieillissement de la population. Ainsi, le père est appelé à prendre en charge certains problèmes que les pouvoirs publics estiment ne pas ou ne plus être en mesure d'assumer, tels les soins prolongés aux personnes malades, vulnérables et dépendantes. La famille et les proches ont toujours fonctionné comme un système d'échange et d'aide entre personnes, mais la tâche sera peut-être plus ardue désormais. Aujourd'hui, tout le monde déplore disposer de moins en moins de temps personnel. La vie est beaucoup plus trépidante qu'on ne le veut, et chacun manque de temps pour assumer ses responsabilités. »[8]

[8] Germain DULAC, sociologue et chercheur indépendant, lors d'une conférence sur la famille au Québec en 2005.

Dans cette dernière partie de l'enquête, nous avons souhaité connaître l'opinion des ménages isérois, et notamment les rôles qu'ils attribuent aux familles, aux pouvoirs publics ainsi qu'aux associations, sur le financement d'une part et sur la prestation de services d'autre part, concernant quatre types de populations spécifiques que sont les enfants de 0 à 16 ans, les jeunes de 16 à 24 ans, les personnes âgées et les personnes handicapées, populations plus en besoin de solidarités intergénérationnelles.

La place des solidarités publiques prend toute son envergure. Les ménages perçoivent très largement le rôle primordial des aides publiques (d'ordre financier ou non) dans le système d'entraide actuel et positionnent les pouvoirs publics en position de force dans le financement de solidarités familiales.

« Si dans l'entraide familiale, le besoin de l'aide s'impose et prend le pas sur les ressources en temps ou en argent de l'aidant, c'est certes eu égard aux liens affectifs entre l'aidant et l'aidé, et à la dette jamais close entre générations (Bloch et Buisson, 1994). Mais c'est aussi grâce à l'intervention de l'aide publique qui stimule l'aide privée et lui est complémentaire. » [9]

Selon les ménages interrogés, l'intervention de l'aide publique et du réseau associatif est perçue comme un complément nécessaire au bon fonctionnement de la solidarité familiale. Dans la plupart des propositions suggérées, les pouvoirs publics et les associations partagent la prise en charge financière des solidarités. Pour la mise en oeuvre des services, l'opinion des familles est similaire. Les associations sont souvent mises en avant sur les questions de financement ce qui nous amène à nous interroger sur la question du repérage de l'origine des financements.

« 56 % des Français estiment que la solidarité entre générations, et notamment envers les personnes fragiles, âgées ou handicapées, doit avant tout être organisée et financée par les pouvoirs publics, tandis que 40 % jugent au contraire que cette prise en charge incombe à la famille et aux proches des personnes qui sont dans le besoin. » [10]

[9] Claudine ATTIAS-DONFUT, La dynamique de l'entraide intergénérationnelle, in *Age, Génération, Activité : Vers un nouveau contrat social ?* , CNAF, Paris, France, 1998

[10] Sondage ISPOS réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1015 Français âgés de 15 ans et plus, janvier 2007.

Qui doit proposer des services ?

Tous types de services confondus, les ménages considèrent que les pouvoirs publics, la famille ainsi que les associations jouent à parité dans les différents processus de solidarité à des moments variés. En entrant dans le détail, les ménages se positionnent davantage. En effet, pour les ménages isérois, l'organisation de services destinés aux enfants de 0 à 15 ans incombent principalement aux pouvoirs publics (39 % d'opinions), les familles doivent aider les jeunes de 16 à 25 ans (51 %) alors que c'est les associations qui sont choisies pour proposer des services aux personnes âgées (48 %) et aux personnes handicapées (50 %).

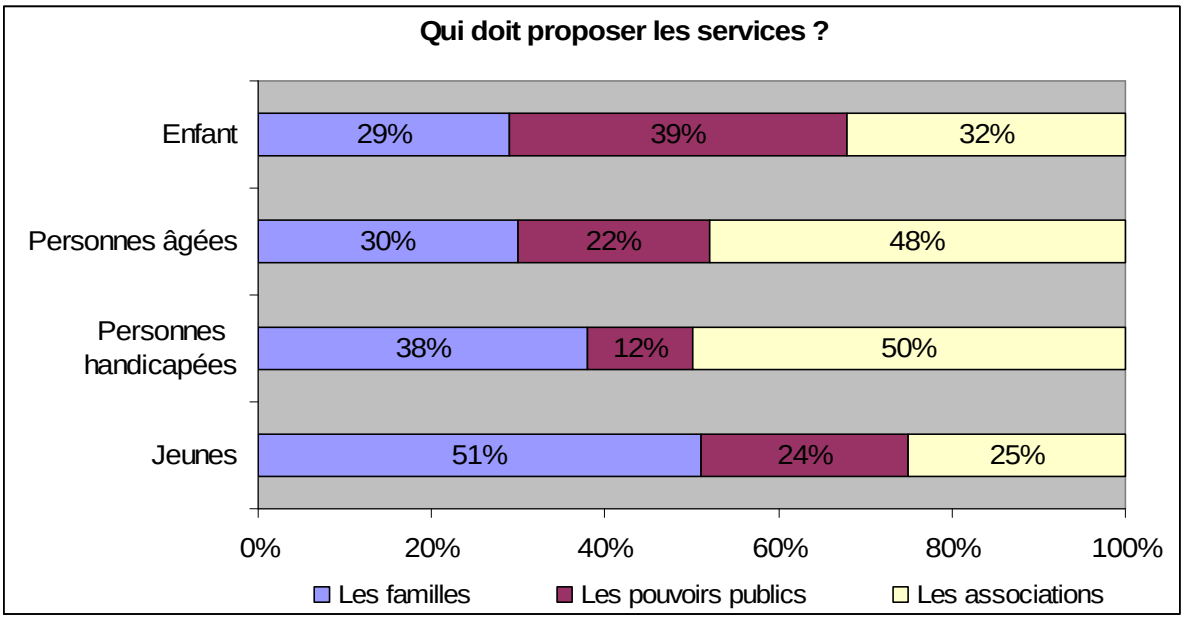

LES POUVOIRS PUBLICS GERENT LE TRANSPORT DES 0 -15 ANS & PROPOSENT DES SERVICES DE GARDE

Pour 90 % des ménages, l'organisation des transports scolaires est de la responsabilité des pouvoirs publics. De même, 55 % et 41 % des ménages considèrent que le service en matière de garde d'enfant scolarisé ou non doit être assuré par les pouvoirs publics. Sauf en ce qui concerne la garde d'enfant malade que les ménages disent de leur rôle d'assurer (73 %). Le milieu associatif occupe une place non négligeable dans la mise en œuvre des services (30 % garde d'enfant scolarisé, 34 % garde d'enfant non scolarisé, 22 % garde d'enfant malade). Le milieu associatif est cité au premier chef pour l'organisation des loisirs (74 %). Les pouvoirs publics apparaissent à cet égard nettement moins repérés tant en terme de mise en œuvre du service (2 %) que d'apport financier (2 %).

Qui doit proposer les services ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Garde d'enfants non scolarisés	25%	**41%**	34%
Garde d'enfants scolarisés (hors école)	15%	**55%**	30%
Garde des enfants malades	**73%**	5%	22%
Transports scolaires	8%	**90%**	2%
Loisirs des enfants	24%	2%	**74%**

LES AIDES SERVICIELLES POUR LES JEUNES DE 16 A 25 ANS PROPOSEES PAR LES FAMILLES

Pour 86 % des ménages, l'organisation des transports des jeunes est de la responsabilité des familles. De même, 47 % et 59 % des ménages considèrent que le service pour les études et la recherche d'emploi doit être assuré par les familles. Le milieu associatif est cité à même hauteur que la famille pour l'organisation des loisirs (48 %). Les pouvoirs publics apparaissent investis dans les domaines liés à la santé des jeunes (100 %), à leur logement (40 %) et au déroulement de leurs études (40 %).

Qui doit proposer les services ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Etudes	**47%**	40%	13%
Logement des jeunes	**40%**	**40%**	20%
Transport des jeunes	**86%**	14%	
Loisirs des jeunes	**48%**	4%	**48%**
Recherche d'emploi	**59%**	19%	22%
Santé des jeunes		**100%**	

LES ASSOCIATIONS, PRINCIPALES PRESTATAIRES DE SERVICES DESTINES AUX PERSONNES AGEES

Accueil ponctuel, entretien domestique, aide aux déplacements, aides aux tâches administratives, aides aux soins et préparation et portage des repas doivent selon les ménages interrogés, être mis en œuvre par les associations : ces 6 items recouvrent de 100 à 47 % des opinions. Les familles demeurent toutefois citées de manière significative notamment par rapport à l'accueil ponctuel (33%) et à l'aide aux déplacements (36 %). L'organisation de l'accueil permanent dépend des pouvoirs publics (50 % des réponses) puis des familles (36 %), les associations sont peu repérées ou attendues sur cette mission. Selon les ménages, ce sont également les pouvoirs publics qui doivent proposer les services d'aide aux soins pour les personnes âgées, à même hauteur que les associations (50 %).

Qui doit proposer les services ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Accueil ponctuel des personnes âgées	33%	20%	**47%**
Accueil permanent des personnes âgées	36%	**50%**	14%
Préparation et portage des repas aux personnes âgées	25%	25%	**50%**
Aide aux déplacements des personnes âgées	36%		**64%**
Aide aux tâches administratives des personnes âgées	25%	17%	**58%**
Aide à l'entretien domestique des personnes âgées			**100%**
Aide aux soins des personnes âgées		**50%**	**50%**

PARFAITE REPARTITION DES AIDES AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'accueil permanent des personnes handicapées est le seul item où les ménages répartissent également le rôle de chacune des parties. Familles, pouvoirs publics et associations doivent partager l'organisation. En revanche, les avis sont unanimes sur 3 items : les familles doivent gérer l'aide aux déplacements des personnes handicapées, les associations doivent proposer la préparation et le portage des repas à domicile ainsi que l'aide aux tâches administratives des personnes handicapées. Les pouvoirs publics sont très peu présents dans l'opinion des ménages interrogés.

Qui doit proposer les services ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Accueil permanent des personnes handicapées	**33%**	**34%**	**33%**
Préparation et portage des repas aux personnes handicapées			**100%**
Aide aux déplacements des personnes handicapées	**100%**		
Aide aux tâches administratives des personnes handicapées			**100%**

Qui doit proposer des financements ?

Pour les ménages isérois, la question du financement des services et des aides destinés aux enfants de 0 à 15 ans revient aux familles (44 %) et aux pouvoirs publics (39 %). Les pouvoirs publics sont davantage mis en avant pour aider financièrement les jeunes de 16 à 25 ans (50 %) alors que c'est les associations qui sont pressenties pour financer des aides pour les personnes âgées (48 %) et les personnes handicapées (50 %) ce qui pose la question de la perception des ménages sur l'origine des financements.

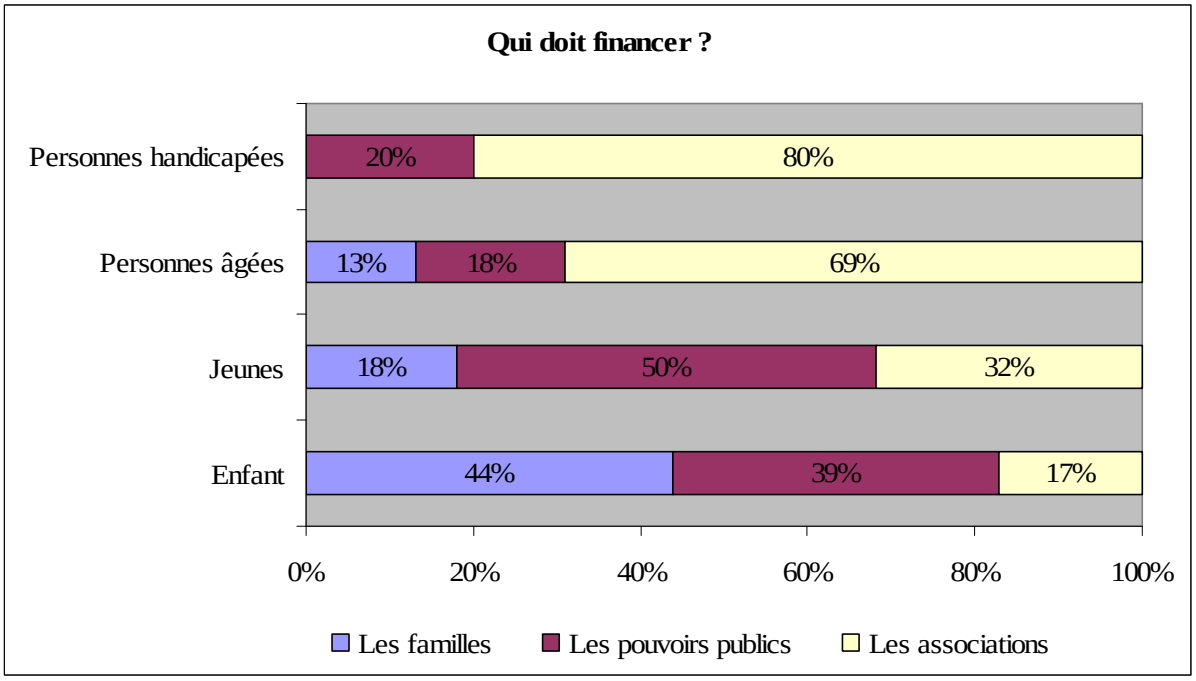

FAMILLES ET POUVOIRS PUBLICS PARTAGENT LE FINANCEMENT DES AIDES DES 0-15 ANS

Les solidarités financières du milieu associatif apparaissent plus discrètes pour les 0-15 ans si l'on excepte les loisirs (33 % d'opinions) et la garde des enfants malades (23 %). Dans tous les autres items, les solidarités financières de premier rang désignent les pouvoirs publics et la famille, les deux se complétant. Les familles sont citées de manière significative (21% à 65% selon les items). Seul le financement des loisirs est déclaré majoritairement relever des familles (65 %) suivi du milieu associatif (33 %), les pouvoirs publics devant intervenir faiblement (2 %).

Les ménages estiment que les pouvoirs publics doivent proposer une aide financière aux enfants pour les transports scolaires (83%), la garde des enfants malades (56 %), la garde des enfants non scolarisés (40 %). La garde des enfants scolarisés revient à la charge des familles (53%).

Qui doit financer ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Garde d'enfants non scolarisés	**50%**	40%	10%
Garde d'enfants scolarisés (hors école)	**53%**	26%	21%
Garde des enfants malades	21%	**56%**	23%
Transports scolaires	6%	**83%**	11%
Loisirs des enfants	**65%**	2%	33%

LES AIDES DESTINEES AUX JEUNES DE 16 A 25 ANS FINANCEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics sont cités au premier chef et pour la majorité des répondants pour le financement des transports (89%), des études (54%), de la recherche d'emploi (75%) et de la santé (88%).

Quant aux associations, elles sont perçues comme devant aider au financement du logement des jeunes (50 %) et de leurs loisirs (63 %). Selon les ménages interrogés, les associations doivent occuper une place conséquente dans le financement des aides destinées aux jeunes, notamment sur la question du logement. Les familles sont très peu sollicitées.

Dans l'opinion générale des ménages, les solidarités financières pour les jeunes de 16 à 25 ans reviennent principalement aux pouvoirs publics.

Qui doit financer ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Etudes	20%	**54%**	26%
Logement des jeunes	22%	28%	**50%**
Transport des jeunes		**89%**	11%
Loisirs des jeunes	31%	6%	**63%**
Recherche d'emploi		**75%**	25%
Santé des jeunes		**88%**	12%

LE MILIEU ASSOCIATIF PERÇU EN ETANT QUE FINANCEUR DES AIDES AUX PERSONNES AGEES

Dans l'opinion des ménages, les solidarités financières pour les personnes âgées reviennent unanimement aux associations pour les soins ainsi que pour l'aide aux tâches administratives. Selon les ménages, elles doivent également assurer financièrement la préparation et le portage des repas aux personnes âgées (95 %). Les associations devant également financer aux deux tiers l'accueil permanent ainsi que l'aide aux déplacements des personnes âgées, le dernier tiers incombant aux pouvoirs publics. Et la famille intervenant seulement pour l'accueil ponctuel à hauteur de 54 % (l'autre moitié étant porté par les associations) et pour l'aide à l'entretien domestique des personnes âgées (33 %), le reste revenant aux pouvoirs publics. Concernant l'accueil permanent, les ménages estiment que le financement doit se partager entre les associations (60%) et les pouvoirs publics (40%). Dans l'opinion générale des ménages, les solidarités financières pour les personnes âgées ne reviennent pas à la famille mais aux associations et pour une moindre part aux pouvoirs publics.

Qui doit financer ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Accueil ponctuel des personnes âgées	**54%**		46%
Accueil permanent des personnes âgées		36%	**64%**
Préparation et portage des repas aux personnes âgées		5%	**95%**
Aide aux déplacements des personnes âgées		33%	**67%**
Aide aux tâches administratives des personnes âgées			**100%**
Aide à l'entretien domestique des personnes âgées	33%	**67%**	
Aide aux soins des personnes âgées			**100%**

LES MENAGES S'EXPRIMENT PEU SUR LE FINANCEMENT DES AIDES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les ménages se sont peu exprimés sur le financement des aides destinées aux personnes handicapées. Seules les questions relatives au financement de l'accueil peuvent être analysées. Pour les ménages, c'est aux associations que revient la prise en charge financière pour l'accueil ponctuel des personnes handicapées et concernant l'accueil permanent, les ménages estiment que le financement doit être partagé entre les associations (60%) et les pouvoirs publics (40%). Dans l'opinion générale des ménages, les solidarités pour les personnes handicapées ne reviennent pas à la famille.

Qui doit financer ?	**Les familles**	**Les pouvoirs publics**	**Les associations**
Accueil ponctuel des personnes handicapées			**100%**
Accueil permanent des personnes handicapées		40%	**60%**

CONCLUSION DE L'ETUDE QUALITATIVE

L'étude qualitative révèle un point essentiel sur les liens familiaux : « ce n'est pas la fréquence avec laquelle on rencontre ses proches qui joue le plus sur l'intensité des solidarités familiales : le facteur déterminant, c'est le sentiment de proximité avec la famille ». On peut être « très proche » sans se voir toutes les semaines ni tous les mois.

Pour permettre aux différentes générations d'avoir des comportements solidaires au sein de la famille, les pouvoirs publics ont un rôle crucial : valoriser les comportements solidaires des individus et leur apporter des solutions et des relais adaptés, au plus proche des attentes, besoins et demandes des familles.

La solidarité familiale entre les générations demeure très présente. Elle s'adapte, elle évolue en fonction des possibilités de chacun et des politiques d'équipement et de services présentes sur un territoire donné, mais aussi des besoins exprimés. La solidarité familiale complète la couverture assurée par la protection sociale, pilier de la solidarité entre générations. L'intervention publique tend à réguler les relations entre les individus et les familles et à organiser les solidarités. Les témoignages recueillis laissent transparaître tant une demande d'amélioration de l'action conjuguée des pouvoirs publics et des familles que d'intégration de l'innovation dont les familles et les associations sont porteuses. La question de la subsidiarité est permanente en filigrane des propos des interviewés et interroge sur la primauté de l'intervention : famille ou pouvoirs publics.

VALORISER LES AIDANTS FAMILIAUX

L'allongement de la durée de vie est source de solidarité entre les générations : les petits enfants connaissent leurs grands parents et il n'est pas rare que quatre ou cinq générations se côtoient et s'entraident. La dimension multi générationnelle crée une dynamique forte de comportements solidaires.

Le changement des rapports entre les générations est perceptible. Le système de protection sociale a permis une plus grande autonomie de chacun et l'exercice d'un choix là où l'obligation s'inscrivait. Parallèlement, les liens affectifs se resserrent et ce n'est pas parce que l'on prend de la distance avec

ses (grands) parents que l'on n'est pas prêt à les aimer ou les aider.
Les règles instituées dans la famille ne sont plus imposées mais négociées, et invitent plus facilement les individus à se soutenir mutuellement et donc à s'entraider.

Le décret n°2007-573 du 18 avril 2007 relatif au congé de soutien familial constitue un premier élément de reconnaissance des aidants familiaux. Ces dispositions doivent être portées à la connaissance des publics concernés afin de permettre leur effectivité mais aussi d'attirer l'attention du grand public sur les aidants familiaux et de reconnaître ainsi et valoriser leur rôle.

CREER DES STRUCTURES ADAPTEES

Construire de nouvelles infrastructures pour les enfants en bas âge afin de multiplier le nombre de places à proposer aux familles, adapter les établissements destinés aux personnes handicapées en fonction de leur niveau de handicap et de leur âge, tant au niveau médical que matériel, permettre plus facilement le rapprochement familial lorsqu'une personne âgée doit être placée en hébergement spécifique, etc. Autant de possibilité d'améliorer le quotidien des personnes aidants ou aidées et de favoriser et valoriser l'implication de l'environnement familial.

MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS

Améliorer la communication afin de faciliter le repérage de l'existant, des compétences et domaines d'intervention des uns et des autres et de gagner du temps dans la conduite des démarches administratives.

CONCLUSION DE L'ETUDE QUANTITATIVE

Conscients des évolutions rapides de la famille « espace unitaire», les pouvoirs publics et la société civile s'attachent à appréhender les changements s'opérant dans la famille « espace de solidarités ». La sociologie a montré depuis longtemps l'aspect modulaire de la famille (nucléarisation, monoparentalité, recomposition, homoparentalité…), ses causes, ses enjeux. La famille, à la fois unité et réseau, n'est pas un objet sociologique figé, à l'abri de toute altération. Elle s'inscrit dans le changement social en même temps qu'elle y participe, elle se module en fonction des évolutions économiques, juridiques, idéologiques en même temps qu'elle y contribue. De la même façon qu'au sein d'une même famille, les liens changent de nature, se distendent ou se resserrent, en fonction d'événements heureux ou malheureux et au gré des âges.

La solidarité familiale en tant que fait social est appelée à évoluer face aux conjonctures historiques, économiques, sociales. Crise du logement, crise de l'emploi, allongement des études, augmentation de l'espérance de vie, façonnent le visage nouveau de la famille dans sa composition comme dans les relations qu'elle privilégie. Ces transformations ne vont pas sans difficulté au sein des familles. Si la famille est donnée aujourd'hui comme modèle dans la recréation ou la consolidation des solidarités entre générations, c'est avant tout dans sa capacité de renouvellement et d'adaptation des liens qu'elle génère.

L'étude quantitative vise à diagnostiquer la dynamique des solidarités intergénérationnelles existantes au sein des familles, caractérisée par la diversité, la complexité et la fréquence des systèmes d'entraide et de soutien mis en place dans le réseau de parenté. La solidarité s'exerce à plusieurs niveaux : relationnel avec l'écoute et la proximité affective, servicielle, matérielle. La quasi-totalité des personnes interrogées ont aidé moralement ou matériellement une personne de leur famille, au moins une fois dans les 12 derniers mois.

LA FAMILLE EST UN LIEU D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Les parents aident leurs enfants, les frères et sœurs s'entraident, les familles avec enfants bénéficient du soutien des aînés et ceux-ci peuvent compter sur leurs enfants et petits-enfants en situation d'isolement ou de handicap qui accompagnent le vieillissement.

La famille est le premier lieu de sociabilité : les solidarités qui s'y exercent, renforcent l'intégration sociale tant des bénéficiaires que des émetteurs. La solidarité familiale est un rempart contre l'exclusion. Pour autant, face à la montée des précarisations, les solidarités familiales constituent elles une protection suffisante pour les individus ? Comment permettre aux pouvoirs publics de s'inscrire dans une stratégie d'accompagnement des familles dans l'exercice des solidarités familiales ?

DES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES DIVERSIFIEES

Les aides temporelles et financières sont multiples. Les solidarités horizontales et verticales sont conséquentes en durée et en fréquence et vont de la garde d'enfants à l'aide aux soins en passant par l'aide au déménagement.

Le soutien moral et affectif est l'aide la plus pratiquée dans la réciprocité quelque soit la génération. La génération jeune soutient la génération âgée, la génération pivot soutient la génération âgée et la génération jeune.

Le don d'argent et l'aide au transport constituent les principales solidarités financières, le plus souvent lors des *« difficultés passagères et situations difficiles »* évoquées par les familles. Le prêt d'argent est une aide courante entre frères et sœurs ; le don d'argent provient le plus souvent de grands-parents à destination des petits-enfants. La génération âgée aide financièrement la génération jeune. La génération pivot aide les deux générations.

LA GENERATION PIVOT EST AU COEUR DE LA SOLIDARITE FAMILIALE

C'est à l'entrée dans la vieillesse que les bouleversements les plus importants s'opèrent. L'allongement de la durée de vie a fait place peu à peu à une strate nouvelle au sein de la génération pivot (les 40–59 ans), les plus de 50 ans qui jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans les relations de solidarité au sein des familles et regroupent une part importante d'individus fraîchement pré retraités ou sur le point de l'être, dynamiques, jeunes grands-parents et ayant encore au moins un de leurs parents vivant.

Mobilisés régulièrement pour la garde des petits enfants ou la réalisation de certaines tâches domestiques que l'emploi du temps de leurs enfants ne permet pas toujours, les plus de 50 ans se voient d'autre part sollicités de façon croissante par leurs propres parents entrant dans un âge avancé. Dans une famille, la génération pivot est aujourd'hui la génération sur qui les ascendants comme les descendants comptent. Equilibre précaire si la génération pivot se trouve en situation de fragilité.

LES SOLIDARITES ENTRE LES GENERATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE SONT CHOISIES

La notion de choix est primordiale. En tout état de cause, le resserrement des liens existe par nature ; il peut être accentué par différents facteurs et particulièrement la maladie, la précarité. Les solidarités au sein de la famille créent des situations d'interdépendance entre les individus. La contrainte et l'obligation de soutien sont très peu exprimées.

LES SOLIDARITES HORIZONTALES EXISTENT

Les trois générations sont solidaires les unes des autres : solidarités verticales mais aussi solidarités horizontales. La famille collatérale reçoit et mobilise un temps non négligeable en terme de soutien moral. L'aide et les relations entre cousins/cousines sont réelles. De même, les échanges financiers occupent une place importante notamment sous forme de prêts entre les frères et sœurs.

LA FAMILLE EST UN VERITABLE REMPART CONTRE LES DIFFICULTES DE LA VIE

Premier recours en cas de « galères », l'entourage familial se rapproche et construit une véritable stratégie de solidarité. La famille fait union devant les impondérables de la vie et le lien entre ses membres se trouve renforcé de façon remarquable, voire même souvent inattendue. La maladie et le deuil sont les situations les plus révélatrices. D'autres situations telles que la précarité, les revenus insuffisants, engendrent aussi la mise en place d'un système d'entraide. Face à l'adversité, les solidarités familiales sont réactives et congruentes : elles apportent des réponses immédiates et sur mesure mais peuvent peiner à organiser une réponse sur la durée.

Propositions

La « politique intergénérationnelle » à l'échelle du département s'inscrit dans une stratégie de soutien et d'accompagnement des familles en situation de fragilité : enfants et jeunes en échec scolaire, face à des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale, personnes dépendantes (âgées, handicapées) en proie à l'isolement, parents isolés en situation de précarité. *« Recréer ou consolider les solidarités entre générations sur le modèle des solidarités familiales : c'est bien tout l'enjeu de cette conférence de la Famille 2006 »* (Extrait des mesures annoncées lors de la conférence de la famille 2006).

La famille compense l'affaiblissement du lien social, favorise le rapprochement entre les générations. Ce qui n'exclut pas qu'elles puissent être fragiles et demandent à être reconnues, confortées, voire soutenues.

UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU ROLE DES AIDANTS DANS LA FAMILLE

L'aide publique et de l'aide privée se croisent souvent mais ne se complètent pas forcément. Lorsque les dispositifs d'aides publiques couvrent insuffisamment les besoins, la disponibilité des aidants familiaux devient d'une extrême importance. A contrario, l'aide publique ne vient pas forcément combler le déficit d'aide privée. En effet, cette enquête confirme que *« le réseau familial n'est pas un substitut d'Etat. Les échanges entre foyers apparentés sont, de par leur fonction, leur régulation et leurs effets sociaux, d'une autre nature que les aides dispensées par les pouvoirs publics. »* [11]

INFORMER SUR LES DROITS DES FAMILLES

Comme le soulignait la conférence de la famille de 2003, les familles ont besoin d'être orientées et guidées vers les structures d'accueil, les soutiens associatifs et les droits sociaux,

[11] DECHAUX J.-H., Les services de la parenté : fonctions, régulations, effets, *in* KAUFMANN J.-C., *Faire ou faire faire ? Familles et services*, éd. PUR, Rennes, 1995

fiscaux et successoraux les plus appropriés.

Le renforcement des dispositifs d'information sur les aides aux familles et les modalités de souscription s'impose d'autant plus que les règles juridiques sont assez complexes.

Les « **Point Info Famille** » ont été lancés à ce titre et l'expérience conduite dans de nombreux départements, notamment en Isère, atteste du bien-fondé de cette orientation. Reposant sur un travail d'accueil, d'information, de documentation et d'orientation dans tous les domaines de la vie familiale, le **Point Info Famille** est un astucieux point relais pour toutes les familles. Il ne se substitue pas à des associations ou à des structures spécialisées préexistantes mais travaille en coopération avec elles.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de familles, le PIF doit davantage être mis en valeur. La création et la diffusion d'un kit de communication permettraient d'améliorer la visibilité et la lisibilité du **Point Info Famille**.

TRAVAILLER A LA LISIBILITE DES DOMAINES D'INTERVENTION DES DIFFERENTES INSTITUTIONS

On repère chez les ménages isérois une certaine confusion notamment dans l'implication financière des associations et la place des institutions dans l'organisation et le financement des services. La proximité entre les familles et les institutions peut expliquer cette confusion. Il y a une véritable méconnaissance du public quant à l'origine du financement des services proposés par les associations et à l'implication des pouvoirs publics

ANNEXE

Table des tableaux et des graphiques

Titre	Type	N° page
Les points relais de distributions	Graph.	37
Situation familiale des ménages - Comparaison Echantillon/Isère	Graph.	38
Répartition des ménages par tranche d'âge - Comparaison Echantillon/Isère	Graph.	39
Schéma de la situation familiale des ménages interrogés	Graph.	40
Nombre d'enfants à charge - Comparaison Echantillon/Isère	Graph.	41
Ménages ayant…	Graph.	41
Catégories socioprofessionnelles des ménages - Comparaison Echantillon/Isère	Graph.	42
Répartition des ménages par zone géographique - Comparaison Echantillon/Isère	Graph.	43
Revenu mensuel des ménages	Graph.	44
Recevez-vous des aides publiques	Graph.	44
Recodage des aides publiques reçues	Tabl.	44
Schéma familial - Nombre de ménages ayant…	Graph.	46
Avez-vous encore un de vos grands-parents ?	Graph.	47
Qui a des grands-parents ?	Graph.	47
Les grands-parents vivent	Tabl.	47
Lieux d'habitation des grands-parents	Graph.	47
Avez-vous encore un de vos parents ou beaux-parents ?	Graph.	48
Qui a des parents ou beaux-parents ?	Tabl.	48
Les parents et beaux-parents vivent…	Graph.	48
Lieux d'habitation des parents	Graph.	48
Avez-vous des enfants ?	Graph.	49
Qui a des enfants ?	Graph.	49
Parmi les ménages qui ont des enfants…	Graph.	49
Les enfants à charge par génération	Graph.	49
Répartition des enfants à charge par tranche d'âge	Graph.	49
Vos enfants, à charge ou non, vivent…	Graph.	50
Lieux d'habitation des enfants non à charge	Graph.	50
Avez-vous des petits-enfants ?	Graph.	51
Qui a des petits-enfants ?	Tabl.	51
Les petits-enfants vivent…	Graph.	51
Lieux d'habitation des petits-enfants	Graph.	51
Avez-vous des frères et sœurs ?	Graph.	52
Les frères et sœurs vivent…	Tabl.	52
Lieux d'habitation des frères et sœurs	Graph.	52
Types d'évènements déclencheurs de solidarité	Graph.	54
Classement des évènements déclencheurs de solidarité	Graph.	55
Recodage "autres situations"	Tabl.	55
Classement des évènements malheureux déclencheurs de solidarité	Graph.	56
Classement des évènements heureux déclencheurs de solidarité	Graph.	57

Titre (suite)	Type	N° page
Répartition des aides apportées	Tabl.	58
Qui a apporté des aides ?	Graph.	59
Solidarité apportée par choix ou contrainte	Graph.	60
Qui n'a pas apporté d'aide ?	Graph.	61
Pourquoi vous n'avez pas apporté aucune aide ?	Graph.	61
Avez-vous apporté une aide temporelle ?	Graph.	62
Les aides temporelles ont été apportées par ?	Graph.	62
Répartition des aides temporelles apportées	Graph.	63
Fréquence des aides temporelles apportées	Tabl.	64
Répartition de l'aide temporelle apportée à l'entourage familial	Graph.	65
A qui le soutien moral et affectif a été apporté ?	Graph.	65
Avez-vous apporté une aide financière ?	Graph.	66
Répartition des ménages ayant apporté une aide financière selon leur revenu	Tabl.	67
Aide financière apportée par…	Tabl.	67
Niveau de revenus de chaque génération ayant apportée une aide financière	Graph.	67
Répartition des aides financières apportées	Graph.	68
Fréquence des aides financières apportées	Graph.	69
Répartition des aides financières apportées à l'entourage familial	Graph.	70
Les aides financières en transport apportées à l'entourage familial	Graph.	70
Les aides reçues	Tabl.	71
Qui a reçu des aides ?	Graph.	72
Qui n'a pas reçu d'aide ?	Graph.	72
Avez-vous reçu une aide temporelle ?	Graph.	73
Qui a reçu des aides temporelles ?	Graph.	73
Répartition des aides temporelles reçues ?	Graph.	74
Fréquence de l'aide temporelle reçue	Tabl.	75
Les aides temporelles reçues de la part de…	Graph.	76
Avez-vous reçu une aide financière ?	Graph.	77
Qui a reçu de l'aide financière ?	Graph.	78
Ménages ayant reçu une aide financière	Tabl.	78
Ménages qui reçoivent des aides financières : recevez-vous des aides publiques ?	Tabl.	79
Ménages recevant des aides publiques	Tabl.	79
Estimation du taux d'aides financières reçues par rapport à l'ensemble des ressources familiales annuelles des ménages ayant reçus une aide financière	Graph.	79
Répartition des aides financières reçues	Graph.	80
Fréquence des aides financières reçues	Graph.	81
Aides financières reçues de la part de…	Graph.	82
Qui doit proposer les services ?	Graph.	85
Qui doit proposer les services pour les 0-15 ans ?	Tabl.	86
Qui doit proposer les services pour les 16-25 ans ?	Tabl.	87
Qui doit proposer les services pour les personnes âgées ?	Tabl.	88
Qui doit proposer les services pour les personnes handicapées ?	Tabl.	89
Qui doit proposer les financements ?	Graph.	90
Qui doit proposer les financements pour les 0-15 ans ?	Tabl.	91
Qui doit proposer les financements pour les 16-25 ans ?	Tabl.	92
Qui doit proposer les financements pour les personnes âgées ?	Tabl.	93
Qui doit proposer les financements pour les personnes handicapées ?	Tabl.	94

Bibliographie

C. ATTIAS-DONFUS, ***La dynamique de l'entraide intergénérationnelle***, in Enquête Triples générations, CNAF et INSEE, 1995.

C. ATTIAS-DONFUS, L. MATHIAS, ***Les transferts intergénérationnels privés***, in Lettre de l'observatoire des retraites : Retraite et équité entre générations, n°10, décembre 1998.

Cl. ATTIAS-DONFUT, ***Sociologie des générations. L'empreinte du temps,*** Ed. PUF, Paris, 1988, 249 p.

Cl. ATTIAS-DONFUT, M. SEAGALEN, ***Grands-parents. La famille à travers les générations***, Ed. O. Jacob, Paris, 1998, 330 p.

C. ATTIAS-DONFUT, ***La dynamique de l'entraide intergénérationnelle***, in Age, Génération, Activité : Vers un nouveau contrat social ? , CNAF, Paris, France, 1998.

C. ATTIAS-DONFUT, ***Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, Etat***, Ed. Nathan, Paris, 1995.

C. ATTIAS-DONFUT, ***Familles : des générations solidaires***, In Sciences humaines, Hors série n°33 **«** Vivre ensemble », juin/août 2001.

Générations et âges de la vie, Ed. PUF Collection « Que sais-je ? », n° 2570, Paris, 1991, 126p.

In Communications, ***La dynamique des générations***, n°59, 1994.

In Revue du GREP, ***Génération, un concept dynamique***, n°177, mars 2003, p. 70-77.

D. CHAUFFAUT, ***Les relations entre les générations : de la contrainte au plaisir ?*** , In Consommation et mode de vie, CREDOC, 2003/05, n°164.

J.P. FRAGNIERE, ***Les relations entre les générations. Petit glossaire***, Réalités sociales, INAG, Lausanne, 2004.

DECHAUX J.-H., ***Les services de la parenté : fonctions, régulations, effets***, In Faire ou faire faire ? Familles et services, KAUFMANN J.-C., éd. PUR, Rennes, 1995.

P. GUINCHARD-KUNSTLER, ***Vieillir, c'est vivre !*** , Ed. De l'Atelier, 2006.

F. HOPFLINGER, U. MADER, E. NADAI, K. SEIFERT, ***Une société de longue vie. Quel avenir pour la solidarité des générations ?*** , Ed. Pro Senectute, Zürich, 2001.

M. MALKI, ***L'intergénération, une démarche de proximité. Guide méthodologique***, Ed. La documentation française, Paris, 2005, 169 p.

T. BLOSS, ***Les Liens de famille : Sociologie des rapports entre générations***, Ed. PUF Collection « Le sociologue », Paris, 1997.

C. DUBAR, ***La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles***, Ed. A. Colin, Paris, 1991.

In INSEE Première n°600, ***La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré***, juillet 1998 (http://www.insee.fr).

In INSEE Première n°631, ***Famille, je vous aide***, février 1999 (http://www.insee.fr).

In INSEE Première n°776, ***Douze millions et demi de grands-parents***, Mai 2001 (http://www.insee.fr).

In INSEE Références, ***Les personnes âgées***, Edition 2005.

J. KELLERHALS, ***Solidarités, malentendus et conflits dans les relations intergénérationnelles***, 1ères rencontres avec Alfred SAUVY, 1998 (http://www-user.ined.fr/~mad/)

D. DEBORDEAUX, ***Les solidarités familiales en question***, Séminaire CNAF, in Cahiers de recherche de la MIRE, n° 9, juin 2000.

In INSEE Première, ***Réseaux de parenté et entraide***, 1997

Observatoire de la famille de Isère, ***Les modes de garde de la petite enfance en Isère***, UDAF 74, 2004.

(Sous la direction de M. BLAIS) Colloque Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir, Synthèse de G. DULAC, Conseil de la famille et de l'enfance du Québec, 2005.

(Sous la direction de A. CORDIER) Groupe de travail, ***La famille, espace de solidarité entre générations***, rapport & propositions remis à P. BAS, Conférence de la famille, 2006 (http://www.unaf.fr)

Sites Internet utiles :

http://www.insee.fr : site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

http://www.ined.fr : site de l'Institut National des Etudes Démographiques

http://www-erfi.ined.fr : site de l'enquête ERFI (Relations Familiales et Intergénérationnelles) de l'INED.

http://www.personnes-agees.gouv.fr : Site du Ministère délégué aux Personnes Agées.

http://www.accordages.com : site de l'association Accordages, association engagée en faveur des liens entre générations.

http://www.unaf.fr : site de l'Union Nationale des Associations Familiales

Questionnaire

LIEU D'HABITATION DE VOTRE FAMILLE PROCHE

Q1/ VOS GRANDS-PARENTS DEMEURENT-ILS ? **o Vous n'avez plus de grands-parents**

	Chez vous	Chez eux	Maison retraite	Autre précisez		Lieu de résidence			
						En Isère	En Rhône-Alpes	En France	A l'étranger
Vos Grands parents									
Grands parents conjoint									

Q2/ VOS PARENTS (ou beaux-parents) DEMEURENT-ILS ? **o Vous n'avez plus de parents**

	Chez vous	Chez eux	Maison retraite	Autre précisez		Lieu de résidence			
						En Isère	En Rhône-Alpes	En France	A l'étranger
Père									
mère									
Beau-père									
Belle-mère									

Q3/ VOS ENFANTS DEMEURENT-ILS ? **o Vous n'avez pas d'enfant**

Année de naissance	Sexe	Chez vous	Chez eux	Autre précisez		Lieu de résidence			
						En Isère	En Rhône-Alpes	En France	A l'étranger

Q3A/ COMBIEN D'ENFANTS SONT Á VOTRE CHARGE ACTUELLEMENT ? !___ !

Q4/ VOS PETITS-ENFANTS DEMEURENT-ILS ? **o Vous n'avez pas de petits enfants**

Sexe	Chez vous	Chez eux	Autre précisez		Lieu de résidence			
					En Isère	En Rhône-Alpes	En France	A l'étranger

Q5/ VOS FRERES ET SOEURS DEMEURENT-ILS ? **o Vous n'avez pas de frères et sœurs**

Sexe	Chez vous	Chez eux	Autre précisez		Lieu de résidence			
					En Isère	En Rhône-Alpes	En France	A l'étranger

AIDE APPORTEE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Si vous n'avez pas apporté d'aide, passez directement à la question Q11

Q6/ Nature et forme de l'aide temporelle apportée ?

AIDE APPORTEE A QUI?	Grands parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits Enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre famille
Soutien moral et affectif									
Soutien administratif									
Entretien domestique									
Bricolage, jardinage									
Courses									
Soins									
Gardes d'enfants									
Gardes personne malade									
Gardes personne âgée									
Garde personne handicapée									
Transport									
Prêt de voiture									
Hébergement									
Soutien scolaire									
Tutelle/curatelle									
A/Déménagement									
Autre									

Q6A/ Nature et forme de l'aide financière apportée ?

AIDE(S) FINANCIERE(S) A QUI?	Grands Parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits Enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre famille
Transport									
Santé									
Loisirs									
Habillement									
Alimentation									
Scolarité/ Soutien scolaire									
Logement									
Don d'argent									
Prêt d'argent									
Autre									
AUTRE(S) AIDE(S) APPORTEE(S) :									

Q6B/ CETTE AIDE APPORTEE, financière ou autre, l'a ETE PAR CHOIX ou PAR CONTRAINTE ?

	Soutien moral	Soutien Admin.	Entretien logement	Course	Soin	Garde				Transport	Prêt auto	Héberger	Soutien école	Tutelle	Démé--nager
						Enfant	Pers. malade	Pers. Agée	Pers. handicap						
Choix															
Contrainte															
Si réponse par contrainte, détaillez votre réponse :															

Q7/ L'aide financière apportée au cours des 12 derniers mois correspond à quel % de vos ressources familiales annuelles ?

o - de 10 % o 10 à 20 % o 20 à 30 % o + de 30 % o Vous ne savez pas

Si possible indiquez le montant total des aides financières apportées en € : .....

Q8/ Temps consacré au cours des 12 derniers mois à l'aide temporelle apportée ?

	Grands-parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre
Tous les jours									
+ De 3 fois / semaine									
2 à 3 fois / semaine									
1 à 2 fois / semaine									
1 fois / mois									
1 fois / trimestre									
1 fois / semestre									
1 fois / an									
Lors d'un événement :									

Q9/ Fréquence de versement de l'aide financière apportée au cours des 12 derniers mois ?

	Grands Parents	Père	Mère	Frères sœurs	Enfants	Petits enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre
Hebdomadaire									
Mensuelle									
Trimestrielle									
Semestrielle									
Annuelle									
A l'occasion d'un événement particulier									

Q10/ Le membre de votre famille se trouvait dans quelle situation lorsque vous l'avez aidé ?

	Grands-parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre famille
Maladie									
Handicap									
Accident									
Recherche d'emploi									
Mutation									
Revenus insuffisants									
Surendettement									
A/Déménagement									
Problèmes de logement									
Séparation/Divorce									
Deuil									
Naissance									
Etudes									
Mariage									
Voyages/absence									
Autres situations :									

Q11/ Pour quelle(s) raisons n'avez-vous pas apporté d'aide ?

	Grand parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre Membre famille
Non sollicité									
Vous-même en difficulté									
Trop éloigné géographiquement									
Manque de temps									
Mésentente familiale									
Par principe									
Il n'y a pas lieu d'être									
Pas du ressort de la famille									
Pas assez de ressources financières									
Autres raisons :									

AIDE RECUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Q12/ Nature et origine de l'aide temporelle reçue ? Si vous n'avez pas reçu d'aide, passez à Q18

	Grands parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits Enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre famille
Soutien moral et affectif									
Soutien administratif									
Entretien domestique									
Bricolage, jardinage									
Courses									
Soins									
Garde d'enfant									
Garde personne malade									
Garde personne âgée									
Garde personne handicapée									
Transport									
Prêt de voiture									
A/Déménagement									
Hébergement									
Soutien scolaire									
Tutelle/curatelle									
Autre									

Q12A/ Nature et origine de l'aide financière reçue ?

	Grands Parents	Père	Mère	Frères Sœurs	Enfants	Petits Enfants	Oncles Tantes	Neveux Nièces	Autre membre de la famille
Transport									
Santé									
Loisirs									
Habillement									
Alimentation									
Soutien scolaire									
Logement									
Don d'argent									
Prêt d'argent									
Autre									
Autres aides reçues :									

Q13/ Dans quelle(s) situations étiez-vous lorsque vous avez reçu une aide ?

o Maladie o Accident o Recherche d'emploi o Mutation o Veuvage o Voyage
o Revenus insuffisants o Deuil o Problème de logement o A/Déménager o Surendettement
o Naissance o Mariage o Séparation / Divorce o Handicap o Autre situation précisez :

Q14/ Fréquence des aides temporelles reçues ?

	Quotidien	+ 3 fois semaine	2-3 fois semaine	1-2 fois semaine	1fois mois	trimestrielle	semestrielle	Autre
Soutien moral et affectif								
Soutien administratif								
Entretien domestique								
Bricolage, jardinage								
Courses								
Soins								
Gardes d'enfants								
Gardes personne malade								
Gardes personne âgée								
Garde personne handicapée								
Transport								
Prêt de voiture								
Hébergement								
A/Déménagement								
Soutien scolaire								
Tutelle/curatelle								

Q15/ FREQUENCE DE L'AIDE FINANCIERE RECUE ?

AIDE FINANCIERE	Hebdomadaire	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
Transport					
Santé					
Loisirs					
Habillement					
Alimentation					
Scolarité / Soutien scolaire					
Logement					
Don d'argent					
Prêt d'argent					
Aide financière reçue à l'occasion d'un événement particulier (précisez)					

Q16/ L'aide financière reçue au cours des douze derniers mois correspond à quel % de vos ressources familiales annuelles ? o - de 10 % o 10 à 20 % o 20 à 30 %
o + de 30 % o Vous ne savez pas

Si possible indiquez le montant total des aides financières reçues en € : .....

Q17/ L'aide financière reçue est-elle complémentaire à une ou des aides publiques que vous percevez ?

o Oui o non o Vous ne savez pas

Si oui, lesquelles ? *(Allocations Familiales, Allocation Personnalisée d 'Autonomie, Allocations Logements...)*

.....
.....

VOTRE OPINION

Q18/ Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont celles qui relèvent des solidarités familiales, des pouvoirs publics (Etat, Département, Communes, Institutions, CAF, etc.), ou du milieu associatif ?

	FAMILLES		POUVOIRS PUBLICS		MILIEU ASSOCIATIF	
	Doivent le financer elles-mêmes	Doivent le faire elles-mêmes	Doivent le financer	Doivent assurer les services	Aide financière	Propose des services
Enfants de 0 à 16 ans						
Garde d'enfants non scolarisés						
Garde d'enfants scolarisés (hors école)						
Garde des enfants malades						
Transports scolaires						
Loisirs						
Jeunes de 16 à 24 ans						
Etudes						
Logement						
Transport						
Loisirs						
Recherche d'emploi						
Santé						
Personnes âgées						
Accueil ponctuel						
Accueil permanent						
Préparation et portage des repas						
Aide aux déplacements						
Aide aux tâches administratives						
Aide à l'entretien domestique						
Aide aux soins						
Personnes handicapées						
Accueil ponctuel						
Accueil permanent						
Préparation et portage des repas						
Aide aux déplacements						
Aide aux tâches administratives						
Aide à l'entretien domestique						
Aide aux soins						

Q19/ De manière générale, lorsque vous entendez parler de solidarité intergénérationnelle, à quoi pensez-vous ?
.....
.....

Q 20/ Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la solidarité entre générations au sein de la famille ? Et par qui ?
.....
.....

IDENTIFICATION

Vous êtes : o un homme o une femme

Commune de résidence : _____ **Code postal** !__ !__ !__ !__ !__ !

Situation familiale :

o Marié (e)/remarié o Union libre/concubinage o Pacsé (e)
o Divorcé(e) o Séparé(e) o Veuf (ve)
o Célibataire

Votre année de naissance !__ !__ !__ !__ ! **Année de naissance du conjoint** !__ !__ !__ !__ !

Votre catégorie socioprofessionnelle	Vous	Votre conjoint
Agriculteur		
Artisan, commerçant, chef d'entreprise		
Professions intermédiaires		
Ouvrier		
Cadre, profession intellectuelle supérieure		
Employé		
Retraité		
Chômeur		
H/F au foyer		
Autres précisez :		

Dans quelle fourchette se situent les revenus mensuels de votre foyer ? (Prestations comprises)
o - de 1000 €
o Entre 1 000 et 2000 €
o Entre 2001 et 3000 €
o + De 3000 €
o Ne se prononce pas

Où vous êtes vous procuré ce questionnaire : .....

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.
Si vous souhaitez apporter des précisions ou un témoignage, n'hésitez pas à nous écrire sur papier libre.
Si vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête, veuillez nous laisser vos coordonnées.
……
……

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter :
Observatoire de la Vie Familiale
* 2, rue de Belgrade - 38000 GRENOBLE
' 04 76 85 13 23
6 04 76 85 43 94
8 observatoirefamille@wanadoo.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978, vous pouvez en nous écrivant avoir accès aux informations vous concernant et demander leur rectification ou suppression. Ces informations sont réservées à l'usage exclusif de l'Observatoire de la Vie Familiale

Union Départementale des Associations Familiales de l'Isère

2, rue de Belgrade - 38000 Grenoble

Tél. 04.76.50.93.91 ou 04.76.50.93.92

Fax. 04.76.85.43.94

E-mail : udaf38@wanadoo.fr

Observatoire de la Vie Familiale : 04 76 85 13 23